



CONTRAT DE VILLE 2015 – 2020



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Vienne

Contrat de ville 2015-2020

1	Une géographie prioritaire renouvelée	p. 4
1.1	Histoire de la politique de la ville à Châtellerault jusqu'au contrat de ville de nouvelle génération	p. 4
1.2	Cartographie des nouveaux quartiers de la politique de la ville	p. 9
1.3	Châtellerault, 2 quartiers, 5 îlots en politique de la ville	p.10
2	Un diagnostic territorial partagé	p. 12
2.1.	Un pilier transversal : « les valeurs de la République et la citoyenneté »	p. 12
2.2.	Premier pilier du contrat de ville : le développement économique et l'emploi	p. 14
	<i>2.2.1 Éléments de diagnostic</i>	<i>p. 14</i>
	<i>2.2.2 Les orientations stratégiques du contrat de ville</i>	<i>p. 22</i>
	<i>2.2.3. Les objectifs opérationnels du contrat de ville</i>	<i>p. 23</i>
	<i>2.2.4 Les indicateurs de suivi</i>	<i>p. 28</i>
	<i>2.2.5 Les engagements financiers</i>	<i>p. 30</i>
2.3.	Second pilier du contrat de ville : le cadre de vie et le renouvellement urbain	p. 32
	<i>2.3.1 Éléments de diagnostic</i>	<i>p. 32</i>
	<i>2.3.2 Les orientations stratégiques du contrat de ville</i>	<i>p. 39</i>
	<i>2.3.3 Les objectifs opérationnels du contrat de ville</i>	<i>p. 41</i>
	<i>2.3.4 Les indicateurs de suivi</i>	<i>p. 49</i>
	<i>2.3.5 Les engagements financiers</i>	<i>p. 51</i>
2.4	Troisième pilier du contrat de ville : la cohésion sociale	p.53
	<i>2.4.1 Éléments de diagnostic</i>	<i>p. 53</i>
	<i>2.4.2 Les orientations stratégiques du contrat de ville</i>	<i>p. 67</i>
	<i>2.4.3 Les objectifs opérationnels du contrat de ville</i>	<i>p. 70</i>

2.4.4	Les indicateurs de suivi	p. 80
2.4.5	Les engagements financiers	p. 83

3 Le cadre et le fonctionnement du contrat de ville **p. 87**

3.1	Un pilotage affirmé à l'échelle intercommunale	p. 87
3.2	Un pilotage C.A.P.C. / Sous-Préfecture	p. 88
3.3	Un suivi stratégique par pilier du projet de cohésion sociale	p. 88
3.4	Les équipes projet au service de la politique de la ville	p. 90
3.5	Les porteurs de projets	p. 91
3.6	La participation citoyenne	p. 91

Annexes **p. 95**

Cartographie des zones d'activités et des structures de formation, d'accompagnement et d'orientation	p. 96
Cartographie des logements sociaux	p. 97
Identification de la densité des enfants des écoles maternelles et élémentaires résidant en quartier de politique de la ville	p. 98
Synthèse par quartier du diagnostic local de sécurité	p. 100
Cartographie de la densité de médecins généralistes à Châtellerault	p. 101
Articulation des actions de politique de la ville et des actions de l'éducation prioritaire	p. 102

1. Une géographie prioritaire renouvelée

1.1. Histoire de la politique de la ville à Châtelleraut jusqu'au contrat de ville de nouvelle génération

Les politiques de la ville créées dans les années 1980 ont à la fois été très médiatisées et souvent sources de critiques au motif de l'empilement des dispositifs et de leur complexité.

Mais même si elles apparaissent aussi comme le lieu de pratiques originales et nouvelles, elles condensent 30 années d'expériences qui ont évolué autour de trois dimensions essentielles :

- la réhabilitation et la requalification urbaines,
- la prévention en réponse aux expressions de violences urbaines,
- l'insertion.

Dès l'instauration de la politique de Développement Social des Quartiers (DSQ) au début des années 1980 par l'État et les Conseils Régionaux, la ville de Châtelleraut a souhaité s'inscrire dans ce programme.

Cette politique visait à redonner une nouvelle image aux quartiers d'habitat collectif et à conforter le tissu social de ces quartiers en difficulté par des actions culturelles, sociales et économiques.

Pour Châtelleraut, ces quartiers "en difficulté" étaient déjà ceux de la Plaine d'Ozon et des Renardières, qui cumulaient en effet des problèmes de logement, sociaux, et éducatifs.

La contractualisation entre l'État, la Région Poitou-Charentes et la Ville de Châtelleraut en 1984 devait permettre sur cinq années d'aboutir à des résultats face aux objectifs suivants :

- changer l'image des deux quartiers concernés,
- renforcer le développement social et lutter contre les handicaps socioculturels,
- améliorer le bâti et valoriser les espaces extérieurs.

Des moyens financiers spécifiques devaient permettre d'y concourir.

La politique de la ville et l'action contractualisée étaient officiellement lancées à Châtelleraut.

La politique de la Ville se poursuit en 1990 par la mise en oeuvre d'opérations de réhabilitation des quartiers d'Ozon et des Renardières par une convention de "Développement Social Urbain" (DSU) régie selon deux principes :

- la pluralité des niveaux d'interventions (quartier, commune, agglomération),
- la pluralité d'actions (économiques, sociales, culturelles, éducatives, sportives, de loisirs, ...).

La volonté était de prendre en considération les quartiers dans leur environnement global et leur rapport à la ville ou à l'agglomération.

Les quartiers d'Ozon et des Renardières sont reconnus Zone Urbaine Sensible (ZUS) à l'issue des analyses statistiques de l'INSEE en 1996. Cette reconnaissance permet la prise en compte prioritaire de leurs difficultés ; elle les marque aussi en même temps et pour de bon par effet de miroir comme des territoires "hors norme".

La loi d'orientation pour la ville du 13 juillet 1996 (article 26) apprécie le degré de difficulté du quartier par la prise en compte des écarts avec la commune, l'agglomération et le niveau national selon les deux critères suivants : la présence de grands ensembles et la présence de quartiers dégradés.

La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995 (article 42) précise les "zones" caractérisées par la présence de gros ensembles ou de quartiers d'habitat dégradé et par un déséquilibre accentué entre l'habitat et l'emploi. La revitalisation économique devient un thème central de la politique de la ville. Outre l'amélioration des conditions de vie quotidienne dans les quartiers et le renforcement de la paix sociale, l'objectif est le retour de l'activité économique et de l'emploi.

Les notions d'"écart", de "déséquilibre", principalement évaluées au regard de la situation de l'habitation et du logement, officialisent en même temps les quartiers d'Ozon et des Renardières comme ce qui est dénommé communément "la zone".

Les années 1990 se poursuivent avec un fonctionnement par "zonage", c'est à dire par l'identification de zones rencontrant des difficultés particulières telles, que des moyens spécifiques peuvent leur être accordées.

Châtellerault "profite" alors du Pacte de Relance pour la ville en 1996, Ozon et les Renardières "bénéficiant" d'un classement en zone de Redynamisation Urbaine (ZRU) en superposition des périmètres ZUS. Il s'agit des ZUS "confrontées" à des difficultés particulières appréciées en fonction de leur situation dans l'agglomération, de leurs caractéristiques économiques et commerciales, et d'un indice synthétique.

Châtellerault profite également depuis longtemps (1984) de la classification de l'Education Nationale, ZEP-REP (zone d'éducation prioritaire – réseau d'éducation prioritaire), puis RAR (réseau ambition réussite) pour le quartier d'Ozon, et RRS (réseau de réussite scolaire) pour les quartiers des Renardières et de Châteauneuf.

En 2000, la ville, l'État et les partenaires locaux signent le contrat de ville pour 6 ans autour de 6 axes d'interventions prioritaires :

- axe 1 : le renouvellement urbain,
- axe 2 : le renforcement potentiel commercial et artisanal et la création d'emplois,
- axe 3 : le soutien au retour à l'emploi,
- axe 4 : la sécurité et la prévention de la délinquance,
- axe 5 : l'épanouissement et le développement de son potentiel,
- axe 6 : l'association des habitants et l'intégration des populations issues de l'immigration.

Les actions développées s'étendent sur l'ensemble du territoire communal ; toutefois, il s'agit toujours de viser l'amélioration de la situation économique et sociale dans les quartiers en difficulté.

Au-delà des questions d'emploi et de logement, celle de l'insécurité urbaine est résurgente en matière de politique de la ville. Elle fait particulièrement l'objet de dispositifs spécifiques à Châtellerault dans les années 90.

Ainsi, les réponses proposées aux difficultés rencontrées veulent rapprocher les acteurs compétents, au travers notamment des plans locaux de sécurité puis des contrats locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). Au niveau des dispositifs, les opérations "Ville, Vie, Vacances" (VVV) en 1995 sont mises en oeuvre afin de prévenir l'errance des jeunes pendant les périodes de vacances scolaires.

Les années 1980 sont marquées par les premières émeutes urbaines qui conduisent l'impulsion d'une politique spécifique, afin de réduire le sentiment d'insécurité, qui sera intégrée dans les politiques de la ville.

En 1990 et 1991, les nuits d'émeute urbaine marquent l'opinion et marquent le statut "hors droit commun" dans lequel sont tenues certaines zones urbaines. En 2005, les violences urbaines caractérisées par leur ampleur nationale et leur durée ont un impact sur le sentiment d'insécurité et des conséquences économiques importantes.

Châtelleraut bénéficie des plans et dispositifs, même si la ville connaît moins de violences urbaines que d'autres. Il s'agit davantage de développer une politique et des actions de prévention, eu égard aux différences croissantes et cumulées des habitants, sources de précarité et d'instabilité pour les jeunes.

En 2003, avec la loi du 1er août d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, près de 500 quartiers sont reconnus quartiers prioritaires PNRU visant à "restructurer les quartiers classés en ZUS et à ce titre exceptionnel". La politique du logement dans les quartiers défavorisés et marqués par les grands ensembles, amorcée dès les années 1970, se poursuit.

Toutefois elle évolue au fur et à mesure en n'étant plus uniquement tournée vers la seule amélioration des logements et des équipements individuels, mais davantage centrée sur la résidentialisation et le "vivre ensemble". Les logements, mais aussi et surtout les équipements publics et les aménagements urbains, sont au cœur des travaux.

Le quartier des Renardières a connu une opération de renouvellement urbain par la démolition de bâtiments de grande hauteur, la reconstruction d'une offre intermédiaire (mixité d'habitations individuelles et collectives), la requalification d'espaces, le réaménagement de la place du quartier, la valorisation de la maison de quartier. Certaines familles ont été relogées sur l'ensemble de la ville et notamment sur le quartier du Lac de la Forêt, à proximité des Renardières. Ce déplacement a pu précipiter les difficultés de ce quartier (augmentation des actes d'incivilités constatée).

En 2007, Châtelleraut signe une convention "Opération de Rénovation Urbaine" de son quartier de la Plaine d'Ozon, pour cinq ans. Ce projet est défini suite aux constats cumulés de difficultés en termes d'habitat et de sécurité, et représentées par des indicateurs de pauvreté et d'exclusion alarmants.

En 2006 encore, la politique de la ville connaît une transition : les Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) succèdent aux Contrats de Ville.

Les circulaires de la DIV des 5 juillet, 15 septembre et 2 octobre 2006, identifient effectivement des quartiers dits "CUCS" établis à partir d'indicateurs appréciés à une échelle infracommunale (unités IRIS de l'INSEE) et répartis en 3 groupes selon leur niveau de priorité.

Châtelleraut est signataire d'un CUCS pour ses quartiers d'Ozon et des Renardières identifiés en priorité 1, et pour Châteauneuf identifié en priorité 3. Il s'agit bien de recentrer l'action sur les quartiers sensibles, et non plus comme dans la génération des contrats de ville 2000-2006, de traiter de l'exclusion sociale et territoriale. La CAPC est signataire au côté de la Ville de Châtelleraut, de l'État et des autres partenaires locaux.

Alors que la politique de la ville resserre d'un côté les territoires d'intervention, elle ouvre ici localement la portée du dispositif à l'agglomération. Les groupements de communes sont effectivement compétents en matière de politique de la ville. Ceci s'explique particulièrement dans les grandes agglomérations, où les banlieues cumulent des difficultés.

Les cinq priorités nationales d'intervention sont reprises à Châtelleraut pour définir les orientations locales :

- accès à l'emploi et développement économique,
- amélioration du cadre de vie,
- réussite éducative,
- citoyenneté et prévention de la délinquance,
- santé,

tandis que sont affirmés des objectifs transversaux (la lutte contre les discriminations, et le lien social).

En 2006, la ville de Châtelleraut s'engage également dans le Programme de Réussite Educative visant à accompagner, les enfants et adolescents de 2 à 16 ans, qui présentent des signes de fragilité, à travers un soutien personnalisé. Ce dispositif vient en superposition du CUCS et des actions ZEP puis RAR (en 2006) de l'Education Nationale, couvrant les mêmes territoires : Ozon, les Renardières et Châteauneuf, et Eclair en 2011.

Il se caractérise par une approche individualisée des prises en charge et par la formalisation du partenariat de terrain (sous forme d'équipes pluridisciplinaires de soutien).

Un travail de redéfinition de l'éducation prioritaire est en cours actuellement, complémentaire avec le travail mené au titre de la politique de la ville. Il s'agit d'identifier les établissements scolaires qui seront classés en REP et REP+ : tandis que le collège J. Macé sera en REP, le collège G. Sand sera en REP+. Reste à définir la validation officielle des écoles primaires, nécessitant une intervention particulière et qui seront attachés à ces réseaux à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015. Les périmètres de l'éducation prioritaire et de la politique de la ville seront cohérents.

Finalement, nul doute que Châtelleraut est fortement engagée depuis près de 30 ans dans la logique de la Politique de la Ville. Ce sont ainsi autant de projets qui ont été développés dans une idée de développement local et social en faveur de ses quartiers prioritaires. Ce sont également des dispositifs - dont certains cités précédemment -, qui prolifèrent, se succèdent ou se cumulent sur le territoire d'une ville moyenne : ZEP, ZUS, Contrat de Ville, CUCS, PRE, PRU, CLAS, ...

En 2013, et en préparation de la prochaine contractualisation de la politique de la ville, la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais et la Ville de Châtelleraut, porteuses du CUCS, ont eu la volonté d'avoir une approche renouvelée pour la lecture des difficultés des quartiers prioritaires.

En effet, depuis 2000, les difficultés ont été affichées sur les trois îlots : Ozon, Renardières et Châteauneuf.

Toutefois, au regard d'autres politiques publiques que la seule politique transversale de cohésion sociale, d'autres îlots recensaient des difficultés importantes.

Ainsi, alors que le message national incitait à la rationalisation pour une réduction du nombre de quartiers prioritaires, la volonté et le pari des collectivités d'une part et de l'État représenté par la Sous-Préfecture d'autre part, ont été d'objectiver tous les territoires pensés a priori comme étant en difficulté.

La visite par la Préfète des quartiers prioritaires de Châtelleraut, le 30 septembre 2013, a marqué le premier temps officiel de préparation, de négociation et de finalisation des critères du travail sur la géographie prioritaire.

Un travail collaboratif a été mené entre les services municipaux, communautaires et ceux de l'État, afin de préciser les enjeux et les délimitations d'un périmètre cohérent à Châtelleraut, ce qui a permis d'obtenir la validation des deux quartiers correspondant à cinq îlots en politique de la ville.

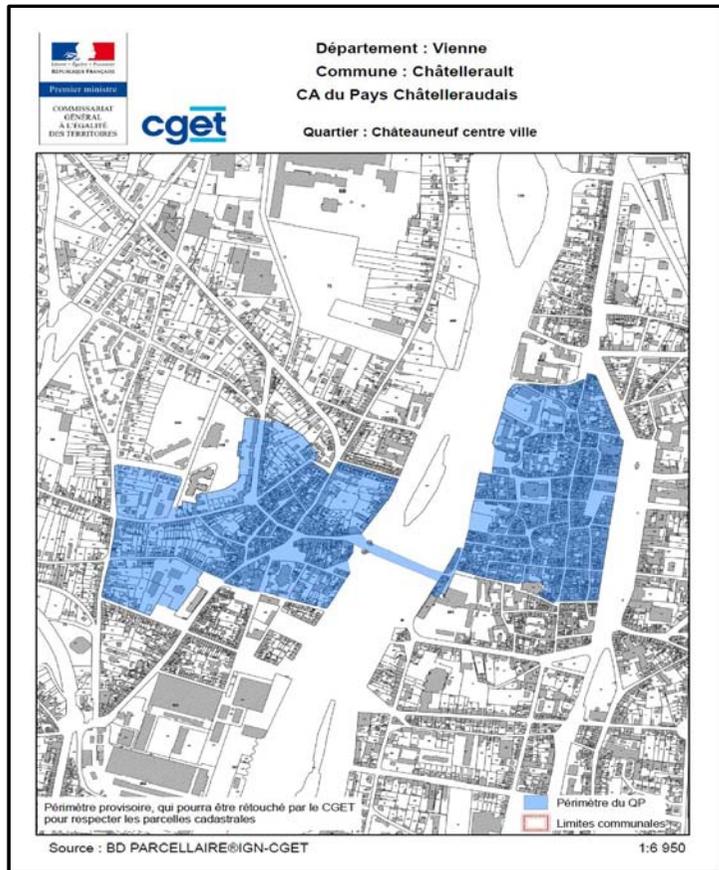
La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine marque une nouvelle étape en matière de zonage, puisqu'elle prévoit la suppression des ZUS, dans un effort de simplification pour ne garder que les nouveaux quartiers prioritaires comme zonage de référence.

Elle définit trois piliers d'intervention, auxquels s'ajoutent *quatre thématiques transversales* :

- le développement économique et l'emploi
 - le cadre de vie et le renouvellement urbain
 - la cohésion sociale
- | | |
|---|--|
| { | <ul style="list-style-type: none">- la jeunesse- l'égalité femmes-hommes- la lutte contre les discriminations- la citoyenneté |
|---|--|

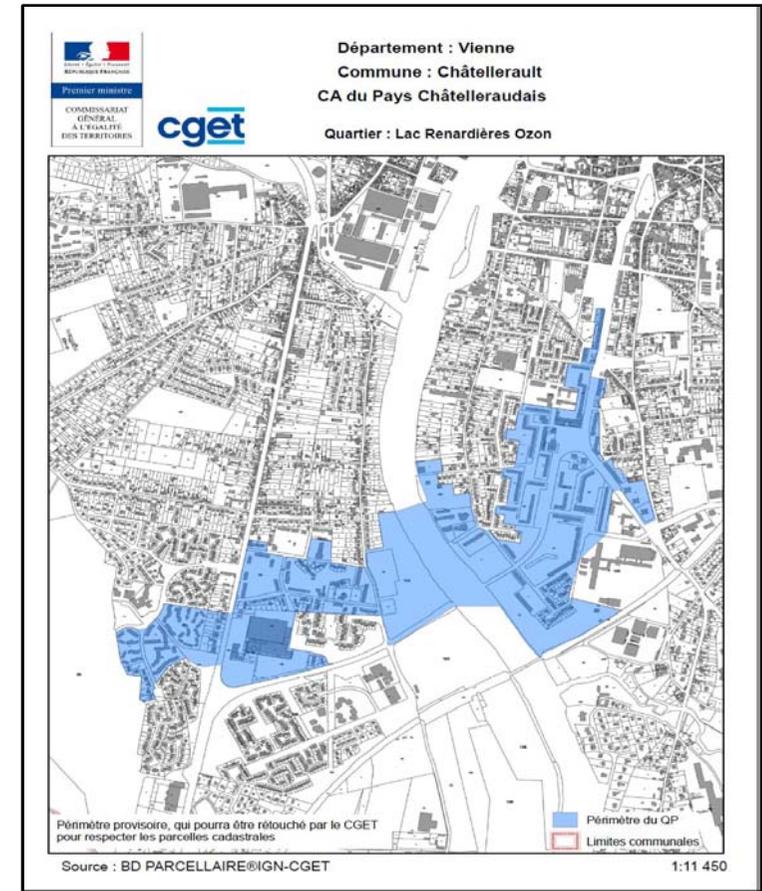
Les attentats de janvier 2015 ont amené les pouvoirs publics à s'interroger sur le fondement de leurs actions, aussi bien les politiques d'éducation, de sécurité, que celles de la politique de la ville, pour ne citer que celles-ci, ont à préciser et à assumer les fondements de leurs actions au profit de tous les habitants des territoires. Le Secrétaire d'État à la ville a annoncé le 27 janvier 2015 lors de ses vœux à la presse sa volonté d'inscrire un autre pilier dans l'élaboration des contrats de ville : les valeurs de la république et la citoyenneté.

1.2 Cartographie des nouveaux quartiers en politique de la ville



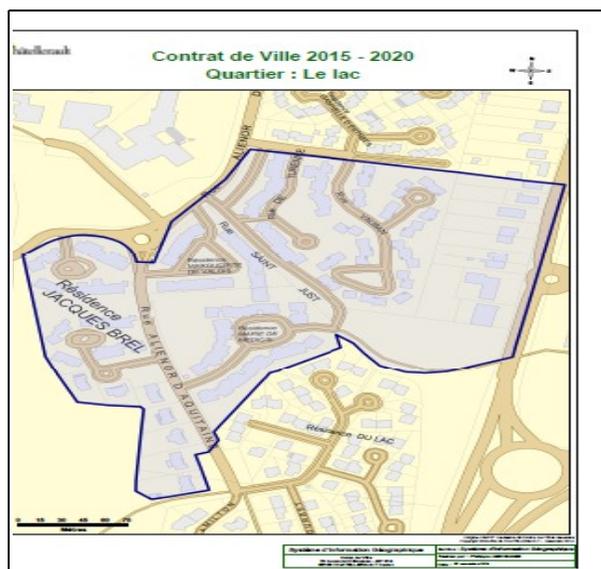
Châteauneuf – Centre-Ville
2 560 Habitants

6 670 habitants en quartiers
politique de la ville
20 % des habitants de Châtelleraut
13 % des habitants de la CAPC



Ozon-Renardières-Lac
4 110 habitants

1.3 La C.A.P.C., 2 quartiers, 5 îlots de la ville-centre



Le lac (ZAC de la Forêt)

Territoire anciennement sur la commune de Naintré, rattaché à Châtellerault en 1966.

Le quartier du lac est apparu dans les années 1970, par la construction de la ZAC de la Forêt, rive gauche, entre le pont Lyautey et le secteur des Renardières.

La ZAC fut aménagée en deux secteurs, de part et d'autre de l'axe nord-sud formé par l'avenue d'Estrées et son prolongement.

Elle comprend alors des logements individuels en accession à la propriété et des logements collectifs, un centre commercial, deux groupes scolaires et un centre de loisirs.

Les Renardières

En 1939, on construit un camp provisoire dit "des Renardières" au sud de la Manufacture d'Armes pour loger les réquisitionnés remplaçant les ouvriers mobilisés. Il est également utilisé lors de l'arrivée massive des réfugiés d'Algérie en 1962, avant leur emménagement à Ozon.

Devant l'explosion démographique d'après-guerre, Châtellerault demande le rattachement du secteur des Renardières à son territoire communal, en 1966.

Les baraquements sont progressivement détruits au profit des H.L.M construits dans les années 1960 et 1970.

Ozon

En 1959, 56 ha au sud du centre-ville sont classés en ZUP à la demande de la Ville de Châtellerault.

Le plan directeur annonce alors la construction d'environ 1500 logements, 2 écoles primaires (Litré et Lavoisier) et 2 maternelles, un lycée technique, deux centres commerciaux, etc.

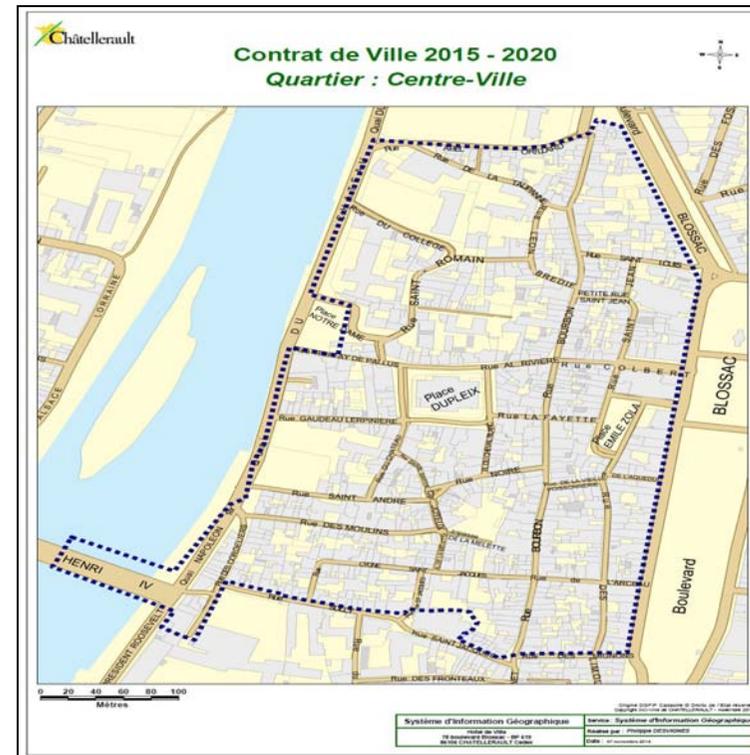
L'essentiel des travaux de construction est mené entre 1960 et 1969.

Afin de relier ce nouveau quartier au réseau existant, on construit l'avenue Pierre Abelin et le pont Lyautey, sur la Vienne, en 1964.



Châteauneuf

Au XIe siècle un pont permet la traversée de la Vienne depuis la rive droite vers la rive gauche pour rejoindre le sud.
 Au XIIe siècle face au pont, le vicomte de Châtellerault fait construire le "castrum novum" (château et église) qui constitue un second noyau urbain à Châtellerault.
 Quartier dédié au commerce et à l'artisanat depuis le Moyen Age, l'apparition de la Manufactures d'Armes en 1819 l'orientent vers une identité ouvrière et populaire forte dès la fin du XIXe siècle.



Centre Ville

Dès le XXe siècle, une agglomération se forme en bord de Vienne autour d'un château primitif, le "castellum airaldus" qui donne son nom à Châtellerault.
 Du XIVe au XVIIIe siècle, la ville est protégée par des remparts qui ont fortement contraint son développement et donnent au "centre ancien" rive droite sa forme actuelle : rues étroites, parcellaire lanieré, habitat ancien à étages, qui constituent la trame urbaine, architecturale et historique du centre ville.

2. Un diagnostic territorial partagé

2.1. Un pilier transversal : « les valeurs de la République et la citoyenneté »

La citoyenneté est un enjeu fort de la loi de cohésion sociale de février 2014, qui doit se décliner à travers la constitution de conseils citoyens sur chaque quartier retenu en politique de la ville.

A ce titre, il s'agit en effet d'un moyen d'action et de fonctionnement essentiel au service de l'atteinte des objectifs définis par pilier.

Ainsi par exemple, dans le cadre des orientations de cohésion sociale, pour rééquilibrer les chances de réussite des enfants et des jeunes, aussi bien que pour accompagner les orientations de prévention de la délinquance, si l'engagement des pouvoirs publics et l'action des opérateurs associatifs des quartiers sont essentiels, ils doivent être accompagnés d'une mobilisation de tous les habitants de ces quartiers.

C'est en ce sens que le contrat de ville de la CAPC et de Châtellerauld a été préparé : dans le but de rendre cet enjeu de participation citoyenne effective.

Il s'agit ainsi de concevoir cette participation citoyenne comme un des éléments-cadre du fonctionnement du contrat de ville au même titre que ses autres modalités de fonctionnement.

Se référer au paragraphe : 3.6 La participation citoyenne *page 91*

La citoyenneté est non seulement un moyen mais aussi une fin.

Les attentats de 7, 8 et 9 janvier 2015 appellent à réfléchir à ce qui fonde la citoyenneté. Les valeurs de la République et la laïcité doivent elles aussi faire l'objet d'actions partagées.

C'est en ce sens qu'un comité interministériel pour l'égalité s'est réuni le 06 mars 2015. 60 axes de travail ont été déclinés, dont certains concernent spécifiquement la politique de la ville.

Les contrats de ville apparaissent en effet comme un des leviers d'action au sein de quartiers touchés par le chômage, la stigmatisation, l'insécurité et pour certains par la radicalisation.

L'enjeu est de lutter d'une part contre les amalgames entre le terrorisme et l'islam et entre le terrorisme et les quartiers populaires. Il est d'autre part de valoriser et d'accompagner la diversité culturelle de ces quartiers.

Mais ces enjeux ne sont pas la seule affaire des quartiers et n'ont pas à être débattus au sein de ces seuls territoires contraints. Ils concernent tout le territoire et imposent de penser et de faire la politique de la ville avec tous les habitants de Châtellerauld et de la CAPC.

Ils nécessitent des réponses de sécurisation des espaces, d'équipement de proximité, d'une offre culturelle diversifiée, ..., soit, des réponses opérationnelles définies en tant qu'objectifs opérationnels au sein des trois piliers initiaux du contrat.

Ainsi, plutôt que de définir des objectifs opérationnels qui seraient déconnectés des autres piliers du contrat, l'enjeu est d'identifier, puis évaluer les objectifs définis à l'intérieur des trois piliers initiaux du contrat et qui poursuivent aussi spécifiquement cet objectif fondamental de promotion et de partage des valeurs de la République et de la citoyenneté.

Ces objectifs opérationnels au service du pilier « valeurs de la République et citoyenneté » seront identifiés à l'intérieur des paragraphes intitulés « *Les objectifs opérationnels du contrat de ville* » de chaque pilier (cf pages 23 ; 41 ; 70), en étant surlignés .

Ils seront évalués avec la même méthodologie que celle définie pour les trois piliers initiaux du contrat de ville de la manière suivante :

– **évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs déclinés**

exemple :

déclinaison des objectifs opérationnels du contrat de ville concourant à l'exercice des valeurs de la République et à la citoyenneté	Niveau d'atteinte des objectifs par quartier						
	atteint		partiellement atteint		non atteint	reporté	annulé
	Quartier 1	Quartier 2	Quartier 1	Quartier 2			
Mettre en place une recherche-action pour inclure la parole des jeunes dans les politiques publiques							
Prioriser les écoles PdV dans le cadre de l'aménagement des cours d'école comme espace de citoyenneté et dans le cadre de l'équipement numérique							
Développer les marches exploratoires au sein des quartiers prioritaires							
Valoriser l'expertise et les interventions citoyennes des habitants des quartiers prioritaires en prenant appui sur le travail de concertation menées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité							

Modalité : identification en comité technique contrat de ville, annuelle

– **recensement des données relatives aux indicateurs d'évaluation du pilier transversal « valeurs de la République et citoyenneté »**

Indicateurs	Périodicité	Modalités
Suivi du nombre d'instances de débats ayant pour objet les valeurs de la République, la citoyenneté (dont conseil citoyens)	Annuelle	Ville
Identification du nombre et de la typologie des participants (sexe, âge)	Annuelle	Ville
Suivi du nombre d'actions mises en œuvre spécifiquement par les habitants dans le cadre des programmations annuelles du contrat de ville	Annuelle	Ville
Identification des thèmes des actions mises en œuvre (par exemple : citoyenneté, laïcité,...)	Annuelle	Ville

2.2. Premier pilier du contrat de ville : le développement économique et l'emploi

2.2.1. Éléments de diagnostic

Création d'activités / Commerce

Nombre de Bourses Régionales « Désir d'Entreprendre » pour créations et reprises d'activités à Châtelleraut source : service économie – CAPC novembre 2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Créations	22	13	27	14	15
Reprises	9	6	7	10	7
TOTAL	31	19	34	24	22

Estimation vacance commerciale au 01/11/2014

Source : service économie CAPC

Nombre d'activités commerciales à Châtelleraut : 432

Nombre d'activités de services : 470

Estimation de la vacance commerciale au centre-ville : 30% (73/250)

Estimation de la vacance commerciale à Ozon : 40% (8/20)

Insertion

Évolution de l'accompagnement des Structures d'Insertion par l'Activité Économique — source : service économie CAPC - 2014

Structures	2011		2012		2013	
	Personnes accompagnées	Sorties	Personnes accompagnées	Sorties	Personnes accompagnées	Sorties
Atelier/Chantier d'insertion	162	65	158	72	173	75
Entreprise d'insertion	13	10	6	1	15	12
Association intermédiaire	286	79	251	59	281	35

Cartographie des zones d'activité et des structures de formation, d'accompagnement et d'orientation

Cf. Annexe page 96

Evolution du suivi des jeunes par la mission locale nord Vienne source M.L.N.V. 2014

	2014									2013									2012								
	ZUS		CUCS (hors zus)		Autres		ZRR		Total	ZUS		CUCS (hors zus)		Autres		ZRR		Total	ZUS		CUCS (hors zus)		Autres		ZRR		Total
Premiers accueils	36	5,5%	2	0,3%	422	64,5%	194	29,7%	654	35	5,7%	2	0,3%	400	64,7%	181	29,3%	618	29	4,9%	2	0,3%	400	67,2%	164	27,6%	595
Femme	18	5,2%	1	0,3%	222	64,7%	102	29,7%	343	18	5,4%	2	0,6%	209	63,1%	102	30,8%	331	13	4,0%	1	0,3%	219	67,6%	91	28,1%	324
Homme	18	5,8%	1	0,3%	200	64,3%	92	29,6%	311	17	5,9%			191	66,6%	79	27,5%	287	16	5,9%	1	0,4%	181	66,8%	73	26,9%	271
16-17	8	6,8%			82	70,1%	27	23,1%	117	5	5,4%			59	64,1%	28	30,4%	92	2	1,7%			84	71,8%	31	26,5%	117
18-21	16	4,4%	1	0,3%	227	62,7%	118	32,6%	362	20	5,3%	2	0,5%	239	63,7%	114	30,4%	375	20	6,1%	2	0,6%	214	64,8%	94	28,5%	330
22-25	12	6,9%	1	0,6%	113	64,6%	49	28,0%	175	10	6,6%			102	67,5%	39	25,8%	151	7	4,7%			102	68,9%	39	26,4%	148
Jeunes suivis	124	6,0%	9	0,4%	1 282	62,3%	642	31,2%	2 057	114	6,3%	7	0,4%	1 181	65,1%	511	28,2%	1 813	104	6,1%	5	0,3%	1 122	65,3%	488	28,4%	1 719
Femme	58	5,2%	5	0,4%	689	61,9%	361	32,4%	1 113	56	5,8%	3	0,3%	620	64,0%	289	29,9%	968	48	5,2%	1	0,1%	596	64,7%	276	30,0%	921
Homme	66	7,0%	4	0,4%	593	62,8%	281	29,8%	944	58	6,9%	4	0,5%	561	66,4%	222	26,3%	845	56	7,0%	4	0,5%	526	65,9%	212	26,6%	798

Orientations des jeunes » par la mission locale Nord Vienne source M.L.N.V. 2014

	2014									2013									2012								
	ZUS		CUCS (hors zus)		Autres		ZRR		Total	ZUS		CUCS (hors zus)		Autres		ZRR		Total	ZUS		CUCS (hors zus)		Autres		ZRR		Total
Thèmes proposés	656	4,3%	28	0,2%	9 322	61,1%	5 241	34,4%	15 247	812	6,0%	52	0,4%	7 738	57,6%	4 831	36,0%	13 433	667	5,0%	13	0,1%	7 749	57,9%	4 943	37,0%	###
Accès à l'emploi	377	4,0%	15	0,2%	5 845	61,4%	3 279	34,5%	9 516	498	6,1%	19	0,2%	4 633	56,5%	3 052	37,2%	8 202	398	4,8%	11	0,1%	4 837	58,2%	3 070	36,9%	8 316
Citoyenneté	21	2,8%	2	0,3%	527	69,9%	204	27,1%	754	38	7,4%	6	1,2%	330	64,1%	141	27,4%	515	28	6,1%			261	57,1%	168	36,8%	457
Formation	158	7,2%	6	0,3%	1 299	59,1%	734	33,4%	2 197	137	6,9%	16	0,8%	1 141	57,5%	692	34,8%	1 986	137	6,7%	1	0,0%	1 216	59,9%	676	33,3%	2 030
Logement	7	3,3%	2	0,9%	129	60,6%	75	35,2%	213	27	15,3%			81	46,0%	68	38,6%	176	3	1,4%			100	45,7%	116	53,0%	219
Loisirs, sport, culture	2	5,6%			17	47,2%	17	47,2%	36	2	3,0%	3	4,5%	49	74,2%	12	18,2%	66	1	2,2%			38	82,6%	7	15,2%	46
Projet professionnel	80	3,6%	1	0,0%	1 347	60,5%	798	35,8%	2 226	97	4,4%	7	0,3%	1 350	61,1%	755	34,2%	2 209	82	4,2%	1	0,1%	1 106	57,2%	743	38,5%	1 932
Santé	11	3,6%	2	0,7%	158	51,8%	134	43,9%	305	13	4,7%	1	0,4%	154	55,2%	111	39,8%	279	18	4,8%			191	51,3%	163	43,8%	372
Entrées en situation																											
Emploi	39	3,9%	6	0,6%	567	57,0%	383	38,5%	995	38	3,7%	3	0,3%	566	55,3%	417	40,7%	1 024	39	4,2%	2	0,2%	526	56,1%	370	39,5%	937
Contrat en Alternance					23	79,3%	6	20,7%	29	3	4,7%			42	65,6%	19	29,7%	64	1	1,8%			36	63,2%	20	35,1%	57
Formation	19	10,2%	2	1,1%	120	64,2%	46	24,6%	187	9	4,9%	2	1,1%	126	68,9%	46	25,1%	183	17	8,4%			141	69,5%	45	22,2%	203
Scolarité	1	4,5%			12	54,5%	9	40,9%	22	2	5,3%	1	2,6%	21	55,3%	14	36,8%	38	1	3,8%			18	69,2%	7	26,9%	26
Immersion en entreprise	8	5,8%			85	61,2%	46	33,1%	139	14	8,6%	2	1,2%	102	62,6%	45	27,6%	163	11	9,2%			72	60,5%	36	30,3%	119
Non professionnelle	5	10,6%	1	2,1%	17	36,2%	24	51,1%	47	3	5,4%			27	48,2%	26	46,4%	56	3	6,1%			21	44,9%	24	49,0%	48

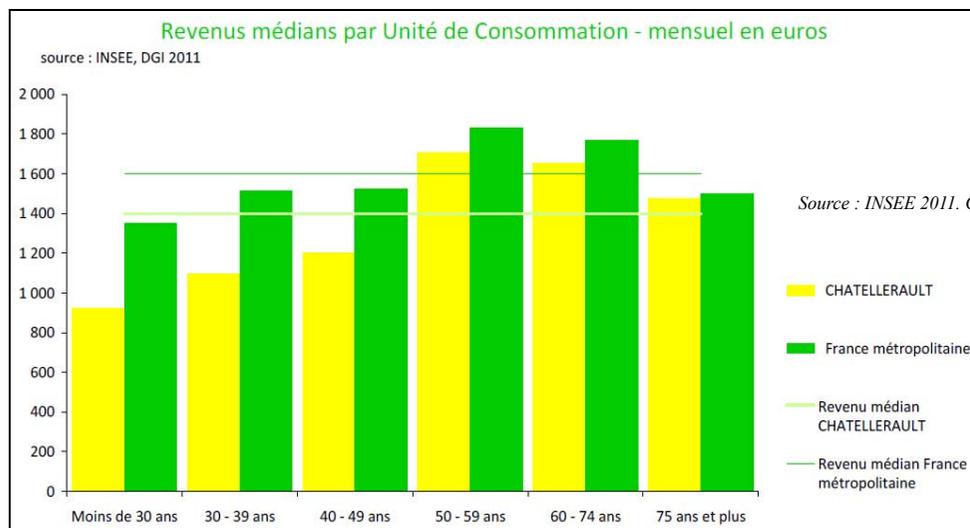
Données socio économiques

Chômage *Source :INSEE recensement population 2010*

IRIS	Population 2010	% population totale	DEFM toutes catégories	% du total des D.E.F.M.
centre ville	2310	7,1	335	10,4
centre sud	1798	5,5	200	6,2
faubourg nord	1353	4,2	155	4,8
ozon ouest	1932	6	274	8,5
ozon est	1876	5,8	256	8
faubourg sud	1667	5,1	134	4,2
chateauneuf	2763	8,5	362	11,3
la bruyère	2437	7,5	191	5,9
zones industrielles	98	0,3	11	0,3
la forêt	1506	4,6	156	4,9
la brelandière	2819	8,7	226	7
Jean Moulin	1671	5,1	166	5,2
Antoigné	2161	6,7	142	4,4
Les minimes	2481	7,6	157	4,9
Targé	874	2,7	60	1,9
le verger	1867	5,8	131	4,1
beauregard	2846	8,8	258	8
TOTAL	32459	100	3214	100
ZUS Ozon-Renardières			704	21,9

Revenus en euros *Source :INSEE recensement population 2010*

IRIS	Population 2010	% population totale	revenu par ménage au 1er quartile
centre ville	2310	7,1	7043
centre sud	1798	5,5	13967
faubourg nord	1353	4,2	11534
Ozon ouest	1932	6	5662
Ozon est	1876	5,8	4502
faubourg sud	1667	5,1	16774
chateauneuf	2763	8,5	9506
la Bruyère	2437	7,5	17241
zones industrielles	98	0,3	/
la Forêt	1506	4,6	15375
la Brelandière	2819	8,7	16144
Jean Moulin	1671	5,1	11116
Antoigné	2161	6,7	22137
Les Minimes	2481	7,6	16747
Targé	874	2,7	22252
le Verger	1867	5,8	16340
Beauregard	2846	8,8	18246



Éléments relatifs aux allocataires RSA sur la CAPC

Communes de la CAPC	Nb allocataires	Nb Brsa
Archigny	20	23
Availles-en-Châtellerault	12	15
Bonneuil-Matours	31	39
Cenon-sur-Vienne	31	40
Châtellerault	2074	2483
Colombiers	20	25
Monthoiron	8	9
Naintré	91	107
Saint-Sauveur	10	11
Senillé	7	7
Thuré	41	52
Vouneuil-sur-Vienne	41	47
TOTAL :	2386	2858

Source IODAS au 31 octobre 2014 Conseil Général 86

Demandeurs d'emploi Source : Pôle Emploi – Direction régionale Poitou-Charentes janvier 2015

Population - Demande d'emploi à Fin nov. 2014	Quartier Lac - Renardière – Ozon (1)		Chateaufeu/Centre ville (2)		Quartiers 1+2		Commune de Châtelleraut		Agence de Châtelleraut		CAPC	
	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics
DEFM ABCDE	707		411		1118		3596		8365		5396	
DEFM ABC	655	93%	380	92%	1035	93%	3282	91%	7528	90%	4875	90%
DEFM A	491	75%	263	69%	754	73%	2152	66%	4480	60%	3009	62%
DEFM B	68	10%	47	12%	115	11%	447	14%	1195	16%	733	15%
DEFM C	96	15%	70	18%	166	16%	683	21%	1853	25%	1133	23%
DEFM D	32	5%	25	6%	57	5%	193	5%	476	6%	307	6%
DEFM E	20	3%	6	1%	26	2%	121	3%	361	4%	214	4%
DEFM A												
Total	491		263		754		2152		4480		3009	
Sexe												
Hommes	267	54%	148	56%	415	55%	1191	55%	2406	54%	1637	54%
Femmes	224	46%	115	44%	339	45%	961	45%	2074	46%	1372	46%
Age												
Moins de 25 ans	112	23%	53	20%	165	22%	446	21%	930	21%	616	20%
25-49 ans	280	57%	170	65%	450	60%	1229	57%	2512	56%	1721	57%
50 ans et plus	99	20%	40	15%	139	18%	477	22%	1038	23%	672	22%
dont 55 ans et plus	0		0		0		0		0		0	
Ancienneté												
Moins de 12 mois	320	65%	171	65%	491	65%	1357	63%	2875	64%	1909	63%
12 à 35 mois	86	18%	56	21%	142	19%	378	18%	751	17%	520	17%
36 mois et plus	85	17%	36	14%	121	16%	417	19%	854	19%	580	19%
Obligation d'emploi												
TH	80	16%	31	12%	111	15%	299	14%	578	13%	405	13%
RSA												
BRSA	243	49%	118	45%	361	48%	734	34%	1163	26%	888	30%
Niveau de formation												
Niveau V	126	26%	43	16%	169	22%	344	16%	553	12%	407	14%
Niveau Vbis	48	10%	26	10%	74	10%	202	9%	336	8%	245	8%
Niveau V	222	45%	133	51%	355	47%	981	46%	2126	47%	1399	46%
Niveau IV	63	13%	37	14%	100	13%	337	16%	810	18%	511	17%
Niveau III	17	3%	12	5%	29	4%	152	7%	374	8%	251	8%
Niveau II	15	3%	12	5%	27	4%	134	6%	279	6%	194	6%
Qualification												
Non qualifié	294	60%	130	49%	424	56%	1027	48%	1814	40%	1303	43%
Qualifié	192	39%	122	46%	314	42%	988	46%	2309	52%	1475	49%
AMT/Cadres	5	1%	11	4%	16	2%	136	6%	355	8%	229	8%

DEFM B												
Total	68		47		115		447		1195		733	
Sexe												
Hommes	20	29%	24	51%	44	38%	170	38%	434	36%	268	37%
Femmes	48	71%	23	49%	71	62%	277	62%	761	64%	465	63%
Age												
Moins de 25 ans	13	19%	12	26%	25	22%	73	16%	193	16%	122	17%
25-49 ans	38	56%	29	62%	67	58%	253	57%	640	54%	401	55%
50 ans et plus	17	25%	6	13%	23	20%	121	27%	362	30%	210	29%
dont 55 ans et plus	0		0		0		0		0		0	
Ancienneté												
Moins de 12 mois	34	50%	33	70%	67	58%	218	49%	580	49%	361	49%
12 à 35 mois	12	18%	6	13%	18	16%	93	21%	237	20%	151	21%
36 mois et plus	22	32%	8	17%	30	26%	136	30%	378	32%	221	30%
Obligation d'emploi												
TH	7	10%	NC	-	NC		38	9%	105	9%	61	8%
RSA												
BRSA	22	32%	15	32%	37	32%	113	25%	199	17%	137	19%
Niveau de formation												
Niveau VI	16	24%	6	13%	22	19%	56	13%	138	12%	77	11%
Niveau Vbis	6	9%	NC	-	NC		28	6%	72	6%	44	6%
Niveau V	31	46%	25	53%	56	49%	216	48%	597	50%	361	49%
Niveau IV	10	15%	6	13%	16	14%	79	18%	224	19%	142	19%
Niveau III	NC	-	6	13%	NC		33	7%	96	8%	58	8%
Niveau II	NC	-	NC	-	NC		35	8%	68	6%	51	7%
Qualification												
Non qualifié	37	54%	NC	-	NC		177	40%	428	36%	262	36%
Qualifié	NC	-	25	53%	NC		245	55%	699	58%	426	58%
AMT/Cadres	NC	-	NC	-	NC		25	6%	68	6%	45	6%

Population - Demande d'emploi à Fin nov. 2014	Quartier Lac - Renardière – Ozon (1)		Quartier Chateaufeu/Centre ville (2)		Quartiers 1+2		Commune de Châtelleraut		Agence de Châtelleraut		CAPC	
	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics	Volume	Répartition des publics
DEFM C												
Total	96		70		166		683		1853		1133	
Sexe												
Hommes	52	54%	34	49%	86	52%	341	50%	869	47%	561	50%
Femmes	44	46%	36	51%	80	48%	342	50%	984	53%	572	50%
Age												
Moins de 25 ans	7	7%	11	16%	18	11%	115	17%	336	18%	196	17%
25-49 ans	72	75%	50	71%	122	73%	447	65%	1190	64%	736	65%
50 ans et plus	17	18%	9	13%	26	16%	121	18%	327	18%	201	18%
dont 55 ans et plus	0		0		0		0		0		0	
Ancienneté												
Moins de 12 mois	40	42%	29	41%	69	42%	288	42%	819	44%	481	42%
12 à 35 mois	21	22%	16	23%	37	22%	166	24%	435	23%	272	24%
36 mois et plus	35	36%	25	36%	60	36%	229	34%	599	32%	380	34%
Obligation d'emploi												
TH	6	6%	NC	-	NC		26	4%	84	5%	52	5%
RSA												
BRSA	29	30%	14	20%	43	26%	104	15%	188	10%	134	12%
Niveau de formation												
Niveau V	14	15%	NC	-	NC		60	9%	118	6%	74	7%
Niveau Vbis	NC	-	NC	-	NC		33	5%	83	4%	55	5%
Niveau V	48	50%	31	44%	79	48%	309	45%	918	50%	529	47%
Niveau IV	18	19%	21	30%	39	23%	157	23%	438	24%	278	25%
Niveau III	9	9%	7	10%	16	10%	85	12%	212	11%	137	12%
Niveau II	NC	-	5	7%	NC		39	6%	83	4%	60	5%
Qualification												
Non qualifié	51	53%	23	33%	74	45%	238	35%	593	32%	375	33%
Qualifié	NC	-	44	63%	NC		402	59%	1136	61%	678	60%
AMT/Cadres	NC	-	NC	-	NC		43	6%	123	7%	80	7%

Situation à l'emploi des jeunes 20-24 ans. *Source : Compas 2014*

Au total pour 100 jeunes (20-24 ans)	Inactifs	Emploi stable	Emploi précaire	Chômage	total
Châtelleraut	13	28	39	20	100
France métropolitaine	26	28	28	18	100

Catégories socioprofessionnelles – *Source : INSEE 2010. Compas*

	Population de 15 ans et plus active occupée	15-64 ans actifs occupés					
		agriculteurs - exploitants	artisans, commerçants, chefs d'entreprises	cadres et professions intellectuelles supérieures	professions intermédiaires	employés	ouvriers
VILLE DE CHATELLERAUT	10 720	47	530	1 246	2 670	3 192	2 948
CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS HORS CHATELLERAUT	9 352	222	502	796	2 071	2 871	2 842
CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS	19 964	261	1 032	2 042	4 705	6 016	5 770
VIENNE	175 468	4 944	9 481	22 832	43 595	53 539	40 112
France Métropolitaine	26 127 645	457 511	1 555 150	4 297 476	6 554 495	7 315 860	5 719 517

Source : Insee RP 2010

Formation *Source : INSEE RP2010*

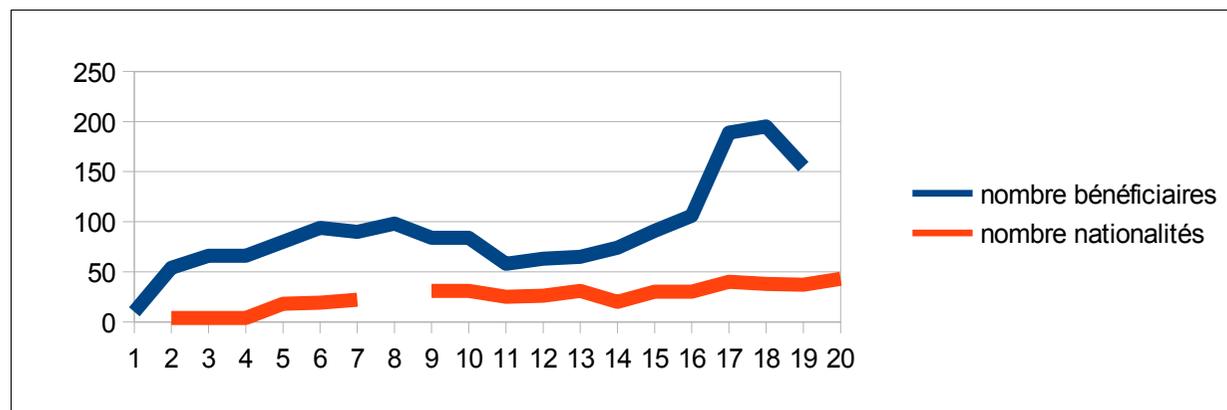
	Population 15 ans et +		15 ans et + sans diplôme		CEP		BEPC		CAP-BEP		BAC-BP		enseignement supérieur court		enseignement supérieur long	
	nbr	%	%	écart	%	écart	%	écart	%	écart	%	écart	%	écart	%	écart
CAPC	44108	100,00%														
Châtelleraut	26961	61,00%	67,00%	+6pt	65,00%	+4pt	66,00%	+5pt	56,00%	-5pt	58,00%	-3pt	56,00%	-5pt	61,00%	/

	Population 15 ans et + non scolarisée		sans diplôme		CEP		BEPC		CAP-BEP		BAC-BP		enseignement supérieur court		enseignement supérieur long	
	nbr	% / population 15 ans et +	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul	%	cumul
Châtelleraut	24686	92	20	20	15	35	6	41	23	64	13	77	8	85	7	92

Freins à l'emploi

Les cours d'alphabétisation et de Français Langue Étrangère (FLE) à Châtelleraut

source : ODA Formation 2013



lieux de résidence des bénéficiaires des cours d'alphabétisation et de FLE

source : ODA Formation 2013

territoires	% bénéficiaires
Ozon	50,00%
centre ville	20,00%
Châteauneuf	7,00%
Minimes	9,00%
CAPC hors Châtelleraut	14,00%

Suivi des actions du pôle mobilité

source : A.D.S.E.A. S.I.S.A - 2014

	2012				2013				2014			
	16-25 ans	+25ans	ZUS	CUCS Hors ZUS	16-25 ans	+25ans	ZUS	CUCS Hors ZUS	16-25 ans	+25ans	ZUS	CUCS Hors ZUS
Point 12	72	96	NC	NC	78	130	119	33	88	121	79	25
Location véhicules	31	45	NC	NC	50	70	31	89	53	67	22	5
Conseils en mobilité	24	69	NC	NC	249	229	169	237	202	263	221	244

Commentaires:

Des déséquilibres socio-économiques entre les différents quartiers de Châtellerauld :

Une répartition « normée » voudrait que la population relative au chômage de l'IRIS soit équivalente au pourcentage de la population de l'IRIS par rapport à la population totale.

Les IRIS pour lesquels la population au chômage connaît une surreprésentation importante sont Châteauneuf, centre-ville, Ozon ouest et Ozon est.

Le taux de chômage des 15-64 ans en 2011 à Châtellerauld, était de 20,4%, contre 11,5% dans le département et 12% dans la région. ¹

Au second trimestre 2013, l'écart entre la zone d'emploi (regroupant plusieurs EPCI) et le département et la région est de près de 2,2 points (11,3% contre 9,1% et 9,5%).

en 2010 :

- 4 IRIS ont un **revenu par ménage** au premier quartile < à 10 000 €.
- 25 % des habitants d'Ozon Est ont un revenu par ménage < à 4 500 €.
- 25 % des habitants de l'IRIS du centre-ville ont un revenu par ménage < à 7 043 € (soit à la hauteur du niveau de la ZUS).

Comparativement au niveau départemental et régional, le **revenu médian par unité de consommation** à Châtellerauld en 2010 était de 16 470 €, de 18 057 € pour le département et de 17 743 € pour la région.

Un nombre et un taux de **commerces vacants** importants sur le centre-ville en raison d'une saturation de l'offre commerciale entre le périurbain et le centre-ville qui fragilise la pérennité de l'appareil commercial en centre ancien, et en raison d'une accessibilité vétuste.

En référence aux **données de Pôle Emploi concernant la situation des demandeurs d'emploi** en fin de mois (DEFM) à fin novembre 2014 :

- toute catégorie confondue (A, B, C, D, E), 31% des DEFM de la commune sont en Quartier Politique de la Ville (QPV) (dont près des 2/3 au sein du quartier 1 « Ozon Renardières Lac ») et 21% par rapport à la CAPC. Ce sont les mêmes répartitions pour les catégories A, B, C ;
- concernant les catégories A, B, C, 32% des DEFM de la commune sont en QPV (dont 63% également en quartier 1) . Ils représentent 21 % par rapport à la CAPC,
- une représentation importante des DEFM de catégorie A (sans aucune activité) dans les QPV au détriment des catégories B et C (activité réduite courte ou longue des demandeurs d'emploi en recherche active d'emploi) et alors que les DEFM en catégorie B et C sont importantes sur le bassin d'emploi compte tenu d'un recours aux intérimaires et aux CDD,
- 35% des DEFM en catégorie A de la commune résident en QPV (parmi lesquels près des 2/3 sont en quartier 1) alors que les résidents des quartiers représentent 20% des habitants de la commune. Ils représentent 25% des DEFM de la CAPC,
- une répartition femmes-hommes des DEFM en QPV homogène par rapport aux autres territoires de référence (commune, CAPC, secteur de pôle emploi) parmi les DEFM en cat A : 45% de femmes et 55% d'hommes), mais un écart encore plus accentué parmi les demandeurs d'emploi de longue durée (DELD),
- 60% des DEFM des QPV ont entre 25 et 49 ans, soit un taux légèrement supérieur à la moyenne des territoires de référence (avec un taux encore plus marqué sur le quartier 2 et un taux de moins de 25 ans légèrement supérieur à la moyenne des territoires de référence pour le quartier 1),
- les bénéficiaires du RSA parmi les DEFM sont sur-représentés en QPV (48%) et particulièrement en quartier 1 (plus des 2/3),
- des niveaux de formation les plus bas et des DEFM non qualifiés, particulièrement en QPV (notamment en quartier 1),
- sur le quartier 2 la proportion de DEFM cat B (DE avec une activité courte réduite) de – 25 ans et de 25 à 49 ans est beaucoup plus importante que sur les autres territoires de référence, et que les DEFM de moins de 12 mois sont sur-représentés parmi les DEFM cat B,
- la répartition hommes-femmes dans le quartier 1 est beaucoup plus accentuée en faveur des femmes que sur les autres territoires de référence, pour les DEFM cat B,

¹ INSEE RP 2011

- concernant les DEFM cat C, les 25-49 ans sont plus représentés en QPV que par rapport aux autres territoires de référence, tandis que les moins de 25 ans sont beaucoup moins représentés sur le quartier 1,
- les DEFM de cat C non qualifiés sont beaucoup plus représentés en QPV comparativement aux autres territoires de référence,
- parmi les DELD toute catégorie de la commune, 28% sont en QPV (ils sont 19% à l'échelle de la CAPC).
- les DELD avec le niveau de formation le plus bas sont sur-représentés en QPV (niveau VI en quartier 1 et niveau V en quartier 2),
- Une population peu ou faiblement **diplômée** à Châtellerault sur-représentée par rapport à la part de cette population dans la C.A.P.C.
- De manière cumulative, plus de 40 % de la population de plus de 15 ans de Châtellerault n'a pas de diplôme, ou un niveau de diplôme bas (< CAP-BEP).

Des données sur la jeunesse qui méritent une attention toute particulière :

- Des jeunes adultes (18-24 ans) qui travaillent souvent en emploi précaire.
- Un faible nombre de jeunes des quartiers prioritaires suivis par la mission locale mais un effort qui semble se dessiner en 2014. Toutefois, un nombre de jeunes des quartiers bénéficiaires des emplois d'avenir bien supérieur à la moyenne nationale² : 14%, et supérieure aux résultats de la région sur fin 2012 et sur l'année 2013 : 10,36 %.
- Une réalité sociale alarmante qui nécessite des actions pour lever les freins à l'emploi.
- Une coordination des acteurs de l'emploi, de l'insertion, et du social à affirmer, qui ne doit pas être une fin en soi mais au service d'objectifs précis.

2 Information déclarative de la mission locale nord Vienne

2.2.2. Les orientations stratégiques du contrat de ville

Le Contrat de ville à l'interface de politiques publiques-cadre pour la mobilisation du droit commun

Engagements de l'Etat en faveur des résidents des quartiers prioritaires dans le cadre de conventions interministérielles (2013-2015) :

- Convention avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social (25 avril 2013)
- Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)
- Convention avec le ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation (27 septembre 2013)
- Convention avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme (décembre 2013)

État, UNEDIC, Pôle emploi :

- convention tripartite 2015 - 2018

Directe :

- stratégie régionale de l'emploi et de la formation
- convention « Nos quartiers ont du talent 2014 »

Conseil Régional :

- contrat régional de développement durable 2014-2016
- dispositifs en faveur du développement économique dont le dispositif « coup de pouce »

Conseil Départemental :

- Programme Départemental d'Insertion et Pacte Territorial pour l'Insertion (2015 – 2019)

CAPC:

- Aide à l'amorçage de projets, CitéLab,
- redynamisation des commerces, FISAC, EPARECA avec la caisse des dépôts et consignations
- accompagnement au développement des entreprises
- soutien aux SIAE et structures d'accompagnement

CAF :

- fonds publics et territoires 2014-2017
- contrat enfance jeunesse 2012-2015

Les orientations du contrat de ville

5 thématiques + 2 transversales :

1. création d'activités

- soutien aux dispositifs spécifiques en direction des jeunes
- soutien aux dispositifs en faveur des habitants des quartiers prioritaires
- coordination des dispositifs et des acteurs

2. développement économique et commercial

- mobilisation des entreprises locales en faveur des résidents des quartiers prioritaires
- développement de projets spécifiques de quartier

3. développement des activités d'insertion

- structuration de l'offre d'insertion du territoire
- actions spécifiques en direction des jeunes
- coordination des activités

4. levée des freins à l'emploi

- mobilité professionnelle
- savoirs de base, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme
- garde d'enfants
- logement
- santé

5. observatoire

Thématiques transversales: - déclinaison d'objectifs en faveur de l'emploi des jeunes,
- encouragement d'une approche intégrée de l'égalité Femmes-hommes (à travers notamment le soutien de la création d'activités par des femmes) et de lutte contre les discriminations



2.2.3. Les objectifs opérationnels du contrat de ville

thématiques	Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires complémentaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1. création d'activités									
soutien aux dispositifs spécifiques en direction des jeunes	Soutenir le dispositif créa jeunes ADIE (formation + accompagnement + microcrédits)	ADIE	CAPC État Pôle emploi Région	■	■	■	■	■	■
	Accompagner la sécurisation des parcours (résolution des freins personnels) avant le développement du projet économique	CAPC CCI ADIE	Pôle emploi	■	■	■	■	■	■
	Soutenir les initiatives de découverte de la création d'activité (ex: coopératives, entreprendre pour apprendre)	MLNV	CAPC	■	■	■	■	■	■
	Soutenir les initiatives menées pour la valorisation de la création d'activités auprès des jeunes des quartiers prioritaires			■	■	■	■	■	■
	Soutenir les initiatives collaboratives dans les quartiers			■	■	■	■	■	■
soutien aux dispositifs en faveur de l'emploi et de l'insertion	Soutenir les initiatives de création d'activité par des habitants des quartiers prioritaires, et notamment par des femmes	CAPC CCI ADIE	DRDFE	■	■	■	■	■	■
	Soutenir les initiatives particulières favorisant les reprises d'activité, notamment par des femmes	CAPC CCI ADIE	DRDFE	■	■	■	■	■	■
	Développer l'entrepreneuriat et l'innovation sociale dans les quartiers		CAPC CDC	■	■	■	■	■	■
	Participer et organiser des manifestations de sensibilisation et de valorisation de l'entrepreneuriat auprès des bénéficiaires et des professionnels, y compris dans les quartiers	CAPC CCI	Pôle emploi	■	■	■	■	■	■
coordination	Valoriser le dispositif intégré citélab / ADIE / consulaires	CAPC ADIE chambres consulaires		■	■	■	■	■	■

thématiques	Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires complémentaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
2. développement économique et commercial										
mobilisation des entreprises locales en faveur des résidents des quartiers prioritaires	Identifier les entreprises signataires de la charte d'engagement avec le ministère de la ville et identifier les actions menées et à développer	CAPC État		■	■					
	Identifier les entreprises constituées en réseaux d'entreprises et les actions menées et à développer	CAPC État		■	■					
	Soutenir les réseaux d'entreprises et les actions proposées par les entreprises (ex: club FACE, GLE, GEIQ)				■	■	■	■	■	
	Poursuivre le travail mené dans le cadre de "Sésam emploi" pour l'amélioration de l'accès aux stages en entreprises, notamment les PMSMP	IAE Pôle emploi MLNV Cap Emploi	CAPC Pôle emploi en tant que référent		■	■	■	■	■	■
projets spécifiques de quartier	Ozon: préciser les opportunités commerciales dans le cadre d'une étude menée au service d'un développement commercial à la fois de proximité et pour l'incitation à l'arrêt de populations qui traversent ou fréquentent par ailleurs le quartier	EPARECA	CAPC Ville	■						
	Ozon: mettre en œuvre les opportunités prioritaires à mener. ex: requalification de locaux commerciaux, implantation de commerces complémentaires, et en prolongement de la zone Lyautey (après destruction de la tour Lyautey) et de Churchill vers le centre ville, restructuration de l'îlot Churchill à partir du tabac presse (poumon du quartier)	CAPC ville			■					
	Ozon: développer des actions d'accompagnement des jeunes repreneurs de commerces	CAPC		■	■	■	■	■	■	
	Ozon: mener une action de sécurité de proximité auprès de commerçants	ville	CAPC	■	■	■	■	■	■	
	Ozon: poursuivre les actions d'amélioration de la propreté du quartier avec les commerçants	ville		■	■	■	■	■	■	
	Renardières: identifier les leviers possibles compte tenu d'un quartier avec un gros centre commercial qui lui tourne le dos	CAPC ville Auchan?	Etat	■	■					
	Renardières: réfléchir aux cheminements piétonniers du quartier vers les commerces, permettant de le désenclaver	CAPC ville	Etat	■	■					

thématiques	Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires complémentaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Renardières - Lac: soutenir des initiatives tests de petites activités commerciales ponctuelles en accompagnement de la valorisation des îlots comme lieux de vie	CAPC ville							
	Châteauneuf: soutenir des initiatives développées sur le site de la Manu "lieu de vie" à destination des usagers des équipements (conservatoire, école de cirque, skate park...) et des habitants du quartier (ex: manifestations culturelles, restauration, ...)	CAPC ville							
	centre ville: accompagner la réflexion sur les bords de Vienne comme lieu de vie (aménagements commerciaux et-ou urbains pour les usagers et les habitants)	CAPC ville							
	centre ville: développer des initiatives ponctuelles rassemblant les commerçants et les habitants (ex: grande tablée)	CAPC ville							
3. développement des activités d'insertion									
structuration de l'offre d'insertion du territoire	Identifier et développer des "marchés" et des activités supports à l'insertion par types d'intervention (chantiers loisirs, rémunérés, d'insertion) et définir des objectifs quantitatifs évolutifs	Ville CAPC		identification		développement			
	Définir des critères d'attribution de subvention aux associations pour leurs activités d'insertion	Conseil départemental État	CAPC						
	Suivre les clauses d'insertion dans les marchés publics	Ville CAPC							
	Promouvoir les chantiers et activités d'insertion auprès des acteurs publics, économiques, associatifs, du territoire	À définir							
	Expérimenter des actions mutualisées pour les activités d'insertion du territoire	CAPC							
	Soutenir les initiatives impulsées par le réseau des acteurs de l'insertion (cf coordination / tête de réseau)	À définir	CAPC						
	Identifier le nombre de publics des QPV accueillis au sein des SIAE	CAPC							
	Développer des accompagnements intensifs en direction des	Pôle Emploi	Conseil départemental						

thématiques	Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires complémentaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	seniors et DELD et développer des "parcours projets"								
	Développer de ateliers « mon marché du travail » auprès des CSC (1 atelier / structure)	Pôle emploi							
actions spécifiques en direction des jeunes	Soutenir les initiatives innovantes notamment en direction des jeunes pour faciliter leur accès aux dispositifs existants		CAPC					identification des leviers de consolidation	
	Développer des initiatives de communication et d'accompagnement dans les quartiers	MLNV	CAPC						
	Favoriser les actions de parrainage		MLNV État						
	Identifier et développer des passerelles vers la formation (ex: E2C)		Conseil régional						
	Faciliter les liens entre la MLNV et l'Éducation Nationale pour le développement d'actions en commun (ex: promotion de l'apprentissage)		Ville EN CAPC Conseil régional						
	Augmenter le nombre de jeunes des QPV dans le suivi des jeunes par la mission locale	MLNV	CAPC						
	Mettre en place le dispositif "accompagnements intensifs jeunes" (AIJ)	Pôle Emploi	MLNV						
	Promouvoir le dispositif "Nos Quartiers ont du Talent"	Pôle Emploi							
	Favoriser l'accès des jeunes aux SIAE	CAPC	MLNV						
	Promouvoir le dispositif « service civique »	MPT Unis cité MLNV	Pôle Emploi						
coordination	Identifier une tête de réseau de l'insertion sur la CAPC	CAPC							
	Coordonner les SIAE de la CAPC, partager des outils communs et créer des parcours d'accompagnement individuel en commun	À définir	CAPC Pôle emploi						
	Coordonner les structures de l'insertion et celles développant plus ponctuellement des supports d'activité d'insertion (Equipe	Ville CAPC							

thématiques	Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires complémentaires	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	de prévention, maisons de quartier, ...)								
	Animer les actions jeunesse en faveur de l'emploi et de l'insertion et professionnaliser les acteurs intervenant au sein des quartiers	MLNV	CAPC						
	Communiquer sur les offres de services de Pôle emploi et ses services à distance afin d'outiller les professionnels intervenant au sein des quartiers	Pôle emploi							
4. freins à l'emploi									
mobilité	Consolider le pôle mobilité en poursuivant le travail de coopération entre les acteurs locaux	ADSEA - SISA	CAPC État pôle emploi						
savoirs de base, alphabétisation, lutte contre l'illettrisme	Consolider l'action d'ODA Formation	ODA	CAPC Pôle emploi						
	Soutenir les initiatives menées en faveur des populations des quartiers								
garde d'enfants	Développer des modalités d'accueil adaptées aux besoins des populations des quartiers prioritaires: soutenir les initiatives expérimentales (cf pilier cohésion sociale)	CCAS	CAF						
logement	Soutenir le projet de résidences jeunes	CAPC							
santé	Consolider l'atelier d'insertion "ensemble c'est tout" (cf pilier cohésion sociale)	MPT	CAPC						
5. observatoire									
	Mettre en place une recherche-action pour inclure la parole des jeunes dans les politiques publiques	MLNV							
	Suivre des indicateurs-clé concernant l'insertion et l'emploi des jeunes (QPV, commune, CAPC)	MLNV							
	Suivre les indicateurs-clé relatifs aux demandeurs d'emploi	Pôle emploi							

2.2.4. Les indicateurs de suivi

– évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs déclinés

exemple :

Axes	Objectifs opérationnels	Niveau d'atteinte des objectifs par quartier						
		atteint		partiellement atteint		non atteint	reporté	annulé
		Quartier 1	Quartier 2	Quartier 1	Quartier 2			
2. développement économique et commercial								
mobilisation des entreprises locales en faveur des résidents des quartiers prioritaires	Identifier les entreprises signataires de la charte d'engagement avec le ministère de la ville et identifier les actions menées et à développer							
	Identifier les entreprises constituées en réseaux d'entreprises et les actions menées et à développer							
	Soutenir les réseaux d'entreprises et les actions proposées par les entreprises (ex: club FACE, GLE, GEIQ)							
	poursuivre le travail mené dans le cadre de "sésam emploi" pour l'amélioration de l'accès aux stages en entreprises, notamment les PMSMP							
	Identifier les entreprises signataires de la charte d'engagement avec le ministère de la ville et identifier les actions menées et à développer							

Modalité : identification en comité technique CdV, annuelle

– recensement des données relatives aux indicateurs du pilier « développement économique - emploi »

Axes	Indicateurs	Périodicité	Modalités
Création d'activités	Suivi du nombre de créations ou reprises d'activités par résident politique de la ville et par lieu d'implantation	Annuel	CAPC - par quartier - répartition hommes-femmes
Développement économique et commercial	Suivi du taux de vacance commerciale	Annuel Semestriel pour le centre-ville	CAPC Par quartier PDV
	Suivi du nombre d'entreprises sollicitées en faveur de la PDV et du nombre d'entreprises mobilisées	Annuel	CAPC spécifier la typologie des entreprises
Développement des activités d'insertion	Suivi du nombre de résidents en quartiers PdV au sein des SIAE	Annuel	
	Suivi du nombre de jeunes suivis par la mission locale par quartier et identification des parcours proposés	Annuel	MLNV
Freins à l'emploi	Suivi du nombre de demandeurs d'emploi des QPV rapporté aux taux comunual et de la CAPC	Semestriel	Pôle emploi - par quartier - par catégorie (DEFM, DELD)

2.2.5. Les engagements financiers

Axes	Dispositifs	Engagements au service des QPV et-ou de leurs habitants	Financeurs potentiels
Développement économique et commercial	<i>Cordée TPE</i>	Programme d'aide à l'investissement des petites entreprises des communes rurales de la CAPC et des QPV exclusivement pour Châtelleraut	CAPC Etat Conseil Départemental
	<i>Coup de Pouce TPE</i>	Aide aux petites entreprises des communes rurales de la CAPC et des QPV exclusivement pour Châtelleraut	Conseil Régional
	<i>Cités Lab</i>	Accompagnement des projets de création et reprise d'activité par les habitants des QPV exclusivement	CAPC Caisse des dépôts et Consignations
	<i>Nacre</i>	Soutien du dispositif d'accompagnement des créateurs/repreneurs d'entreprises avec recentrage en faveur des publics les plus fragiles (DELD, bénéficiaires de minima sociaux, personnes peu ou pas qualifiées, et un effort particulier en faveur des porteurs de projets résidant dans les QPV (objectif national : 11%)	DIRECCTE – UT86
Développement des activités d'insertion et levée des freins à l'emploi	<i>Soutien aux structures d'insertion</i>	Soutien aux structures d'insertion qui respectent les critères d'attribution de subvention, et notamment l'accueil de résidents des QPV (dont SIAE, pôle mobilité, MLNV, ...)	CAPC Conseil Régional Conseil Départemental
		Aide au poste de 2 ACI et 1 antenne AI. A titre indicatif, l'aide au poste représente un montant de 174 959 € pour 33 ETP, au 1er semestre 2015	DIRECCTE – UT86
	<i>Action Indigo de Pôle Emploi</i>	Démarche innovante et complète d'accompagnement des publics des QPV . A titre indicatif : cofinancement de 10 000€ en 2015	DIRECCTE – UT86
	<i>Accompagnement des jeunes 16-25 ans</i>	- Soutien à l'activité de la MLNV fléché spécifiquement sur les QPV . A titre indicatif: 11663 € en 2015 - Crédits d'accompagnement Emploi d'avenir pour les jeunes des QPV . A titre indicatif : 8 383 € pour un objectif de prescription de 8 EAV en 2015 ; - Les ML disposent également de moyens d'intervention pour sécuriser les parcours des jeunes au travers du FIPJ qui seront mobilisés en tant que de besoin pour les jeunes issus des QPV - Soutien à l'E2C : à titre indicatif en 2014 : 36758€, 24,1% des jeunes en QPV - Soutien de l'action « nos quartiers ont du talent »	DIRECCTE – UT86 Conseil Régional

Axes	Dispositifs	Engagements au service des QPV et-ou de leurs habitants	Financeurs potentiels
	<i>Service civique</i>	Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique : minimum 25% de jeunes issus des quartiers	DDCS Conseil Régional
<p>Accès et retour à l'emploi</p> <p>Accès et retour à l'emploi</p>	<p>CUI-CAE (secteur non marchand)</p> <p>CUI-CIE (secteur marchand)</p> <p>contrat d'Emploi d'Avenir : jeunes de 16 à 25 ans (ou 29 ans pour les jeunes reconnus TH), sans emploi, non qualifiés ou peu qualifiés et qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi</p>	<p>A titre indicatif pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de prescription pour le 1^{er} semestre : 784 CUI-CAE pour la Vienne (4 610 757 €) ; - Objectifs de prescription QPV : 5,35% (soit 42 CUI-CAE) au niveau départemental ; - Moyens financiers : 246 675 € (5,35% de l'enveloppe du 1^{er} semestre) ; * - Taux de prise en charge fixé par l'arrêté préfectoral du 11 février 2015 : 70% pour les DE inscrits à Pôle Emploi 12 mois/ 18 derniers mois et résidant en QPV. <p>A titre indicatif pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de prescription pour le 1^{er} semestre : 282 CUI-CAE pour la Vienne (1 291 754 €) ; - Objectifs de prescription QPV : 4,96% soit 14 CUI-CIE au niveau départemental ; - Moyens financiers : 83 910 € (4,96% de l'enveloppe du 1^{er} semestre) ; - Taux de prise en charge fixé par l'arrêté préfectoral du 11 février 2015 : 35% pour les DE inscrits à Pôle Emploi 12 mois/ 18 derniers mois et résidant en QPV. <p>A titre indicatif pour 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de prescription pour le 1^{er} semestre : 282 prescriptions (dont 163 initiales) pour la Vienne (5 948 259 €) ; - Objectifs de prescription QPV : 6%, soit 17 prescriptions (8 à Châtellerault). <p>Moyens financiers : 356 895 € (6% de l'enveloppe du 1^{er} semestre)</p>	<p>DIRECCTE – UT86</p> <p>Conseil Départemental (pour les bénéficiaires du RSA)</p> <p>DIRECCTE – UT86</p> <p>Conseil Départemental (pour les bénéficiaires du RSA)</p> <p>DIRECCTE – UT86</p> <p>Conseil Régional</p>
<p>Crédits spécifiques dédiés au développement d'actions de PDV en faveur du développement économique et de l'emploi</p>	<p><i>Contrat de ville</i></p> <p><i>CRDD</i></p>	<p>Soutien aux actions proposées dans le cadre des appels à projets annuels à hauteur minimale de 20 000€ annuels</p> <p>Soutien aux actions proposées dans le cadre des appels à projets annuels</p> <p>Contribution au contrat de ville au travers du CRDD avec les mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'emploi notamment</p>	<p>CAPC</p> <p>Sous-Préfecture – CGET</p> <p>Conseil régional</p>

2.3 Second pilier : le cadre de vie et le renouvellement urbain

2.3.1 Éléments de diagnostic

Données sur le logement et données sociales

catégorie de logement	1999		2010		Evolution 1999-2010	
	Effectifs	Part en %	Effectifs	Part en %	Effectifs	Taux en %
Résidences principales	15 045	88,1	15 640	85,9	+595	+4,0
Résidences secondaires ou occasionnelles	381	2,2	297	1,6	-84	-22,0
Logements vacants	1 651	9,7	2 260	12,4	+609	+36,9
Ensemble des logements	17 077	100,0	18 197	100,0	+1 120	+6,6

Source : Insee RP

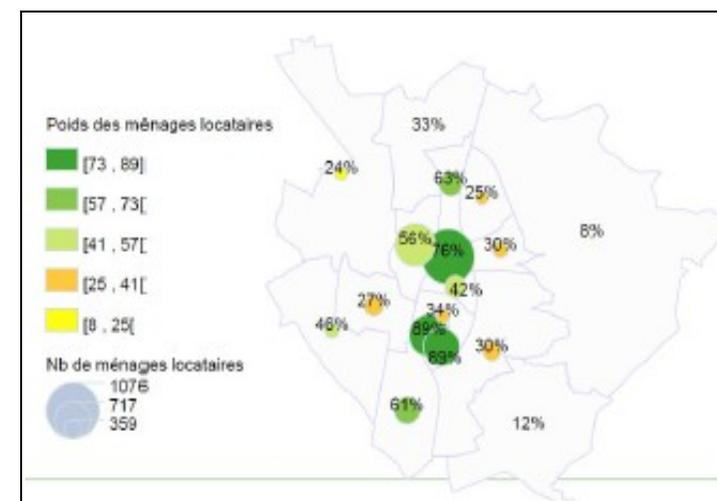
Sources : (PLH CAPC 2011-2016 INSEE RP 1999 et 2006 exploitations principales)

CAPC	1999		2006		1999-2006
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre
Résidences principales	22 253	88,7%	24 108	88,1%	+1 855
Résidences secondaires et logements occasionnels	834	3,3%	735	2,7%	-99
Logements vacants	2 006	8,0%	2 519	9,2%	+513
Total logements	25 093	100%	27 362	100%	+2 269

CHATELLERAULT	1999		2006		1999-2006
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre
Résidences principales	15 045	88,1%	15 995	87,3%	+950
Résidences secondaires et logements occasionnels	381	2,2%	305	1,7%	-76
Logements vacants	1 651	9,7%	2 030	11,1%	+379
Total logements	17 077	100%	18 330	100%	+1 253

Part des ménages locataires de logements parmi l'ensemble des ménages – source INSEE 2010RP, Compas 2014

	Ensemble des résidences principales	Répartition par statut d'occupation (en %)			
		propriétaires	locataires du parc privé	locataires sociaux	logés gratuitement
VILLE DE CHATELLERAULT	15 640	52,6	25,7	19,7	2,0
CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS HORS CHATELLERAULT	8 709	76,7	14,7	7,0	1,5
CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS	24 251	61,1	21,8	15,3	1,8
VIENNE	194 297	60,9	25,7	11,6	1,8
France Métropolitaine	26 866 279	57,7	25,1	14,6	2,6



Distribution des revenus fiscaux 2011 des ménages en fonction de leur statut d'occupation du logement

nb de ménages fiscaux	châtellerault	1er décile (€)	2ème décile (€)	1er quartile (€)	3ème décile (€)	4ème décile (€)	Médiane (€)	6ème décile (€)	7ème décile (€)	3ème quartile (€)	8ème décile (€)	9ème décile (€)
3 120	ménages fiscaux locataires parc social	0	210	440	600	870	1090	1270	1480	1610	1750	2290
4 000	ménages fiscaux locataires parc privé	0	540	740	900	1200	1430	1680	2030	2270	2500	3260
8 270	ménages fiscaux propriétaires	1200	1580	1740	1900	2240	2600	3020	3490	3800	4190	5270

source : INSEE DGI 2011

Compas 2014

Logements sociaux

La ville de Châtellerault comptabilise **3 791 logements sociaux publics** (hors foyers logements et CHRHS et hors parc privé) . Les deux zones étudiées totalisent 2 746 logements, soit 72 % des logements locatifs sociaux.

(Cf annexe p. 97 : cartographie des logements sociaux – source DDT 2013)

Zoom sur la Rénovation Urbaine d'Ozon : (source : ville de Châtellerault – service renouvellement urbain 2014)

- Avant ANRU : 2 000 logements
- Après ANRU : 1485 logements
- logements démolis : 582 (140 restent à démolir)
- logements reconstruits : 389 (dont 90 sur site)
- 652 logements réhabilités
- 874 logements résidentialisés

État de la vacance commerciale de logements de la SEM Habitat et d'Habitat 86

Sources : rapport d'activité SEM Habitat 2013 – données 2014, Habitat 86 – novembre 2014

Îlots PdV	Au 31/12/2012						Au 31/12/2013						Variation 2012-2013 (en point) SEM	Variation 2012-2013 (en point) H86	Au 31/12/2014						Variation 2013-2014 (en point) SEM	Variation 2013-2014 (en point) H86
	SEM Habitat			Habitat 86			SEM Habitat			Habitat 86					SEM Habitat			Habitat 86				
	nbr logements	vacance nbr	% vacance	nbr logements	vacance nbr	% vacance	nbr logements	vacance nbr	% vacance	nbr logements	vacance nbr	% vacance			nbr logements	vacance nbr	% vacance	nbr logements	vacance nbr	% vacance		
Ozon	855	107	11,9	681	31	4,6	855	85	9,4	681	53	7,8	-2,5	3,2	855	102	11,9	621	55	8,86	2,5	1,06
Renardières	0	0		210	17	8,1	0	0		210	27	12,9	0	4,8	0	0		210	43	20,67		7,77
Lac	136	11	8	85	9	10,6	136	10	7,4	85	9	10,6	-0,6	0	136	14	10,3	85	5	5,88	2,9	-4,72
Châteauneuf	305	20	6,6	107	9	8,4	305	13	4,3	107	9	8,4	-2,3	0	305	23	7,5	107	5	4,67	-3,5	-3,73
Centre ville	62	2	6,7	30	1	3,3	62	0	0	30	5	16,7	-6,7	13,4	62	46,5	0	30	0	0		-16,76
autres	408	11	2,4				408	11	2,4				0		408	16	3,9				1,5	

État des impayés de la SEM habitat et d'Habitat 86

Source : rapport d'activité SEM Habitat 2013 – données 2014, Habitat 86 – novembre 2014

Îlots PdV	31/12/12						31/12/13					
	SEM Habitat			Habitat 86			SEM Habitat			Habitat 86		
	nbr logements	montant	Ratio / logement	nbr logements	montant	Ratio / logement	nbr logements	montant	Ratio / logement	nbr logements	montant	Ratio / logement
Ozon	855	111300	130,18	681	81754,19	120,05	855	165940	194,08	681	71522,48	105,03
Renardières	0			210	17980,15	85,62	0			210	15266,54	72,7
Lac	136	31190	229,34	85	24578,69	289,16	136	34140	251,03	85	23109,64	271,88
Châteauneuf	305	25740	84,39	107	6311,01	58,98	305	33990	111,44	107	1074,92	10,05
Centre ville	62	4380	70,65	30	2557,74	85,26	62	3490	56,29	30	869,25	28,98
autres	408	57450	140,81	NR	NR	NR	408	53270	130,56	NR	NR	NR

Îlots PdV	31/12/14					
	Habitat 86			SEM Habitat		
	nbr logements	montant	Ratio / logement	nbr logements	montant	Ratio / logement
Ozon	621	80700	129,95	855	212260	248,26
renardières	210	17454	83,11	0		
Lac	85	8981	105,66	136	31270	229,93
Châteauneuf	107	11476	107,25	305	43110	141,34
Centre ville	30	2406	80,2	62	9110	146,94
autres	NR	NR	NR	408	60990	149,49

La représentation des quartiers par les habitants de Châtellerault

Source : Enquête auprès des habitants de Châtellerault (Ozon et hors Ozon).- Évaluation 2007-2009 du C.U.C.S. (Ville de Châtellerault, décembre 2010)

80 questionnaires représentatifs (sexes, catégories d'âge) ont été réalisés auprès des habitants d'Ozon dont 68 ont été exploitables. 80 questionnaires représentatifs (sexes, catégories d'âge) à destination de habitants de Châtellerault hors Ozon ont été réalisés, tous exploitables.

Les quartiers conseillés de Châtellerault

"Si un ami souhaitait emménager à Châtellerault, lequel de ces quartiers lui conseilleriez-vous?"

(plusieurs réponses ont été données par les habitants hors Ozon)

	Total		Ozon							
			15-24 ans		25-40 ans		40-60 ans		+60 ans	
Ozon	11	16%	2	15%	4	16%	3	14%	2	22%
Minimes	7	10%	1	5%	5	20%	1	5%		
Renardières/Lac	11	16%	3	23%	6	24%	1	5%		
Centre-ville	18	26%	6	46%	5	20%	4	19%	3	33%
Châteauneuf										
Targé/Antoigné	18	26%	1	8%	5	20%	12	57%		
Non renseigné	3								3	
	68		13		25		21		9	

	Total		Hors Ozon							
			15-24		25-40		40-60		+60ans	
Ozon	2	3%							2	10%
Minimes	16	20%	4	18%	2	17%	8	28%	2	10%
Renardières/Lac	5	6%	1	4%	1	8%	1	3%	2	10%
Centre-ville	26	33%	10	36%	3	25%	7	24%	6	29%
Châteauneuf	4	5%	1	4%	1	8%			2	10%
Targé/Antoigné	31	39%	8	7%	3	25%	13	45%	7	33%
Non renseigné	6		4		2					

Les quartiers, un lieu d'habitat non choisi

"Avez-vous choisi le quartier dans lequel vous habitez?"

Cette question n'a pas été renseignée par toutes les personnes interrogées

	oui	non	oui	non
15-24 ans		14	6	11
25-40 ans	4	19	6	5
40-60 ans	11	10	21	8
+ 60 ans	5	4	14	7
TOTAL	20	47	47	31
	29%	69%	59%	39%

Les quartiers, une image négative assimilée par leurs habitants

« Imaginons qu'une personne vienne pour la première fois dans votre quartier, d'après vous, comment le trouverait-elle? »

Ozon	Total		15-24 ans		25-40 ans		40-60 ans	
Très agréable	9	13%			8	32%		
Plutôt agréable	23	34%	5	38,00%	9	32%	5	24%
Plutôt pas agréable	24	35%	8	62,00%	4	16%	9	43%
Pas du tout agréable	12	18%			5	20%	7	33%
Non renseigné								
	68		13		25		21	

Commentaires :

- Une structuration du parc de logements avec une proportion importante de logements sociaux, notamment dans les quartiers en politique de la ville, et plus particulièrement à Ozon.
- Une vacance de logements dans le centre ancien et dans le parc locatif qui perdure et se dégrade.
- Un parc privé potentiellement indigne dans les IRIS du centre-ville et de Châteauneuf (en 2005, zone qui concentrait 40 % des logements vacants de la ville) avec un abandon de la fonction locative aux étages des commerces.
- Une vacance des logements sociaux qui se détériore particulièrement sur le quartiers d'Ozon et du Lac pour la SEM Habitat et sur Ozon et Renardières pour Habitat 86.
- Une évolution des impayés inquiétantes, particulièrement sur le quartier d'Ozon et au Lac, pour les organismes bailleurs.

Une Opération de Rénovation Urbaine sur le quartier de la Plaine d'Ozon en voie de réussite, avec des évolutions positives, mais dont les efforts restent à poursuivre pour le décroisement du quartier et sa valorisation.

La ville de Châtelleraut entre dans la phase finale de cette opération et a négocié son avenant de clôture de la convention pluri-annuelle du projet de rénovation urbaine du quartier. Cet avenant vient parachever les transformations déjà réalisées sur le quartier de la Plaine d'Ozon en précisant les modifications de programme suivantes :

- la démolition pour partie du bâtiment Vigny (40 logements)
- la reconstitution de l'offre locative sociale, à savoir :
 - en centre-ville, une offre de 24 logements (11 + 13) sur deux sites associés, suite à la démolition du Vigny
 - en centre-ville, la création d'une résidence de 20 logements pour jeunes travailleurs
 - en frange urbaine, la modification de l'opération « hors-site ex-T8 » ramenée à 10 logements individuels.
- la réhabilitation de l'immeuble Georget (30 logements)
- l'aménagement des bords de Vienne et des liaisons douces avec le quartier
- la restructuration de la salle d'animation culturelle de la Gornière et la création d'une « maison des associations familiales et sportives » dans un bâtiment ancien à rénover, à proximité des bords de Vienne
- le réaménagement qualitatif de l'îlot Péguy et de l'emprise foncière libérée par la démolition partielle du Vigny.

Concernant la représentation des habitants des quartiers lorsqu'ils avaient été interrogés en 2010 dans l'évaluation de l'ORU en cours :

- Les quartiers périphériques "Targé et Antoigné" étaient les plus conseillés quels que soient les habitants, puis le centre-ville (notamment pour les 15-24 ans), puis les Minimes (pour les 40-60 ans)
- Le quartier d'Ozon était quasi exclusivement conseillé par ses seuls habitants.
- Châteauneuf était très peu conseillé et ce, particulièrement par les habitants d'Ozon.
- 69% des habitants d'Ozon disaient ne pas avoir choisi le quartier dans lequel ils habitent, contre 39% pour les autres habitants de Châtelleraut. Globalement, les habitants hors Ozon estimaient à 65% que la situation du quartier d'Ozon s'était dégradée.
- Au regard des différents domaines qui leur étaient ensuite proposés, leur avis restait négatif mais de manière plus mitigée, hormis pour les domaines suivants : qualité des espaces de jeux et des équipements sportifs, et la présence humaine.

- Concernant les transports en commun et le stationnement, leur évolution était quant à elle jugée positivement, Près d'un habitant sur cinq globalement n'avait pas émis d'avis quant aux évolutions du quartier identifiées par domaine d'intervention,
- les domaines dont les évolutions étaient particulièrement jugées positivement étaient : la propreté et l'entretien du quartier, l'aménagement du quartier, les transports en commun (hormis pour les plus de 60 ans, qui avaient au cours des questionnaires précisé ne pas donner d'avis du fait de leur non-utilisation), le stationnement et la circulation,
- les domaines dont les évolutions étaient jugées négativement étaient : la qualité des espaces verts, les jeux et équipements sportifs (particulièrement pour les 15-24 ans et les 40-60 ans), la vie associative, culturelle et sportive (particulièrement pour les 40-60 ans), le développement du commerce et des services de proximité (particulièrement pour les 15-24 ans et les plus de 60 ans).

Ces résultats sont toutefois à relativiser car même s'ils ont été recueillis dans le cadre d'une enquête réalisée à partir d'un panel représentatif de la population (nombre, âge et sexe), ils datent de 2010, soit au milieu de la rénovation du quartier. Cette enquête mériterait d'être actualisée.

- Le cadre de vie sur les îlots du Lac et des Renardières est aujourd'hui particulièrement critique et nécessite une action partenariale (amélioration durable du bâti, des espaces verts, traitement de la voirie, nettoyage des espaces publics, résidentialisation, ...) afin de stopper l'inflation des difficultés, d'améliorer les conditions de vie individuelles et collectives des habitants, et diminuer la délinquance.
- Une OPAH-RU des centres anciens est lancée depuis décembre 2012 afin de répondre concrètement à une situation de précarisation et de dégradation de l'habitat privé ancien dans les deux quartiers historiques : Centre-Ville et Châteauneuf. Elle vise à améliorer de manière significative et durable la qualité et le confort des logements pour assurer des conditions de vie décentes aux résidents, et pour attirer de nouveaux ménages.

Premiers éléments de synthèse :

- une vacance de logements importante à Châtellerault, et plus particulièrement dans les îlots en politique de la ville
- une situation socio-économique préoccupante des résidents des quartiers prioritaires,
- une image globalement négative des quartiers prioritaires, assimilée par leurs habitants,
- un isolement et une stigmatisation des îlots et quartiers en politique de la ville.

2.3.2 Les orientations stratégiques du contrat de ville

Le Contrat de ville à l'interface de politiques publiques-cadre pour la mobilisation du droit commun :

Etat :

- lutte contre l'habitat indigne
- programme national de requalification des quartiers anciens dégradés
- Programme National pour la Rénovation Urbaine
- soutien aux opérations pour l'amélioration de l'habitat

Conseil Régional :

- Contrat Régional de Développement Durable 2014-2016
- amélioration de la performance énergétique des logements

Conseil Départemental :

- opération de rénovation urbaine

CAPC:

- Programme Local de l'Habitat 2011-2016
- Plan Général de Déplacement 2009
- Gestion des déchets et développement durable

Ville:

- Opération de Rénovation Urbaine d'Ozon (2007-2015)
- OPAH-RU des centres anciens (2012 - 2017)



Les orientations du contrat de ville

1. Réaliser une réelle mixité urbaine et sociale et poursuivre le changement d'image du quartier de la plaine d'Ozon, trait d'union entre le centre ville et d'autres quartiers, à partir de ses atouts,

- redonner à Ozon son rôle de parcours résidentiel au sein de la ville (intégrer le quartier dans la ville)
- apporter une mixité sociale de population
- désenclaver certains îlots : travailler sur leur « porosité »
- valoriser les atouts du quartier : bords de Vienne, services, équipements, marché, patrimoine
- améliorer la structuration de l'offre commerciale

2. Ouvrir le quartier des Renardières à l'ouest et au nord et améliorer les espaces publics sur le quartier du Lac

(ces objectifs seront précisés selon les résultats de l'étude préalable au plan stratégique local)

- désenclaver les deux îlots des Renardières et du Lac
- reconnecter les îlots en politique de la ville avec leurs îlots limitrophes
- apporter une diversité de peuplement
- réhabiliter les logements sociaux
- repenser l'implantation et l'usage d'équipements de quartier et de mixité (notamment éducatifs, socioculturels) et le développement de lieux de vie

3. Accompagner la dynamique d'attractivité et de reconquête des centres anciens (second quartier en politique de la ville), favoriser la réhabilitation du parc de logement privé et renforcer l'attractivité urbaine:

- réconcilier le centre-ville et Châteauneuf, quartier historique, par la Vienne
- améliorer les conditions de vie et d'usage du centre ville
- décroisonner le quartier de Châteauneuf coupé entre un noyau dégradé et paupérisé, et différents équipements publics réunis à la Manufacture qui en a fait l'histoire

Les orientations du contrat de ville :

- développer l'attractivité commerciale et favoriser le vivre ensemble entre les commerçants, les usagers des commerces et des équipements, et les habitants
- consolider par des aménagements urbains en centre ville, les actions d'amélioration de l'habitat
- favoriser le retour ou l'implantation de familles en centres anciens

4. Favoriser la mobilité des résidents en QPV

- articuler la politique de déplacement de l'agglomération aux aménagements des QPV et aux besoins de leurs habitants, en adéquation avec la DSP avec les TAC
- poursuivre l'amélioration des connexions entre les quartiers et le reste de la ville et de l'agglomération

5. Renforcer la sécurité des quartiers et de leurs résidents et usagers

- mobiliser l'action pénale pour lutter contre les phénomènes de délinquance propres aux QPV
- prévenir la récidive (cf pilier « cohésion sociale »)
- accompagner l'accès aux droits et l'aide aux victimes
- favoriser le renouvellement urbain des QPV en intégrant systématiquement les problématiques de sécurité et les préconisations de leurs acteurs

6. Poursuivre la mise en œuvre de la Gestion Urbaine et Sociale de Proximité: des quartiers prioritaires à l'ensemble de la ville

formaliser sa convention 2016-2020 autour des objectifs suivants :

- participer à la définition de projets structurants dans les quartiers
- accompagner et coordonner les différents acteurs
- poursuivre et renforcer les démarches participatives avec les habitants
- requalifier et améliorer les espaces publics et collectifs et l'environnement du bâti
- renforcer les interventions pour maintenir un cadre de vie agréable aux habitants
- participer aux actions d'animation au profit des quartiers

Orientation transversale : aménager les bords de Vienne, trait d'union entre les quartiers, et entre les habitants des quartiers, de la ville et de l'agglomération.

2.3.3. Les objectifs opérationnels du contrat de ville

Ces objectifs opérationnels pourront être précisés dans le cadre d'un avenant au présent contrat, et sur la base des résultats des études menées au premier semestre 2015 dont la ville de Châtellerault est maître d'ouvrage :

- étude immobilière et foncière sur le quartier d'Ozon,
- mission d'appui pour la formalisation d'un plan stratégique local sur le quartier « Ozon Renardières Lac » retenu en politique de la ville,
- études sur les bords de Vienne,

cet avenant devant être signé avant la fin de l'année 2015.

Accompagner les orientations des opérations de renouvellement urbain, de déplacement et de sécurité, au sein des quartiers prioritaires								
	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Objectifs opérationnels territoriaux								
Ozon								
Démolition								
Démolir partiellement le bâtiment Vigny (40 logements) – <i>avenant de sortie ANRU</i>	SEM Habitat	ANRU	■	■				
Réhabilitation								
Réhabiliter le bâtiment Georget Nord (réhabilitation thermique, remise à niveau du bâti et des logements) – <i>avenant de sortie ANRU</i>	SEM Habitat	ANRU CAPC Conseil départemental		■	■			
Aménagements								
Réaménager l'îlot Péguy en concertation avec les habitants (aménagement qualitatif transitoire) et l'emprise libérée Vigny (jardins partagés) – <i>avenant de sortie ANRU</i>	Ville	ANRU	■					
Aménager les bords de Vienne en liaison avec le quartier (cheminements doux, espaces de loisirs en lien avec l'espace culturel et familial) – <i>avenant de sortie ANRU</i>	Ville	ANRU Conseil Régional	■	■	■			
Créer une liaison douce entre la coulée verte et les bords de Vienne par un aménagement paysager après destruction de la tour Lyautey – <i>avenant de sortie ANRU</i>	Ville	ANRU			■	■		

Accompagner les orientations des opérations de renouvellement urbain, de déplacement et de sécurité, au sein des quartiers prioritaires								
	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Équipements et locaux associatifs								
Restructurer la salle de la Gornière et ses abords – <i>avenant de sortie ANRU</i>	Ville	ANRU						
Créer une maison des associations familiales et sportives sur le site de l'ancien escadron de gendarmerie avec conservation d'un seul des deux bâtiments – <i>avenant de sortie ANRU</i>	Ville	ANRU Conseil départemental						
Ingénierie et conduite de projet								
Réaliser une étude sur la stratégie de restructuration commerciale du quartier	EPARECA	Ville CAPC ANRU						
Réaliser une étude immobilière sur les réserves foncières du quartier	CGIIC	Ville ANRU						
Réaliser une étude pour la formalisation d'un Plan Stratégique Local	Eneis Conseil	Ville ANRU						
Renardières								
Démolition								
Démolir deux bâtiments du bas des Renardières et reconstruire 12 logements – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Habitat de la Vienne	ANRU						
Réhabilitation								
Réhabiliter le foyer logement de 80 logements et deux ensembles pavillonnaires – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Habitat de la Vienne	ANRU						
Aménagements des bords de Vienne au Lac								
Aménager les bords de Vienne par un cheminement calcaire et un terrain de sports pour tous, et renforcer les berges (du pont Lyautey au quartier de Châteauneuf), et créer un cheminement piéton traversant le quartier – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Désenclaver le quartier par la réhabilitation des voiries Cassin, Cartier,	Ville	ANRU						

Projets d'intentions soumis dans le cadre des opérations d'intérêt régional qui restent à préciser en fonction de l'éligibilité de Châtelleraut à ces opérations

Accompagner les orientations des opérations de renouvellement urbain, de déplacement et de sécurité, au sein des quartiers prioritaires								
	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Perrault, Lagrange, par la reprise des trottoirs et des réseaux et requalifier les espaces verts et les rétrocéder à la ville – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Habitat de la Vienne							
Réaménager le cœur d'îlot du haut et du bas des Renardières et rendre les commerces accessibles aux PMR sur le Haut du quartier – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Habitat de la Vienne	ANRU						
Conforter les trottoirs assurant le liaison vers le lac, Auchan et la passerelle – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Équipements et locaux associatifs								
Réhabiliter le terrain de sport (city stade) au centre du quartier – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Réorganiser les équipements scolaires (sécurité, valorisation et partage des espaces) – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Repositionner les équipements socioculturels – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Ingénierie								
Réaliser une étude pour la formalisation d'un Plan Stratégique Local	Eneis Conseil	Ville						
Conduire une opération de MOUS Relogement préalable à la déconstruction des 2 bâtiments (PSR1 et PSR2) du bas des Renardières	Habitat de la Vienne							
Coordonner les opérations et actions d'intérêt régional	Ville	ANRU						
Lac								
Réhabilitation								
Réhabiliter les ensembles bâtis Marguerite de Vallois et Marie de Médicis – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Habitat de la Vienne	ANRU						
Résidentialisation								
Résidentialiser les îlots d'habitat social – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Habitat de la	ANRU						

Projets d'intentions soumis dans le cadre des opérations d'intérêt régional qui restent à préciser en fonction de l'éligibilité de Châtellerault à ces opérations

Accompagner les orientations des opérations de renouvellement urbain, de déplacement et de sécurité, au sein des quartiers prioritaires								
	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	Vienne SEM Habitat							
Aménagements								
Ouvrir une voie en contrebas du bassin d'orage: voie verte (piétons et roulants) – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Aménager et sécuriser la rue Saint Just – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Réaliser un parking et des aménagements paysagers sur la parcelle à côté du lac – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Ouvrir le quartier vers la route nationale – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Équipements et locaux associatifs								
Repositionner les équipements socioculturels – <i>intention Programme d'Intérêt Régional</i>	Ville	ANRU						
Ingénierie								
Réaliser une étude pour la formalisation d'un Plan Stratégique Local	Eneis Conseil	Ville						
Centre-ville								
Création de logements sociaux								
Reconstruire l'offre locative pour re-dynamiser le centre ville (24 logements) suite à la démolition Vigny - <i>avenant de sortie ANRU</i>	SEM Habitat	ANRU ANAH CAPC Conseil départemental						
Réhabilitation								
Poursuivre les actions de réhabilitation des logements privés dans le cadre de l'OPAH-RU		ANAH ville Conseil départemental CAPC						

Projets d'intentions soumis dans le cadre des opérations d'intérêt régional qui restent à préciser en fonction de l'éligibilité de Châtelleraut à ces opérations

Accompagner les orientations des opérations de renouvellement urbain, de déplacement et de sécurité, au sein des quartiers prioritaires								
	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Aménagements								
Accompagner la réflexion sur les aménagements du quartier en tenant compte des besoins et usages des habitants et selon les opportunités foncières identifiées, par des actions d'animation	Ville							
Accompagner les aménagements des bords de Vienne au service de tous les usages du quartier (et notamment des habitants) et au service de sa valorisation et de sa fréquentation	Ville CAPC							
Identifier les équipements du quartier utilisés comme lieux de vie et de passage, les manques d'équipement rapportés aux besoins des jeunes, puis aménager un équipement selon les opportunités foncières en cours de réflexion	Ville		identification		Aménagement			
Ingénierie								
Identifier les besoins et définir les modalités d'animation socioculturelle sur ce nouveau périmètre en PDV, puis mettre en œuvre le programme d'actions	Ville		identification		Mise en œuvre prog d'actions			
Développer des initiatives ponctuelles rassemblant les différents "publics" présents sur le quartier (commerçants, usagers des commerces et des équipements culturels, habitants)	CAPC ville							
Chateaufort								
Construction								
Engager une restructuration lourde d'un bien immobilier pour implanter une résidence habitat jeunes (20 logements pour 25 places d'hébergement) – <i>avenant de sortie ANRU</i>	Habitat de la Vienne	ANRU Conseil régional CAPC						
Réhabilitation et résidentialisation								
Poursuivre les actions de réhabilitation des logements privés dans le cadre de l'OPAH-RU		ANAH ville Conseil départemental CAPC						

Accompagner les orientations des opérations de renouvellement urbain, de déplacement et de sécurité, au sein des quartiers prioritaires								
	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Réhabiliter et résidentialiser (accessibilité notamment) 2 bâtiments de la résidence Danan	Habitat de la Vienne							
Aménagements								
Accompagner la réflexion du projet d'aménagement de la Manu, site d'attractivité touristique du territoire, inscrit au sein d'un quartier social	Ville CAPC							
Accompagner les aménagements de la Manu au service des habitants du quartier et au service de sa valorisation et de sa fréquentation	Ville CAPC							
Ingénierie								
Organiser une communauté patrimoniale pour la valorisation du quartier et conduite par les habitants	Minga	Ville CAPC						
Mobilité								
Créer des zones de circulation apaisées de type zone 30 et zone de rencontre au cœur de l'agglomération et favoriser les circulations douces et le potentiel touristique de l'hypercentre et des bords de Vienne (<i>Plan Général de Déplacement</i>)	CAPC							
Poursuivre les aménagements dans le cadre du schéma directeur cyclable pour la sécurité et le confort des personnes se déplaçant à vélo (notamment en bords de Vienne et dans la liaison centre-ville / Ozon)	CAPC							
Assurer des connexions entre le réseau de chemins de randonnée et le centre de l'agglomération afin d'améliorer l'attractivité touristique	CAPC							
Favoriser la mobilité des habitants des QPV grâce au pôle mobilité	ADSEA	CAPC						
Adapter le réseau des transports collectifs en fonction des nouveaux équipements des QPV en adéquation avec la délégation de service public	TAC	CAPC						
Sécurité								
Faire le bilan de la stratégie territoriale 2011-2014, actualiser le diagnostic local de sécurité puis rédiger une nouvelle stratégie territoriale 2015-2018	Ville	Etat						

Accompagner les orientations des opérations de renouvellement urbain, de déplacement et de sécurité, au sein des quartiers prioritaires								
	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Mettre en œuvre une politique pénale ferme et graduée avec la prise en compte spécifique des principales infractions commises dans les QPV et génératrices d'insécurité (trafics de stupéfiants, violences envers les personnes dépositaires de l'autorité publique ou chargées d'une mission de service public ainsi que les professionnels intervenant dans les QPV (notamment médecins, gardiens d'immeuble)	Justice Police Nationale	Ville						
Favoriser les modalités de mise en œuvre d'une justice de proximité, et plus particulièrement l'accès au droit et l'aide aux victimes (ex : bureau d'aide aux victimes)	Justice							
Recourir aux études de sécurité publique préalables aux projets d'aménagement de construction et d'équipement collectif. ex: bords de Vienne, équipements dans nouveaux quartiers PdV (Lac, bas du centre ville)	Ville CAPC	PN						
Consolider les interventions de la Police Municipale au sein des QPV	Ville							
Organiser et coordonner des instances ou groupes de travail comme outils de mise en œuvre de la stratégie territoriale, notamment des instances territoriales de concertation de tranquillité publique	Ville		identification	déclinaison				
Préfigurer un diagnostic de sécurité communautaire	Ville CAPC							
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité sur l'ensemble des QPV								
Faire le bilan de la convention GUP 2012-2015 et écrire la nouvelle convention 2016-2020 définie à l'échelle de tous les QPV	Ville	Bailleurs sociaux						
Accompagner et coordonner les actions relatives à l'entretien et à la propreté des quartiers (renfort de nettoyage, nettoyage, collecte des déchets) et développer et accompagner les actions de sensibilisation auprès des habitants	Ville	CAPC						
Être l'interlocuteur des acteurs et habitants concernant les dégradations, dysfonctionnements, ..., au sein des quartiers	Ville							
Coordonner les projets de petits aménagements au sein des quartiers	Ville							

Accompagner les orientations des opérations de renouvellement urbain, de déplacement et de sécurité, au sein des quartiers prioritaires								
	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Développer des actions d'animation socioculturelle auprès des enfants et des habitants afin de mettre en valeur leur quartier	Ville		■	■	■	■	■	■
Recueillir la parole des habitants sur leur appréhension de leur quartier	Ville		■	■	■	■	■	■
Organiser la concertation avec les habitants pour l'aménagement de l'îlot Péguy, des bords de vienne d'Ozon, et pour les projets d'aménagement sur les réserves foncières du quartier en entrée de ville	Ville		■	■	■			
Accompagner les associations à gérer les jardins partagés après l'ouverture du bâtiment Vigny	Ville	CSC Ozon Action Ozon		■	■			
Coordonner un événement fédérateur du quartier et valorisant la transformation du quartier d'Ozon réalisé dans le cadre de l'ORU	Ville CAPC			■				
Développer un parcours architectural "street art" et des ballades alternatives valorisant les quartiers prioritaires	Ville CAPC	DRAC	■	■	■			
Les actions de GUP des bailleurs sociaux seront précisées dans le cadre d'une annexe au contrat, en adéquation avec la convention d'exonération de la TFPB : mise en œuvre du gardiennage, amélioration de la propreté des parties communes et des abords, soutien aux démarches de médiation et de création du lien social auprès des locataires.								

2.3.4. Les indicateurs de suivi

– évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs déclinés

exemple :

Axes	Objectifs opérationnels	Niveau d'atteinte des objectifs par quartier						
		atteint		partiellement atteint		non atteint	reporté	annulé
		Quartier 1	Quartier 2	Quartier 1	Quartier 2			
Gestion Urbaine et Sociale de Proximité	Accompagner et coordonner les actions relatives à l'entretien et à la propreté des quartiers (renfort de nettoyage, nettoyage, collecte des déchets) et développer et accompagner les actions de sensibilisation auprès des habitants							
	Être l'interlocuteur des acteurs et habitants concernant les dégradations, dysfonctionnements, ..., au sein des quartiers							
	Accompagner et coordonner les actions relatives à l'entretien et à la propreté des quartiers (renfort de nettoyage, nettoyage, collecte des déchets) et développer et accompagner les actions de sensibilisation auprès des habitants							

Modalité : identification en comité technique CdV, annuelle

– recensement des données relatives aux indicateurs d'évaluation du pilier « cadre de vie renouvellement urbain »

Axes	Indicateurs	Périodicité	Modalités
Objectifs territoriaux	Suivi de la vacance des logements sociaux	annuel	Ville bailleurs sociaux
	Suivi de la vacance des logements dans le parc privé dans le périmètre OPAH-RU	Annuel	Ville
	Suivi des impayés dans le parc public	annuel	Ville bailleurs sociaux
	Suivi des expulsions des logements dans le parc privé et public	annuel	Sous Préfecture
	Suivi du taux de rotation dans le parc public	Annuel	Ville bailleurs sociaux
	Suivi du revenu médian par QPV (sous réserve)	À définir	DDT
	Suivi des caractéristiques du peuplement dans le cadre des attributions de logement	Annuel	Ville bailleurs sociaux
	Suivi des demandes de logement social par QPV	Annuel	DDT
Mobilité	Suivi de la typologie des bénéficiaires du pôle mobilité (par quartier, répartition jeunes/autres)	Annuel	ADSEA-SISA
Sécurité	Enquête de sentiment de sécurité des acteurs de terrain ou enquête de victimation des habitants (sous réserve)	2 sur la durée du contrat	Ville
	Cf indicateurs du pilier cohésion sociale - prévention		
GUP	Enquête de satisfaction auprès des habitants des différents quartiers et auprès des acteurs	2017 et 2020	Ville
	Identification de la fréquentation des équipements (extérieurs et intérieurs) par QPV (à préciser)	Annuel	ville
	Enquête qualité sur les services auprès d'un panel de locataires	Tous les 3 ans	Habitat de la Vienne

2.3.5. Les engagements financiers

Axes	Dispositifs	Engagements au service des QPV et-ou de leurs habitants	Financeurs potentiels
<p>Objectifs territoriaux</p>	<p><i>ORU d'Ozon (avenant de sortie ANRU)</i></p> <p><i>les chiffres sont indiqués HT</i></p>	<p><i>Reconstitution de l'offre locative en centre ville :</i> <i>688 070€ (SEM Habitat) / 687 000 € (ville) / 260 825€ (ANRU) / 104 700€ (CAPC) / 25 000€ (Conseil départemental)</i></p> <p><i>Résidence jeunes – tranche de Châteauneuf :</i> <i>1 320 331€ (Habitat de la Vienne) / 401 955€ (ANRU) / 148 714€ (Conseil régional) / 144 000€ (CAPC) / 570 000€ (autres)</i></p> <p><i>Démolition bâtiment Vigny (Ozon) :</i> <i>1 465 030€ (ANRU) / 80 910€ (SEM Habitat)</i></p> <p><i>Réhabilitation bâtiment Georget (Ozon) :</i> <i>427 352€ (SEM Habitat) / 181 202€ (ANRU) / 109 000€ (Conseil Départemental) / 7 254€ (CAPC)</i></p> <p><i>Réaménagement îlot Péguy (Ozon) :</i> <i>149 500€ (ville) / 80 500€ (ANRU)</i></p> <p><i>aménagement bords de Vienne (Ozon) :</i> <i>181 518€ (ville) / 175 000€ (ANRU) / 143 482€ (Conseil régional)</i></p> <p><i>création liaison coulée verte / bords de Vienne (Ozon) :</i> <i>65 000€ (ville) / 35 000€ (ANRU)</i></p> <p><i>restructuration salle de la Gornière (Ozon) :</i> <i>325 000€ (ville) / 175 000€ (ANRU)</i></p> <p><i>maison des associations (Ozon) :</i> <i>375 000€ (ville) / 240 000€ (ANRU) / 85 000€ (Conseil départemental)</i></p> <p><i>étude Epareca (Ozon) : 15 000€ (CAPC) / 15 000€ (ANRU) / 15 562€ (CDC)</i></p> <p><i>Étude Foncière (Ozon) : 30 000€ (ville) / 30 000€ (ANRU)</i></p> <p><i>Étude PSL (Ozon Renardières Lac) : 25 000€ (ville) / 25 000€ (ANRU)</i></p>	
	<p><i>OPAH-RU centres anciens</i></p>	<p><i>Aides maximales disponibles (Châteauneuf centre ville) :</i></p>	

Axes	Dispositifs	Engagements au service des QPV et-ou de leurs habitants	Financeurs potentiels																																																																																				
	<p><i>OPAH-RU centres anciens</i></p>	<table border="1" data-bbox="734 264 1335 561"> <thead> <tr> <th></th> <th>propriétaires occupants</th> <th>parc privé locatif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>lutte contre habitat indigne</td><td>X</td><td>X</td></tr> <tr><td>lutte contre précarité énergétique</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>mise en sécurité / salubrité habitat</td><td>X</td><td>X</td></tr> <tr><td>remis aux normes logements dégradés</td><td></td><td>X</td></tr> <tr><td>opération de restauration immobilière</td><td>X</td><td>X</td></tr> <tr><td>requalification devanture ou RDC des commerces en habitation</td><td>X</td><td>X</td></tr> <tr><td>accession sociale à la propriété</td><td>X</td><td></td></tr> <tr><td>sortie de vacance</td><td></td><td>X</td></tr> <tr><td>création d'une offre de grands logements</td><td></td><td>X</td></tr> <tr><td>reconquête des étages et création d'accès</td><td></td><td>X</td></tr> <tr><td>convention publique d'aménagement / ORI</td><td></td><td>X</td></tr> </tbody> </table>		propriétaires occupants	parc privé locatif	lutte contre habitat indigne	X	X	lutte contre précarité énergétique	X		mise en sécurité / salubrité habitat	X	X	remis aux normes logements dégradés		X	opération de restauration immobilière	X	X	requalification devanture ou RDC des commerces en habitation	X	X	accession sociale à la propriété	X		sortie de vacance		X	création d'une offre de grands logements		X	reconquête des étages et création d'accès		X	convention publique d'aménagement / ORI		X	<table border="1" data-bbox="1368 306 2159 545"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">aides à la pierre</th> <th colspan="3">ingénierie</th> </tr> <tr> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> <th>2015</th> <th>2016</th> <th>2017</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANAH</td> <td>609 048,00 €</td> <td>609 048,00 €</td> <td>507 540,00 €</td> <td>125 000,00 €</td> <td>125 000,00 €</td> <td>51 150,00 €</td> </tr> <tr> <td>Etat</td> <td>21 000,00 €</td> <td>21 000,00 €</td> <td>17 500,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>CAPC</td> <td>127 404,00 €</td> <td>127 404,00 €</td> <td>106 170,00 €</td> <td>151 348,00 €</td> <td>151 348,00 €</td> <td>60 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>ville</td> <td>94 000,00 €</td> <td>94 000,00 €</td> <td>78 334,00 €</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Département</td> <td>65 100,00 €</td> <td>65 100,00 €</td> <td>54 250,00 €</td> <td>1 160,00 €</td> <td>1 160,00 €</td> <td>967,00 €</td> </tr> </tbody> </table>		aides à la pierre			ingénierie			2015	2016	2017	2015	2016	2017	ANAH	609 048,00 €	609 048,00 €	507 540,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	51 150,00 €	Etat	21 000,00 €	21 000,00 €	17 500,00 €				CAPC	127 404,00 €	127 404,00 €	106 170,00 €	151 348,00 €	151 348,00 €	60 200,00 €	ville	94 000,00 €	94 000,00 €	78 334,00 €				Département	65 100,00 €	65 100,00 €	54 250,00 €	1 160,00 €	1 160,00 €	967,00 €
	propriétaires occupants	parc privé locatif																																																																																					
lutte contre habitat indigne	X	X																																																																																					
lutte contre précarité énergétique	X																																																																																						
mise en sécurité / salubrité habitat	X	X																																																																																					
remis aux normes logements dégradés		X																																																																																					
opération de restauration immobilière	X	X																																																																																					
requalification devanture ou RDC des commerces en habitation	X	X																																																																																					
accession sociale à la propriété	X																																																																																						
sortie de vacance		X																																																																																					
création d'une offre de grands logements		X																																																																																					
reconquête des étages et création d'accès		X																																																																																					
convention publique d'aménagement / ORI		X																																																																																					
	aides à la pierre			ingénierie																																																																																			
	2015	2016	2017	2015	2016	2017																																																																																	
ANAH	609 048,00 €	609 048,00 €	507 540,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	51 150,00 €																																																																																	
Etat	21 000,00 €	21 000,00 €	17 500,00 €																																																																																				
CAPC	127 404,00 €	127 404,00 €	106 170,00 €	151 348,00 €	151 348,00 €	60 200,00 €																																																																																	
ville	94 000,00 €	94 000,00 €	78 334,00 €																																																																																				
Département	65 100,00 €	65 100,00 €	54 250,00 €	1 160,00 €	1 160,00 €	967,00 €																																																																																	
	<p><i>Intention Programme d'Intérêt Régional</i></p> <p><i>les chiffres sont indiqués TTC</i></p>	<p>Intention sur l'îlot des Renardières : chiffrage ne valant pas engagement : 6 544 000€ (Habitat de la Vienne), 2 930 000€ (ville)</p> <p>Intention sur l'îlot du Lac : chiffrage ne valant pas engagement : 2 677 000€ (Habitat de la Vienne), 5 816 000€ (ville), 2 607 280€ (SEM Habitat)</p>	<p>} dont estimation ANRU 5 000 000€</p>																																																																																				
<p>Gestion Urbaine de Proximité</p>	<p><i>Intention sur le quartier de Châteauneuf</i></p>	<p>Réhabilitation, résidentialisation : 1 248 000€ TTC (chiffrage ne valant pas engagement)</p> <p>100% de la coordination et du développement des actions de GUP sur l'ensemble des QPV parcours architectural et ballades alternatives sur la CAPC labellisée « pays d'arts et d'histoires », sur les QPV</p> <p>Développement d'actions à hauteur du dégrèvement de TFPB : quartier « Châteauneuf centre ville » (46 000€) et « Ozon Renardières Lac » (136 000€)</p>	<p>ville CAPC DRAC SEM Habitat</p>																																																																																				
<p>Crédits spécifiques dédiés au développement d'actions de politique de la ville</p>	<p><i>Contrat de ville</i></p> <p><i>CRDD</i></p>	<p>Soutien aux actions proposées dans le cadre des appels à projets annuels à hauteur de 80 000€ annuels couvrant également le pilier « cohésion sociale »</p> <p>soutien aux actions proposées dans le cadre des appels à projets annuels couvrant également les piliers « cohésion sociale » et « développement économique - emploi »</p> <p>Contribution au contrat de ville au travers du CRDD avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'amélioration du cadre de vie notamment .</p> <p>Également la Région pourrait contribuer au contrat de ville au travers de l'amélioration de la performance énergétique des logements.</p>	<p>Ville Sous-Préfecture – CGET Conseil régional</p>																																																																																				

2.4 Troisième pilier : la cohésion sociale

2.4.1 Éléments de diagnostic

Données sociales

Sources : données INSEE, DGI 2011 et estimations Compas 2014

IRIS	Population 2010	% / population totale	nbr allocataires	%	écart
centre ville	2310	7,1	836	11,6	4,5
centre sud	1798	5,5	389	5,4	-0,1
faubourg nord	1353	4,2	331	4,6	0+0,4
Ozon ouest	1932	6	558	7,8	1,8
Ozon est	1876	5,8	583	8,1	2,3
faubourg sud	1667	5,1	263	3,7	-1,4
Châteauneuf	2763	8,5	887	12,3	3,8
la Bruyère	2437	7,5	333	4,6	-2,9
zones industrielles	98	0,3	/	/	
la Forêt	1506	4,6	253	3,5	-1,1
la brelandière	2819	8,7	409	5,7	-3
Jean Moulin	1671	5,1	443	6,2	1,1
Antoigné	2161	6,7	245	3,4	-3,3
Les Minimes	2481	7,6	423	5,9	-1,5
Targé	874	2,7	155	2,2	-0,5
le Verger	1867	5,8	287	4	-1,8
Beauregard	2846	8,8	483	6,7	-2,1
TOTAL	32459	100	7192	100	

Estimation du taux de pauvreté Minima sociaux *Source : données CAF-CNAF 2012*

Seuil de pauvreté à 60% en 2011 : 977 €			
estimation des niveaux de vie* (après prestations et après impôts)	population sous le seuil de pauvreté	ménages sous le seuil de pauvreté	taux de pauvreté estimé en %
CHATELLERAULT	6 750	3 230	21
CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS HORS CHATELLERAULT	1 980	800	9
CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS	9 690	4 350	18
VIENNE	53 360	23 860	13
France métropolitaine	8 926 310	3 807 600	14

*On considère au minimum le montant du RSA personne seule pour estimer les niveaux de vie

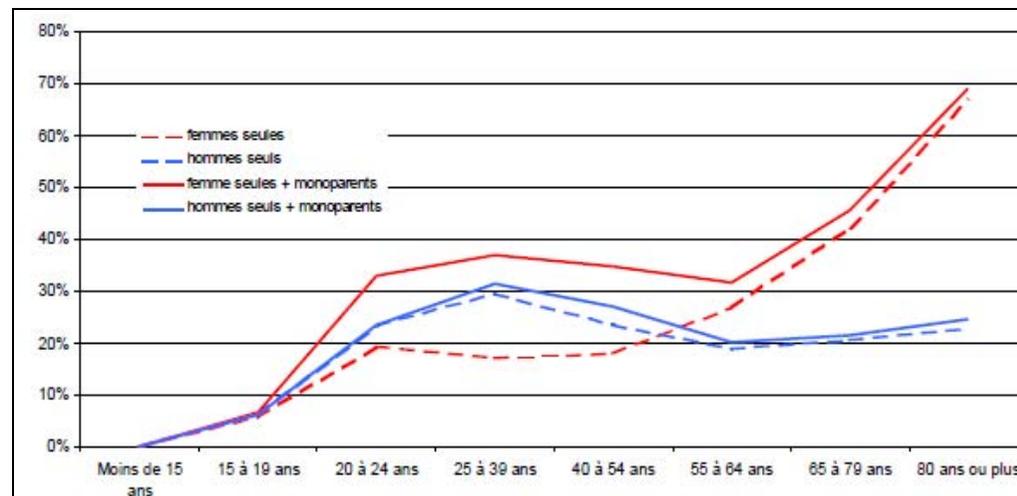
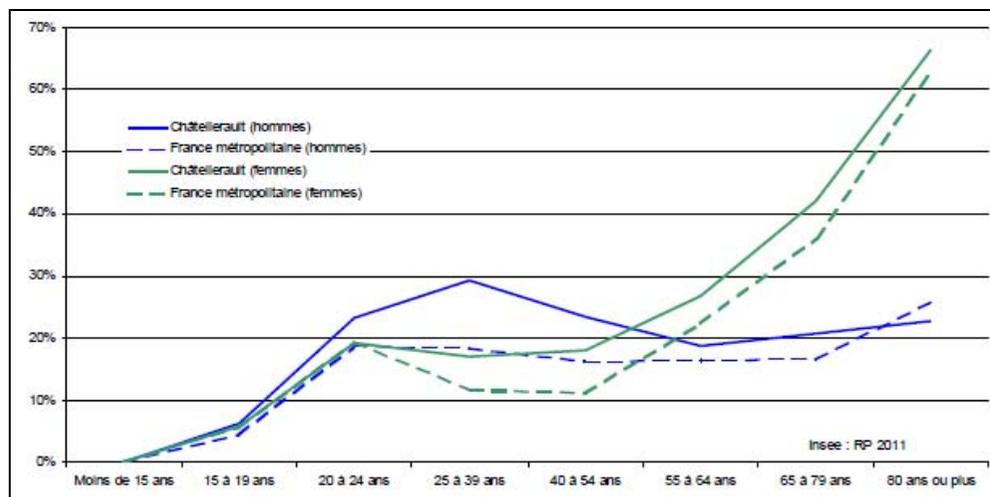
Répartition des aides sociales facultatives du CCAS (en € et en nbr) par secteur :

Source : CCAS – bilan d'activité 2012

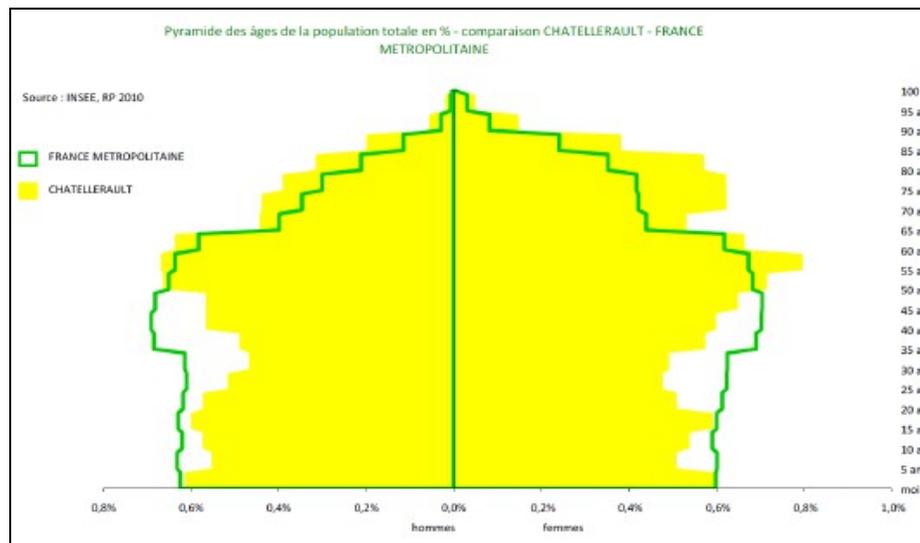
Aides (données CCAS)	Centre-Ville / Châteauneuf				Ozon / Renardières				reste de la ville				TOTAL	
	nombre de Bénéficiaires		Montant en €		nombre de Bénéficiaires		Montant en €		nombre de Bénéficiaires		Montant en €		nombre de Bénéficiaires	Montant en €
	nombre	%	montant	%	nombre	%	montant	%	nombre	%	montant	%		
Tickets services	84	27,45%	7 462 €	34,92%	75	24,51%	4 164 €	19,49%	147	48,04%	9 740 €	45,59%	306	21 366 €
Régie de secours	133	30,43%	8 529 €	26,92%	144	32,95%	10 521 €	33,20%	160	36,61%	12 636 €	39,88%	437	31 686 €
Épicerie Sociale	718	29,29%	96 923 €	26,92%	871	35,54%	142 468 €	39,57%	862	35,17%	120 677 €	33,52%	2451	360 068 €

Isolement / vieillissement

Part des personnes vivant seules par sexe et par génération – Source : Compas 2014



Pyramide des âges de la population

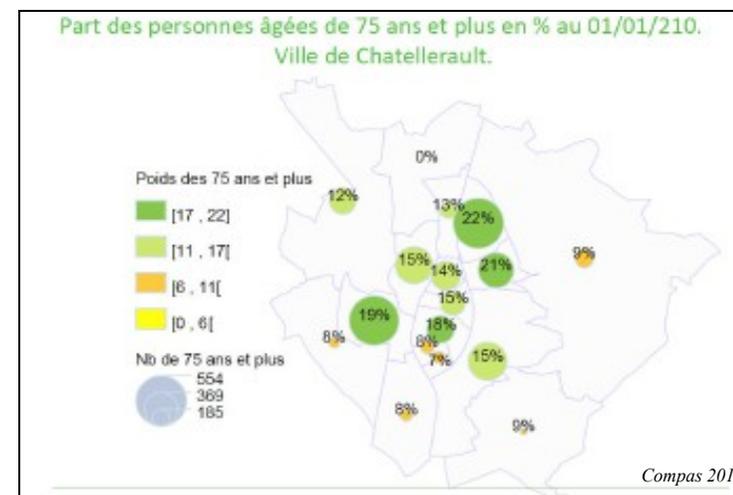


Source : Compas 2014

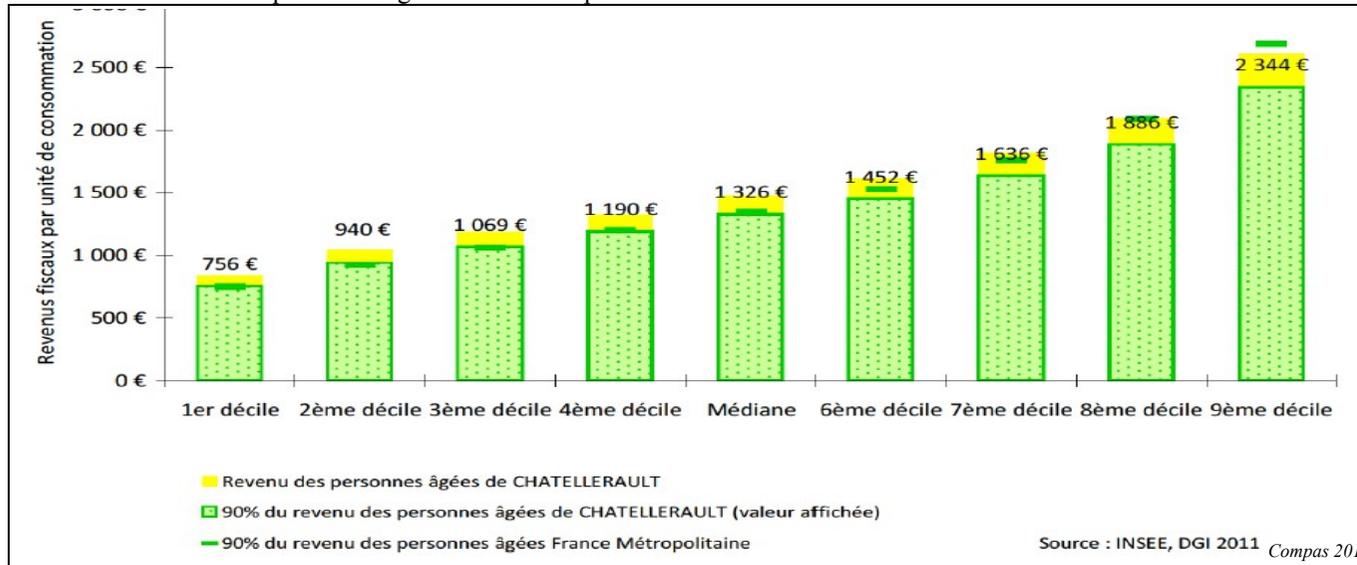
Evolution de la part des personnes âgées

CHATELLERAULT	60-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus		Total 60 ans et plus	
	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop	Effectifs	% pop
1999	5 552	16,3	2 270	6,7	1 109	3,2	8 931	26,2
2010	5 421	16,7	3 083	9,5	1 393	4,3	9 897	30,5
2015	5 950	18,7	3 110	9,8	1 860	5,9	10 920	34,4
2020	6 440	20,9	2 990	9,7	2 250	7,3	11 680	38,0
2030	5 580	19,3	4 090	14,1	2 970	10,3	12 640	43,6
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Evol. attendue 2010-2030	+159	+2,9	+1 007	+32,6	+1 577	+113,2	+2 743	+27,7

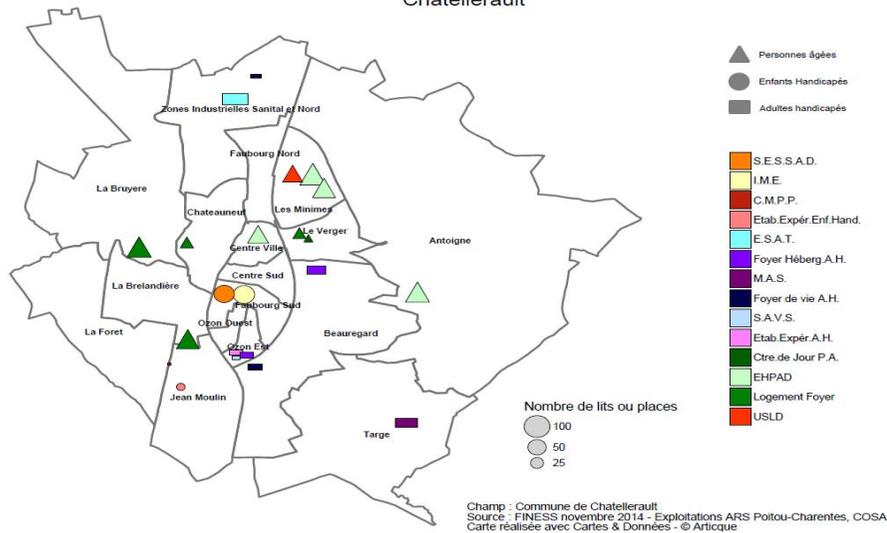
Source : Insee RP et estimations Compas



Ressources des personnes âgées de 75 ans et plus



Etablissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et pour personnes handicapées Chatellerault

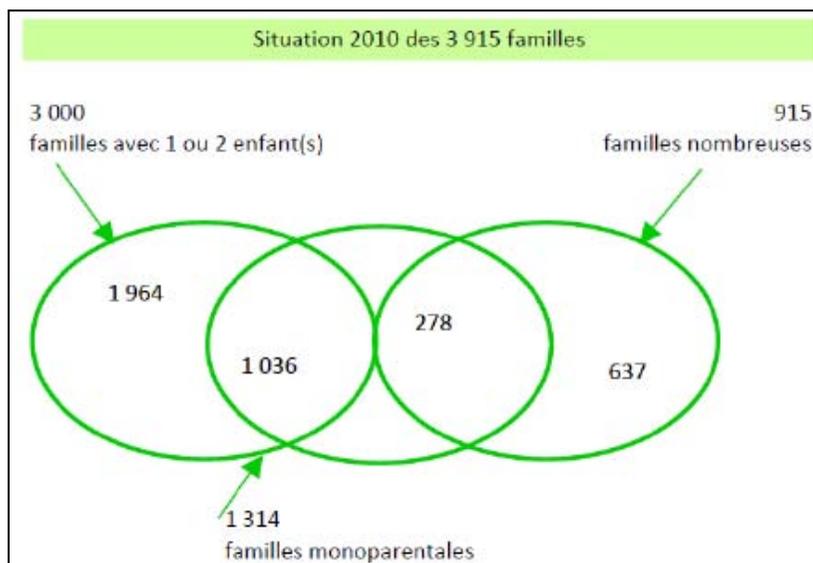


Éducation Enfance Famille

Structure familiale de Châtelleraut

	Familles avec enfant(s)	
	Effectifs	
	1999	2010
CHATELLERAULT	4 484	3 915
CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS HORS CHATELLERAULT	3 028	3 199
CA DU PAYS CHATELLERAUDAIS	7 460	7 078
VIENNE	54 165	55 623
France Métropolitaine	8 604 450	8 955 698

Source : Compas 2014



Situation professionnelle déclarée des parents d'élèves des écoles en politique de la ville

Source : service éducation – ville de Châtelleraut 2013

territoires	écoles	nbr élèves	nbr familles	parents isolés		familles sans emploi	
				nbr	%	nbr	%
Châtelleraut		2518	1193 / 873	420 / 293	35% - 34%	449-348	38-40
Châtelleraut hors éducation prioritaire		1473	771 / 477	231 / 132	30%-28%	176-123	23-26
Châtelleraut éducation prioritaire		1045	422 / 396	189 / 161	45%-41%	273-225	65-57
Ozon	Litré Lakanal	209	150	355	37	92	61
	Matisse	161	140	40	29	70	50
	Lavoisier maternelle	94	74	35	47	53	72
Renardières	Lavoisier élémentaire	125	90	45	50	64	71
	Lagrange maternelle	67	52	31	60	37	71
Châteauneuf	Lagrange élé.	70	47	34	72	449-348	94
	Herriot	173	135	55	41	73	54
cente ville	Souché	144	130	55	42	65	50
	Vieux Palais	71	66	30	45	31	47
Le Lac	P. Bert	128	98	45	46	34	35
	Prévert maternelle	97	88	31	35	24	27
	Prévert élémentaire	93	87	44	54	35	43

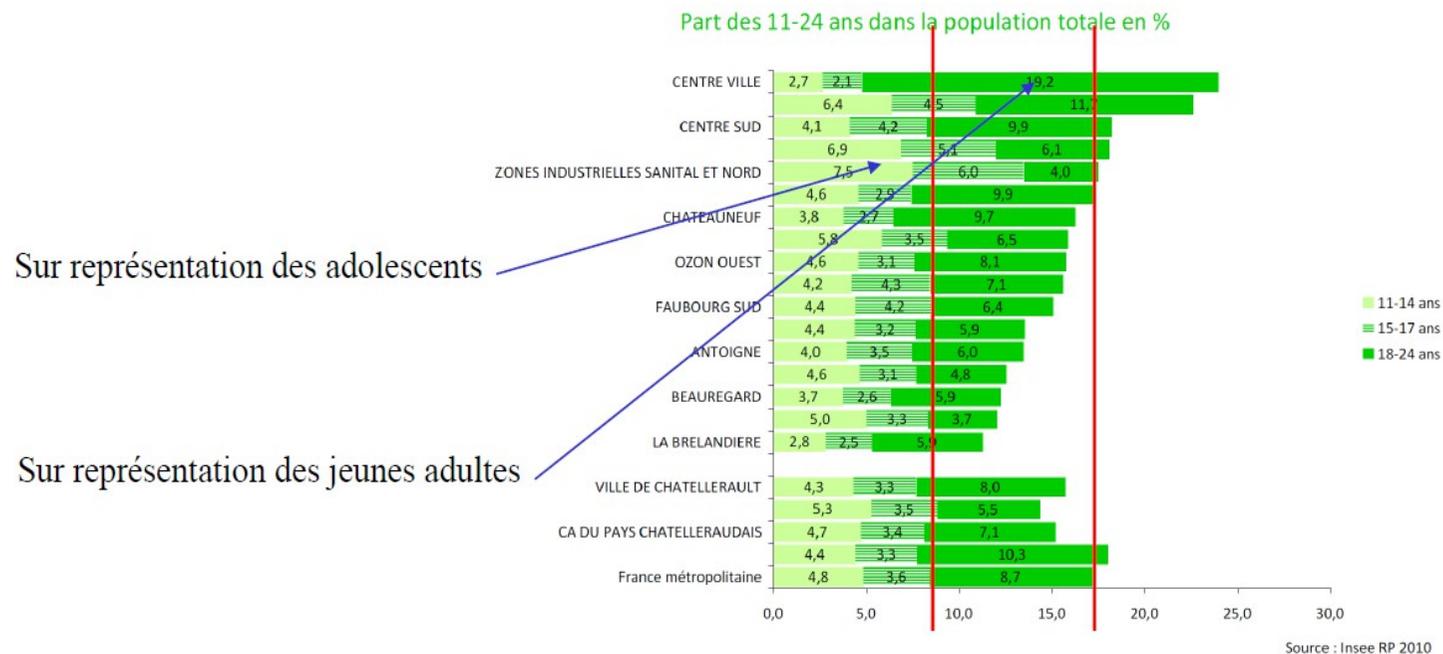
Cartographie :
identification de la densité des enfants des écoles
maternelles et primaires résidant en QPV

source : service éducation année scolaire 2013-2014 ville de Châtelleraut

Cf Annexe page 98

Jeunesse

Répartition des 11 - 24 ans par IRIS



Sur représentation des adolescents

Sur représentation des jeunes adultes

Ancienneté des actions en direction des populations et des jeunes dans les quartiers

sources : données déclaratives des associations – novembre 2014

	MPT	CSC Ozon	MJC Renardières	CSC Minimes	Equipe de prévention ADSEA	Médiation 86
Châteauneuf	1984				1972	1998
Centre ville				2004 Présence ponctuelle -îlot, équipements		1998
Ozon		1965			1972	1998
Renardières			1963		1972: suivis individuels uniquement	1998
Lac			1984		2013	1998

Santé

Bénéficiaires C.M.U.C.

Source : données CAF-CNAF 2012

IRIS	Population 2010	%	allocataires CNAM	%	population couverte par CNAM	%	bénéficiaires CMUC	%	population bénéficiaire CMUC	%
centre ville	2310	7,1	1321	6,9	1793	6,6	232	11,2	411	8,9
centre sud	1798	5,5	1119	5,8	1494	5,5	104	5	186	4
faubourg nord	1353	4,2	751	3,9	992	3,7	81	3,9	150	3,2
ozon ouest	1932	6	939	4,9	1558	5,8	240	11,6	588	12,7
ozon est	1876	5,8	942	4,9	1582	5,9	232	11,2	590	12,7
faubourg sud	1667	5,1	904	4,7	1260	4,7	61	2,9	151	3,3
chateaneuf	2763	8,5	1771	9,2	2430	9	307	14,8	604	13
la bruyère	2437	7,5	1410	7,4	1906	7,1	57	2,7	110	2,4
zones industrielles	98	0,3	/	/	69	0,3	/	/	/	/
la forêt	1506	4,6	826	4,3	1234	4,6	71	3,4	178	3,8
la brelandière	2819	8,7	1805	9,4	2315	8,6	58	2,8	134	2,9
Jean Moulin	1671	5,1	1069	5,6	1488	5,5	165	8	350	7,5
Antoigné	2161	6,7	1222	6,4	1667	6,2	18	0,9	32	0,7
Les minimes	2481	7,6	1250	6,5	1666	6,2	60	2,9	1222	2,6
Targé	874	2,7	490	2,6	681	2,5	18	0,9	35	0,8
le verger	1867	5,8	1158	6	1468	5,4	51	2,5	94	2
beauregard	2846	8,8	1631	8,5	2311	8,6	87	4,2	206	4,4
TOTAL	32459	100	19171	100	26982	100	2074	100	4640	100
ZUS Ozon- Renardières			3049	15,9	4869	18	648	31,2	1604	34,6

Démographie médicale — État au 16/07/14 - source : service sécurité santé publique, ville de Châtellerault

	Nbr médecins généralistes	%
Ozon	6	16
Renardières	0	
lac	2	5
Chateaneuf	5	14
Centre ville	5	14
autres	17	46
Total	37	100

Cartographie de la densité des médecins généralistes libéraux
à Châtellerault

Cf Annexe page 101

L'état de santé et le recours aux soins

source : ERASME - régime général hors SLM- CPAM de la Vienne année

Taux de recours au dépistage du cancer du sein

territoire	CAT	NB_BEN	taux recours dépistage
Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	75	17,3%
	Hors CMUC/ACS	254	50,8%
	Total	329	43,2%
Commune	CMUC/ACS	519	24,7%
	Hors CMUC/ACS	3598	55,8%
	Total	4117	51,9%
Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	55	30,9%
	Hors CMUC/ACS	200	54,0%
	Total	256	48,8%
Département	CMUC/ACS	2952	26,3%
	Hors CMUC/ACS	40573	48,2%
	Total	43525	46,7%

Le dépistage organisé du cancer du sein est prévu pour les femmes de 50 à 74 ans tous les 2 ans.

Le taux de dépistage est calculé en divisant le nombre de femmes de 50 et 74 ans (à la date de lancement de la requête) ayant eu une mammographie bilatérale de dépistage (codée QEQK004 et exonération de type Prévention) remboursée sur les 2 dernières années par le nombre de femmes de 50 à 74 ans à la date de lancement de la requête.

Le fait d'utiliser uniquement les informations de la CPAM ne permet pas d'avoir une vision complète du dépistage ; ainsi si le dépistage est fait dans un établissement public, il ne sera pas pris en compte.

Le taux de dépistage est donc sous estimé. Cette sous estimation peut être variable d'un secteur géographique à l'autre.

Taux de bénéficiaires affections de longue durée

territoire	CATEGORIE	NB_BENEFICIAIRE	TX_BEN en ALD
Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	7,95%
	Hors CMUC/ACS	1713	21%
	Total	2744	16%
Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	11%
	Hors CMUC/ACS	944	22%
	Total	1557	18%
Commune	CMUC/ACS	5997	12%
	Hors CMUC/ACS	20862	19%
	Total	26859	17%
Département	CMUC/ACS	33471	12%
	Hors CMUC/ACS	268077	13%
	Total	301548	13%

Taux de recours au programme MTDents

territoire	CAT	AGE	NB_BEN*	NB_EXAM/N B_BEN	territoire	CAT	AGE	NB_BEN*	NB_EXAM/N B_BEN
Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	06 ans	31	9,7%	Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	06 ans	14	28,6%
	CMUC/ACS	09 ans	31	9,7%		CMUC/ACS	09 ans	14	7,1%
	CMUC/ACS	12 ans	22	13,6%		CMUC/ACS	12 ans	12	8,3%
	CMUC/ACS	15 ans	14	14,3%		CMUC/ACS	15 ans	ns	ns
	CMUC/ACS	18 ans	22	9,1%		CMUC/ACS	18 ans	ns	ns
	Hors CMUC/ACS	06 ans	11	54,5%		Hors CMUC/ACS	06 ans	ns	ns
	Hors CMUC/ACS	09 ans	13	23,1%		Hors CMUC/ACS	09 ans	ns	ns
	Hors CMUC/ACS	12 ans	12	33,3%		Hors CMUC/ACS	12 ans	ns	ns
	Hors CMUC/ACS	15 ans	16	25,0%		Hors CMUC/ACS	15 ans	ns	ns
	Hors CMUC/ACS	18 ans	14	14,3%		Hors CMUC/ACS	18 ans	12	25,0%
	Total	06 ans	42	23,8%		Total	06 ans	19	31,6%
	Total	09 ans	44	13,6%		Total	09 ans	20	10,0%
	Total	12 ans	34	20,6%		Total	12 ans	20	20,0%
	Total	15 ans	30	20,0%		Total	15 ans	21	14,3%
Total	18 ans	36	11,1%	Total	18 ans	21	14,3%		
Commune	CMUC/ACS	06 ans	149	18,8%	Département	CMUC/ACS	06 ans	835	23,6%
	CMUC/ACS	09 ans	142	8,5%		CMUC/ACS	09 ans	738	18,8%
	CMUC/ACS	12 ans	123	8,1%		CMUC/ACS	12 ans	643	17,4%
	CMUC/ACS	15 ans	90	11,1%		CMUC/ACS	15 ans	609	14,6%
	CMUC/ACS	18 ans	101	11,9%		CMUC/ACS	18 ans	516	12,8%
	Hors CMUC/ACS	06 ans	187	50,8%		Hors CMUC/ACS	06 ans	3169	54,2%
	Hors CMUC/ACS	09 ans	192	34,9%		Hors CMUC/ACS	09 ans	3060	44,5%
	Hors CMUC/ACS	12 ans	197	38,6%		Hors CMUC/ACS	12 ans	3090	43,2%
	Hors CMUC/ACS	15 ans	212	27,8%		Hors CMUC/ACS	15 ans	3160	30,7%
	Hors CMUC/ACS	18 ans	177	29,4%		Hors CMUC/ACS	18 ans	1978	32,3%
	Total	06 ans	336	36,6%		Total	06 ans	4004	47,8%
	Total	09 ans	334	23,7%		Total	09 ans	3798	39,5%
	Total	12 ans	320	26,9%		Total	12 ans	3733	38,7%
	Total	15 ans	302	22,8%		Total	15 ans	3769	28,1%
Total	18 ans	278	23,0%	Total	18 ans	2494	28,3%		

Taux de vaccination ROR

territoire	CAT	NB_BEN*	Taux vaccination 1ère dose	Taux vaccination 2ème dose
Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	15	57,2%	34,8%
	Hors CMUC/ACS	ns	ns	ns
	Total	24	66,3%	42,6%
Commune	CMUC/ACS	82	79,3%	48,8%
	Hors CMUC/ACS	94	85,1%	62,8%
	Total	176	82,4%	56,3%
Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	ns	ns	ns
	Hors CMUC/ACS	ns	ns	ns
	Total	ns	ns	ns
Département	CMUC/ACS	418	85,4%	59,3%
	Hors CMUC/ACS	1569	86,9%	65,9%
	Total	1987	86,6%	64,5%

Consommation médicamenteuse

CLASSE	territoires	CAT	NB_BEN	TAUX_CONSOMMANTS	CLASSE	territoires	CAT	NB_BEN	TAUX_CONSOMMANTS
Anti-hypertenseurs	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	10,6%	Anxiolytiques et hypnotiques	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	16,9%
		Hors CMUC/ACS	1713	26,8%			Hors CMUC/ACS	1713	21,4%
		Total	2744	20,7%			Total	2744	19,7%
	Commune	CMUC/ACS	5997	11,0%		Commune	CMUC/ACS	5997	18,7%
		Hors CMUC/ACS	20862	26,7%			Hors CMUC/ACS	20862	21,5%
		Total	26859	23,2%			Total	26859	20,8%
	Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	11,1%		Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	18,1%
		Hors CMUC/ACS	944	30,6%			Hors CMUC/ACS	944	24,7%
		Total	1557	22,9%			Total	1557	22,0%
	Département	CMUC/ACS	33471	10,6%		Département	CMUC/ACS	33471	18,0%
		Hors CMUC/ACS	268077	20,8%			Hors CMUC/ACS	268077	18,3%
		Total	301548	19,6%			Total	301548	18,3%
Antidiabétiques	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	3,2%	Statines	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	4,4%
		Hors CMUC/ACS	1713	6,9%			Hors CMUC/ACS	1713	14,2%
		Total	2744	5,5%			Total	2744	10,5%
	Commune	CMUC/ACS	5997	3,9%		Commune	CMUC/ACS	5997	5,9%
		Hors CMUC/ACS	20862	6,5%			Hors CMUC/ACS	20862	14,6%
		Total	26859	5,9%			Total	26859	12,6%
	Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	4,4%		Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	6,7%
		Hors CMUC/ACS	944	8,9%			Hors CMUC/ACS	944	17,2%
		Total	1557	7,1%			Total	1557	13,0%
	Département	CMUC/ACS	33471	3,8%		Département	CMUC/ACS	33471	5,5%
		Hors CMUC/ACS	268077	4,7%			Hors CMUC/ACS	268077	11,0%
		Total	301548	4,6%			Total	301548	10,4%

Consommation d'actes médicaux

Catégorie PS	territoires	CAT	NB_BENEFICIAIRE	Taux de consommateurs pour la catégorie de PS	Catégorie PS	territoires	CAT	NB_BENEFICIAIRE	Taux de consommateurs pour la catégorie de PS
dentiste	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	29,1%	Omnipraticien	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	88,0%
		Hors CMUC/ACS	1713	35,1%			Hors CMUC/ACS	1713	91,0%
		Total	2744	32,8%			Total	2744	89,9%
	Commune	CMUC/ACS	5997	32,3%		Commune	CMUC/ACS	5997	88,5%
		Hors CMUC/ACS	20862	38,4%			Hors CMUC/ACS	20862	90,4%
		Total	26859	37,1%			Total	26859	89,9%
	Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	34,9%		Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	89,4%
		Hors CMUC/ACS	944	36,4%			Hors CMUC/ACS	944	93,5%
		Total	1557	35,8%			Total	1557	91,8%
	Département	CMUC/ACS	33471	30,9%		Département	CMUC/ACS	33471	86,9%
		Hors CMUC/ACS	268077	39,1%			Hors CMUC/ACS	268077	92,1%
		Total	301548	38,2%			Total	301548	91,5%
Gynécologue	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	373	31,4%	Ophtalmo	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	10,7%
		Hors CMUC/ACS	735	26,4%			Hors CMUC/ACS	1713	27,4%
		Total	1108	28,1%			Total	2744	21,1%
	Commune	CMUC/ACS	2173	32,2%		Commune	CMUC/ACS	5997	16,0%
		Hors CMUC/ACS	9274	29,0%			Hors CMUC/ACS	20862	30,5%
		Total	11447	29,6%			Total	26859	27,2%
	Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	229	31,9%		Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	19,6%
		Hors CMUC/ACS	437	22,9%			Hors CMUC/ACS	944	30,4%
		Total	666	26,0%			Total	1557	26,1%
	Département	CMUC/ACS	12127	26,6%		Département	CMUC/ACS	33471	16,3%
		Hors CMUC/ACS	114429	27,9%			Hors CMUC/ACS	268077	27,3%
		Total	126556	27,8%			Total	301548	26,1%
Infirmier	Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	31,8%		Chateauf-neuf-centre ville	CMUC/ACS	1032	31,8%
		Hors CMUC/ACS	1713	45,6%			Hors CMUC/ACS	1713	45,6%
		Total	2744	40,4%			Total	2744	40,4%
	Commune	CMUC/ACS	5997	34,0%		Commune	CMUC/ACS	5997	34,0%
		Hors CMUC/ACS	20862	46,4%			Hors CMUC/ACS	20862	46,4%
		Total	26859	43,7%			Total	26859	43,7%
	Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	34,4%		Lac-Renardieres-Ozon	CMUC/ACS	613	34,4%
		Hors CMUC/ACS	944	51,1%			Hors CMUC/ACS	944	51,1%
		Total	1557	44,5%			Total	1557	44,5%
	Département	CMUC/ACS	33471	26,5%		Département	CMUC/ACS	33471	26,5%
		Hors CMUC/ACS	268077	34,1%			Hors CMUC/ACS	268077	34,1%
		Total	301548	33,2%			Total	301548	33,2%

Activité moyenne des cabinets de médecine générale à l'échelle régionale, départementale, de la commune de Châtelleraut et de ses IRIS

Libellé territoire	IRIS	CODE_IRIS	C : consultations	V : visites	Total C+V	Nb cabinets secteur I	Nb cabinets secteur II	Autres	Total Nb cabinets	Part cabinets en secteur II	Activité moyenne par cabinet
Poitou-Charentes			7 220 148	837 453	8 057 601	1 660	87	12	1 759	5%	4 581
Vienne			1 769 992	184 037	1 954 029	401	26	4	431	6%	4 534
CHATELLERAULT			181 792	23 870	205 662	36	NC	NC	40	8%	5 142
CHATELLERAULT	ANTOIGNE	501	5 076	264	5 340	NC	NC	NC	NC	NC	NC
CHATELLERAULT	CENTRE SUD	102	42 586	6 145	48 731	8			8	0%	6 091
CHATELLERAULT	CENTRE VILLE	101	24 132	5 075	29 207	NC	NC	NC	7	NC	4 172
CHATELLERAULT	CHATEAUNEUF	301	25 973	2 274	28 247	4			4	0%	7 062
CHATELLERAULT	FAUBOURG SUD	203	12 821	441	13 262	NC	NC	NC	4	NC	3 316
CHATELLERAULT	LA FORET	401	6 517	633	7 150	NC	NC	NC	NC	NC	3 575
CHATELLERAULT	LE VERGER	504	10 602	579	11 181	NC	NC	NC	4	NC	2 795
CHATELLERAULT	OZON EST	202	4 044	217	4 261	NC	NC	NC	NC	NC	4 261
CHATELLERAULT	OZON OUEST	201	22 743	4 252	26 995	NC	NC	NC	NC	NC	8 998
CHATELLERAULT	TARGE	503	27 298	3 990	31 288	6			6	0%	5 215

Source : SNIIR-AM, exploitation ARS Poitou-Charentes – années de soins 2013.

Les données sont calculées sur la base d'une activité moyenne par lieu d'exercice des praticiens et des actes réalisés en cabinet libéral remboursé par les organismes d'assurance maladie de la région

Prévention

Evolution de la criminalité
Données Police Nationale CLSPD 2014

	Comparaison annuelle					Comparaison sur 8 mois			
	2011	2012	%	2013	%	2013	2014	2013	%
Atteintes aux biens	1274	1250	-1,88	1606	28,48	1003	1203	1203	19,94
vols à main armée	2	1	-50	4	300	2	1	1	-50
autres vols avec violences sans armes à feu	18	20	11,11	38	90	27	16	16	-40,74
vols par effraction	169	159	5,92	245	54,09	130	179	179	37,69
vols avec entrée par ruse	4	8	100	5	-37,5	5	4	4	-20
vols liés à l'automobile	321	271	-15,58	402	48,34	226	282	282	24,78
autres vols aux préjudices de particuliers	377	315	-16,45	371	17,78	242	298	298	23,14
autres vols simples	127	174	37,01	177	1,72	114	135	135	18,42
destructions et dégradations de biens	256	302	17,97	364	20,53	257	288	288	12,06
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	202	237	17,33	370	56,12	250	206	206	-17,6
violences physiques non crapuleuses	149	153	2,68	215	40,52	143	141	141	-1,4
violences physiques crapuleuses	20	21	5	42	100	29	17	17	-41,38
violences sexuelles	16	18	12,5	30	66,67	16	13	13	-18,75
menaces de violences	17	42	147,06	83	97,62	62	35	35	-43,55
Escroqueries et infractions économiques Et financières	164	202	23,17	232	14,85	120	161	161	34,17
Agrégation des infractions relevées par Une action des services	211	175	-17,06	182	4	79	117	117	48,1
infractions liées aux stupéfiants	130	105	-19,23	122	16,19	105	122	122	16,19

Criminalité par secteur de Châtelleraut
Données du 1/1/11 au 31/8/14 Police Nationale

Secteurs	Infractions	Faits constatés	ages	Vols à la roulotte
Indeterminé	56	25	0	0
ZI Nord et Sanital	156	132	22	28
Louis Ripault	16	5	1	1
Les Minimés	50	25	1	2
Antoigné	29	13	8	0
Centre-ville	676	504	35	37
Leclerc	110	102	11	7
Schumann	99	66	5	21
Targé	112	83	10	14
Ozon ouest	137	114	17	19
Ozon est	181	152	14	4
Les Bruyères	50	27	4	1
Châteauneuf	277	176	20	19
Montée Rouge	66	28	6	3
Forêt Lac	69	67	13	9
Les Renardières	169	91	4	8
L'étang	56	41	7	9

Synthèse par quartier du diagnostic local de sécurité –
préconisations et plan d'actions

Source : ERM décembre 2010. - ville de Châtelleraut

Cf Annexe page 100

Commentaires :

En référence aux données du 1er pilier (p 16) :

- une situation au regard du revenu par ménage au 1er quartile < à 10000€, particulièrement préoccupante pour les 4 IRIS : Ozon, est, Ozon ouest, centre ville et Châteauneuf (avec, pour Ozon est, un revenu par ménage < à 4500€, et pour le centre ville un revenu < à 7043€, soit le niveau de la ZUS).
- La répartition des allocataires des minima sociaux révèle les mêmes problématiques sectorisées avec une préoccupation particulière pour les IRIS du centre ville et de Châteauneuf (écart entre le pourcentage d'allocataires et le pourcentage de la population par IRIS).
- Châtelleraut est marquée par la présence de l'épicerie sociale la plus importante du département en nombre de bénéficiaires (240 familles pour plus de 360 000€ d'aides en 2012).
- Des bénéficiaires des aides sociales du CCAS largement représentés dans les territoires ciblés (Ozon, Renardières d'une part, et Châteauneuf, centre-ville d'autre part), autant en nombre de bénéficiaires qu'en montants alloués.
- Une nombre important de structures sociales associatives ou communales à Châteauneuf (secours populaire, restaurant du cœur, croix rouge, épicerie sociale, Emmaüs, ...).
- Selon les données de la CAF, en 2012 Châtelleraut a le taux le plus élevé du département de familles monoparentales : 19,7% (24,2% pour la ZUS).
- A tout âge la population châtelleraudaise vit plus souvent seule.
- Châtelleraut présente une structure de population vieillissante, particulièrement chez les femmes. Les populations les plus importantes sont celles des quinquagénaires.³
- La structure de la population âgée fait que la forte croissance des populations les plus âgées va entraîner des moindres potentialités autour d'elles.
- Un nombre de médecins généralistes ayant au moins 50 ans et plus estimé à 82,5% et 32 % ayant 60 ans et plus, à Châtelleraut.
- Un nombre moyen d'actes annuels réalisés par les médecins généralistes à Châtelleraut qui était de 5 320 en 2013, tandis que la moyenne régionale était de 4 715 actes (source : ARS).
- Une activité moyenne des cabinets de médecine libérale supérieure à la moyenne départementale et régionale , particulièrement à Châteauneuf et Ozon ouest. Toutefois, cette activité ayant évolué récemment avec l'installation de la Maison de santé pluridisciplinaire à Châteauneuf, elle sera à réévaluer en 2014 et les années suivantes.
 - la consommation d'actes dentaires est inférieure au taux communal sur le quartier « Châteauneuf centre ville »
 - la consommation d'actes gynécologiques est légèrement supérieure sur la commune comparativement au taux du département, mais une consommation inférieure au taux communal au sein des quartiers pour les non bénéficiaires de la CMUC-ACS,
 - la consommation des actes infirmiers sur la commune est supérieure au taux du département,
 - la consommation des actes ophtalmologiques est significativement inférieure au taux de la commune pour les bénéficiaires de la CMUC-ACS au sein du quartier « Châteauneuf centre ville »,
 - un taux de vaccination ROR au sein des quartiers très en-deçà de la moyenne départementale et communale,
 - la consommation médicamenteuse interroge particulièrement sur le quartier « Ozon Renardières Lac » avec un taux de consommant (quelque soit les catégories de médicaments) supérieure au taux départemental et communal,
 - un meilleur recours au dépistage du cancer du sein sur la commune par rapport au département, mais un recours en-deçà du taux communal sur le quartier « Châteauneuf centre ville » alors que le recours est plus important que le taux communal pour les bénéficiaires de la CMUC-ACS sur le quartier « Ozon Renardières

3 Diagnostic santé mentale à Châtelleraut - 2014 Compas

Lac »,

- un taux de bénéficiaires d'affections de longue durée à Châtellerauld (hors CMUC-ACS) supérieur au département, mais un taux de bénéficiaires sur le quartier « Châteauneuf centre ville » inférieur au taux communal pour les bénéficiaires de la CMUC-ACS,
- un taux de recours au dispositif « M tes dents » à Châtellerauld inférieur au département quelque soit l'âge et la situation par rapport à la CMUC-ACS, et un taux de recours dans les deux QPV inférieur au taux communal (notamment pour les bénéficiaires de la CMUC-ACS). Une différence est marquée entre les bénéficiaires de la CMUC-ACS et les non bénéficiaires, au niveau de la commune. Un faible taux de recours à 6 ans pour les bénéficiaires de la CMUC-ACS interroge sur le quartier « Châteauneuf centre ville » alors que ce taux est positif pour le quartier Ozon Renardières Lac.

- La question de l'accès aux soins face à une perspective de baisse de la démographie médicale de la CAPC est prioritaire.
- La discrimination des bénéficiaires de la CMU par les professionnels de santé est estimée à Châtellerauld mais n'est pas spécifique au territoire.
- L'isolement de certaines populations (locales, de passage, grands marginaux) amène à penser que certaines problématiques nous échappent et mériteraient d'être objectivées.
- En 10 ans, Châtellerauld a connu une baisse de 570 familles avec enfants, avec en parallèle une hausse de familles monoparentales.⁴
- Un nombre de naissances domiciliées à Châtellerauld estimé inférieur à la moyenne nationale. Quand ce nombre est confronté au nombre d'enfants par génération, il semble qu'il y ait moins d'enfants scolarisés à l'école primaire que de naissances domiciliées.⁵
- Un pourcentage significatif de familles sans emploi et de parents isolés.
- En 2012-2013, 42 % des enfants de Châtellerauld étaient en éducation prioritaire tandis que 30 % des habitants de Châtellerauld étaient en géographie prioritaire.
- Selon les déclarations des parents, ceux isolés semblent sur-représentés en éducation prioritaire (41 % – 45 %) et ce, de façon particulièrement alarmante aux Renardières. A noter qu'il y a une différence entre les deux groupes scolaires d'Ozon (avec des difficultés plus marquées sur le groupe Lavoisier).
- Toujours selon les déclarations des parents d'élèves, les familles sans emploi sont 2 à 3 fois plus représentées en éducation prioritaire que dans les écoles hors éducation prioritaire (le résultat du centre ville accentuant encore l'écart). Toutes les écoles en éducation prioritaire ont plus de la moitié de leurs familles sans emploi, avec une situation plus que critique aux Renardières, puis sur le groupe scolaire Lavoisier d'Ozon.
- Le pourcentage de parents déclarés isolés en centre-ville est dans la moyenne de l'éducation prioritaire tandis que le pourcentage de familles sans emploi est nettement inférieur à celui de la ZUS, et légèrement inférieur à celui de Châteauneuf.
- En 2013-2014, 28% des élèves d'élémentaire étaient positionnés chaque soir sur les dispositifs d'accompagnement à la scolarité (hors Activités Pédagogiques Complémentaires) ; ce pourcentage était porté à 48 % pour les élèves de l'Éducation Prioritaire.⁶
- Les activités sportives sont très bien représentées parmi les activités fréquentées en activité extrascolaire par les enfants (40 % des enfants pratiquent une activité sportive), au détriment des activités culturelles et artistiques qui constituent donc un champ à investir particulièrement. Ceci serait confirmé également en Éducation Prioritaire, avec une estimation d'une participation dans les mêmes proportions.⁷

4 ibid

5 ibid

6 PEDT 2014-2017 – ville de Châtellerauld

7 Observatoire du sport – ville de Châtellerauld - 2014

- La perspective d'une baisse des effectifs scolaires, et d'une stagnation ou poursuite d'une déscolarisation précoce, notamment sur le secteur du Lac-Renardières, alerte les partenaires socio éducatifs.
- La répartition des élèves scolarisés à Châtelleraut, et domiciliés en quartier prioritaire est très marquée.
- La sectorisation des écoles en QPV avec une représentation d'enfants domiciliés dans le nouveau périmètre du contrat de ville, est très forte, et ce quelles que soient les zones concernées (Lac, Renardières, Ozon, Chateauneuf, centre-ville).

- La présence des acteurs sociaux au sein des différents îlots en politique de la ville et leur ancienneté et leur rapport à la politique de la ville sont très différents selon les îlots.
 - Une sur-représentation de jeunes adultes en centre-ville qui seraient en parcours résidentiels, plus que réellement installés dans ce quartier.
- Des statistiques de la Police Nationale qui confirment les éléments du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance (2013-2017):
 - l'augmentation des violences faites aux femmes (évolution contrastée entre zone PN et zone gendarmerie) et des violences à caractère sexuel (faits différents selon la PN: augmentation des dépôts de plainte pour atteintes sexuelles, ou la gendarmerie : augmentation des harcèlements ou autres agressions sexuelles),
 - des atteintes aux biens en augmentation, d'autant plus en zone gendarmerie,
 - des atteintes volontaires à l'intégrité des personnes en augmentation (+20 à 22% selon la zone),
 - des comportements portant atteinte à la tranquillité publique en augmentation (+10%),
 - un trafic de stupéfiants qui augmente en zone police (relation entre ce trafic et d'autres délits),
 - des nuisances qui affectent la tranquillité résidentielle des habitants,
 - l'alcool comme cause de violences intra-familiales, de dégradations, et de nuisances sonores. Sa consommation dans les halls d'immeubles ou sur la voie publique, participe au sentiment d'insécurité.

2.4.2 Les orientations stratégiques du contrat de ville

Le Contrat de ville à l'interface de politiques publiques-cadre pour la mobilisation du droit commun

Etat - ARS :

- Projet Régional de Santé déc 2011-déc 2016
- Contrat Local de Santé déc 2011- déc 2016

Engagements de l'Etat en faveur des résidents des quartiers prioritaires dans le cadre de conventions interministérielles (2013-2015)

- Convention avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (4 avril 2013)
- Convention avec le ministère de la santé et des affaires sociales, le ministère délégué aux personnes âgées et à l'autonomie, le ministère délégué à la famille et le ministère délégué aux personnes handicapées et à la lutte contre l'exclusion (19 avril 2013)
- Convention avec le ministère des droits des femmes (21 mai 2013)
- Convention avec le ministère de la justice (8 juillet 2013)
- Convention avec le ministère de la défense et le ministère délégué chargé des anciens combattants (15 juillet 2013)
- Convention avec le ministère de l'intérieur (27 septembre 2013)
- Convention avec le ministère de l'éducation nationale et le ministère délégué à la réussite éducative (7 octobre 2013)
- Convention avec le ministère de la culture et de la communication (février 2014)



Les orientations du contrat de ville

1. Faire de l'Atelier Santé Ville, l'appui des orientations du Contrat Local de Santé dans les quartiers prioritaires :

- risques sanitaires : améliorer la couverture vaccinale, la connaissance des acteurs des quartiers sur leurs priorités de santé publique, impulser une éducation à la sexualité et à la prévention des IST, repérer et réduire les conditions de logement défavorables à la santé (*quartiers 1 et 2*)
- santé mentale et addictions : prévenir les conduites à risque et addictions, notamment auprès des jeunes, Soutenir les actions favorisant le développement du lien social, favoriser la mise en réseau des acteurs de terrain et des professionnels (*notamment quartier 2 et îlots Lac-Renardières*)
- santé mentale et mal-être: former, coordonner, soutenir les actions en prolongement de l'identification d'axes déclinés dans le diagnostic en cours
- accès aux soins : soutenir les initiatives permettant d'accompagner les populations vers les actions de promotion de la santé et de dépistage, améliorer l'identification et le repérage des structures et lieux ressources, favoriser l'accès et un meilleur recours aux droits en santé, notamment CMU, CMU-C, ACS, et l'accès à une offre de soins aux tarifs remboursables par l'assurance maladie (*quartiers 1 et 2*)
- qualité / hygiène de vie : soutenir les initiatives assurant la promotion sanitaire (*quartiers 1 et 2*)
- vieillissement : favoriser le maintien à domicile en accompagnant les aidants, permettre de rompre l'isolement, de conserver les lieux sociaux, préserver l'autonomie des personnes dans les activités de la vie quotidienne par une adaptation de l'environnement, l'apprentissage de stratégies de compensation (*notamment quartier 2 et îlots Lac-Renardières*)
- observation: préciser les problématiques, du niveau infracommunal au niveau supracommunal, identifier des indicateurs pertinents et mettre en place un suivi régulier
- coordination : consolider l'ASV, accompagner l'évaluation du CLS, définir de nouvelles orientations et un nouveau contrat pour des orientations ASV réajustées avec celles du CLS.

Le Contrat de ville à l'interface de politiques publiques-cadre pour la mobilisation du droit commun :

- refondation de l'éducation prioritaire
- plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées
- plan quinquennal de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale
- programme régional pour l'intégration des populations immigrées
- schéma départemental de l'accueil, l'habitat et l'insertion des gens du voyage
- plan départemental de prévention de la délinquance
- plan d'action territorial de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- plan priorité jeunesse / dispositifs jeunesse, FONJEP, CNDS, relatifs à l'engagement des jeunes
- plan territorial de lutte contre les discriminations
- stratégie régionale de lutte contre les incivilités et les violences dans le sport

Conseil Régional / CAPC:

- Contrat régional de Développement Durable 2014-2016

Conseil Départemental:

- schéma enfance-famille 2015-2019
- schéma de l'autonomie 2015-2019
- schéma de l'action sociale 2015-2019
- Plan Départemental et Plan Territorial d'Insertion 2015-2019

CAF :

- soutien à la fonction parentale (REAAP, CLAS, LAEP, médiation familiale) 2014-2017
- soutien aux initiatives des jeunes (COPIJ, ...) 2014-2017
- fonds publics et territoires 2014-2017
- contrat enfance jeunesse 2012-2015 puis 2016-2019

Les orientations du contrat de ville

2. Articuler les actions des partenaires éducatifs, et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation :

- renouveler le PRE sur la durée du contrat de ville
- poursuivre une approche globale entre les temps péri, extra et scolaires
- soutenir la scolarisation et la lutte contre la déscolarisation et le décrochage (notamment auprès des enfants du voyage)
- réduire les inégalités d'accès aux pratiques sportives et notamment en faveur du public féminin, et plus particulièrement, à la culture
- renforcer et coordonner des actions de soutien à la parentalité
- soutenir la mixité sociale en 1er et 2nd degré
- encourager les initiatives portées par les jeunes

3. Accompagner les orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance

- intervenir auprès des jeunes : soutenir les actions expérimentales, rapprocher les acteurs de la prévention et de l'insertion et autres acteurs éducatifs, préciser l'opportunité des différents supports éducatifs, faire évoluer les interventions par rapport aux territoires et publics, "non couverts",
- soutenir les actions en faveur de la tranquillité publique : renforcer la sécurité des espaces publics, et lutter contre le sentiment d'insécurité, systématiser les études de sécurité publique dans les projet d'aménagement et d'équipement
- lutter contre l'alcoolisation massive et précoce
- coordination : préciser les différents modes d'intervention par territoire

Thématiques transversales : encourager une approche intégrée de :

- * l'égalité femmes-hommes : développer des actions, la formation des acteurs, et la promotion du respect garçons-filles
- * la lutte contre les discriminations, notamment en matière d'accueil des publics



***Le Contrat de ville à l'interface de politiques
publiques-cadre pour la mobilisation du droit commun***

Ville:

- Projet Local de Santé
- Contrat Local de Santé déc 2011-déc 2016

- Projet Educatif Local 2012-2016
- Contrat Educatif Local 2013-2016

- Projet Educatif de Territoire 2014-2017

- schéma d'accueil des enfants et des jeunes (prochain CEJ)

- stratégie territoriale de prévention de la délinquance 2011-2014

2.4.3 Les objectifs opérationnels du contrat de ville

<i>Faire de l'Atelier Santé Ville, l'appui des orientations du contrat local de santé dans les quartiers prioritaires</i>										
actions du CLS	Objectifs opérationnels du Contrat de ville /et de l'ASV définis principalement sur la durée du CLS	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
B. Vieillesse										
axe: l'accès à la prévention et aux soins										
<p>B3 améliorer l'accès et l'accompagnement aux soins des personnes âgées</p> <p>plus globalement, anticiper les besoins d'accompagnement des personnes âgées pour améliorer leurs conditions de vie dans les quartiers</p>	Réaliser une étude sur les quartiers PdV (Chateaufort et Renardières) et sur le quartier des Minimes, sur le vieillissement de la population de ces quartiers	Fédération des CSC								
	Créer un groupe de travail pour la coordination d'actions en faveur de la population vieillissante à l'échelle de la ville . Une attention particulière pourra être apportée aux actions en faveur de la solidarité intergénérationnelle.	Ville		partage des diag	identi- cation des axes de travail					
	Soutenir des actions spécifiques d'accompagnement des personnes âgées dans les quartiers PdV (Chateaufort et Renardières) pour améliorer leurs conditions de vie et notamment: auprès des femmes		DRDFE							
	Accompagner des initiatives menées par les bailleurs sociaux dans les différents quartiers dans une logique de parcours résidentiels	Bailleurs sociaux								
	Identifier les activités sportives du territoire, mobilisatrices du bien-être des personnes âgées résidant notamment en quartiers politique de la ville, puis soutenir les initiatives de développement	ville	DRJSCS DDCS Conseil régional Conseil départemental ARS							
C. les risques sanitaires										
axe: la couverture vaccinale										
C1 vaccination	Mobiliser les différents acteurs des quartiers PdV pour promouvoir la vaccination auprès des populations de ces quartiers en lien avec le centre de vaccination communal	ville								
axe: les infections transmissibles sexuellement ou par le sang										
C2 chasse au dasi	Soutenir l'action portée par la MPT auprès de tous les jeunes de la ville et particulièrement ceux des quartiers PdV	MPT Ville								
axe: la lutte contre l'habitat défavorable à la santé										

Faire de l'Atelier Santé Ville, l'appui des orientations du contrat local de santé dans les quartiers prioritaires									
actions du CLS	Objectifs opérationnels du Contrat de ville /et de l'ASV définis principalement sur la durée du CLS	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
C3 habitat défavorable à la santé	Favoriser le repérage de l'habitat défavorable à la santé, particulièrement dans le quartier Châteauneuf-centre ville et notamment via le partenariat avec les acteurs sociaux	ville	Conseil Départemental (MdS, PMI), CAF, CCAS, PDLHI						
D. santé mentale									
axe: prévention des conduites à risque et des addictions (alcool et substances illicites)									
D1 prévention et addictions	Identifier les problématiques locales et construire des actions opérationnelles avec les acteurs médicaux (libéraux, publics, associatifs) d'une part et socio éducatifs d'autre part afin de diminuer les problématiques d'addiction au sein des quartiers PdV. Une attention particulière sera portée aux problématiques d'alcool et d'alcoolisation précoce	Ville	ARS	identification des problématiques et actions	recherche des leviers	mise en oeuvre			
	Soutenir des actions spécifiques de promotion de la santé et de prévention des conduites à risque auprès des jeunes scolaires, des jeunes hors milieu scolaire (institutions, centre de loisirs, CSC, milieux, festif, sportif, ..) habitant au sein des quartiers	ARS ville	Ville ARS EN ANPAA PCH Mouvement vie libre Vienne						
D2 atelier ensemble c'est tout	Pérenniser l'action au sein du quartier de Châteauneuf notamment au travers du maintien des financements, en faveur de la lutte contre les addictions	MPT	CAPC Conseil Départemental						
axe: les souffrances et les troubles du comportement									
D4: santé mentale	Identifier des problématiques des quartiers prioritaires et élaborer une programmation	Ville							
	Proposer un accompagnement méthodologique et soutenir financièrement des initiatives d'actions issues de la programmation								
E amélioration de l'accès au système de santé									
axe: promotion de l'égalité devant la santé									
E 1 maison de santé pluridisciplinaire (MSP)	Accompagner la mise en réseau des différents acteurs au sein de la MSP de Châteauneuf	MSP ville	ARS						
	Soutenir les actions de prévention, de promotion et d'éducation à la santé qui seront conçues de manière partenariale pour les habitants du	Ville							

Faire de l'Atelier Santé Ville, l'appui des orientations du contrat local de santé dans les quartiers prioritaires									
actions du CLS	Objectifs opérationnels du Contrat de ville /et de l'ASV définis principalement sur la durée du CLS	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	quartier de Châteauneuf et qui porteront notamment sur l'amélioration de la couverture vaccinale, la lutte contre la tuberculose, le surpoids et l'obésité chez l'enfant, la souffrance psychique et les conduites addictives chez les 12 à 25 ans, la prévention du suicide, la prévention spécifique en direction des personnes âgées, la prévention périnatale et l'éducation thérapeutique (missions de santé publique complémentaires des structures de santé pluri-professionnelles définis en fonction des objectifs du PRS)								
attractivité des quartiers / venue ou installation de médecins dans les quartiers	Observer la démographie des professionnels de santé	Ville	ARS						
	Renforcer l'accès aux soins primaires dans les quartiers politique de la ville en déclinant les engagements du Pacte Territoire Santé et notamment en favorisant les modes d'exercice regroupés et coordonnés des professionnels de santé (Maisons de Santé Pluridisciplinaires, Pôle de Santé Pluridisciplinaires) et en utilisant les outils (Contrat d'Engagement de Service Public/ Praticien Territorial de Médecine Générale, appui des médecins hospitaliers) pour inciter à l'installation de nouveaux médecins, lorsque les QPV sont éligibles à ces mesures	ARS							
E3 bilan de santé	Effectuer un bilan des transports réalisés pour l'accompagnement des publics des quartiers aux bilans de santé et soutenir si besoin les actions d'accompagnement aux bilans de santé	CPAM CSC							
	Soutenir les actions favorisant l'accès des populations des QPV à un meilleur recours aux droits en santé, notamment CMU, CMU-C, ACS, et à une offre de soins aux tarifs remboursables par l'assurance maladie (secteur 1)		ARS assurance maladie						
E4 santé bucco-dentaire	Consolider l'action du CHBDV (précision du territoire d'intervention en fonction de la nouvelle géographie prioritaire)		Ville EN						
E5 c'est ma santé	Accompagner les populations des quartiers vers cette manifestation: engager une réflexion avec les acteurs des quartiers, soutenir les initiatives développées en ce sens, proposer d'organiser le cas échéant la manifestation dans les quartiers	Ville							
E6 octobre rose	Soutenir les actions qui favorisent le déploiement de la manifestation en direction des publics prioritaires issus des quartiers	association soroptimist	ARS Doc Vie						
E7 PRE	Accompagner individuellement sur les problèmes de santé et d'accès aux soins, les familles des quartiers identifiées par les équipes pluridisciplinaires	Ville PRE							
	Orthophonie: sensibiliser les orthophonistes, les professionnels de la médecine scolaire de Châtelleraut et les familles pour un meilleur accompagnement et une meilleure prise en charge	Ville							
	Ophthalmologie: engager une réflexion partenariale avec les professionnels	Ville		identification		Mise en œuvre			

Faire de l'Atelier Santé Ville, l'appui des orientations du contrat local de santé dans les quartiers prioritaires									
actions du CLS	Objectifs opérationnels du Contrat de ville /et de l'ASV définis principalement sur la durée du CLS	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	libéraux, médecins scolaires, ..., pour identifier des pistes de travail opérationnelles qui pourront donner lieu ensuite à la mise en œuvre d'actions à Châtellerault et au sein des quartiers PdV								
F les cancers, les maladies chroniques, les maladies rares									
axe: la qualité et l'hygiène de vie									
F1 bien manger, bien bouger en toute saison	Contribuer à la réduction des facteurs de risques en développant, auprès des populations des quartiers prioritaires, une démarche d'éducation à la santé (équilibre alimentaire et activité physique) et consolider les actions tendant à cette démarche (ex: ateliers cuisine)	CSC	Ville ARS						
F2 point accueil épicerie sociale		CCAS	Ville ARS						
F3 construction de soi: ateliers CHRS		CCAS	Ville ARS						
F4 je sport de chez moi	Soutenir l'action initiée avec les centres sociaux, particulièrement à destination des habitants des quartiers PdV	Ville	ARS						
F6 groupe hygiène de vie à Ozon	Apporter un accompagnement méthodologique et matériel pour l'organisation de manifestations et semaines thématiques	CSC Ozon							
axe: les maladies du métabolisme et de la nutrition									
F7 diabète	Soutenir les actions des quartiers intégrant des dépistages		Ville						
actions transversales									
observation en santé									
G1 observatoire (ORS)	Décliner l'observatoire de santé à l'échelle infracommunale à partir de quelques indicateurs clés exploitables, définis préalablement, par IRIS	ORS Poitou-Charentes	ARS ville						
	Effectuer un bilan de l'ASV et actualiser les diagnostics locaux en vue de rédiger un nouveau contrat et une nouvelle convention ASV	Ville	ARS						
coordination et animation de l'ASV									
	Animer l'ASV conjointement au CLS dans le cadre de comité de pilotage et d'instances de suivi technique avec un focus particulier porté aux actions des quartiers prioritaires	Ville	Etat CdV ARS						
	Consolider le poste de coordination de l'ASV	Ville	Etat CdV						

Faire de l'Atelier Santé Ville, l'appui des orientations du contrat local de santé dans les quartiers prioritaires									
actions du CLS	Objectifs opérationnels du Contrat de ville /et de l'ASV définis principalement sur la durée du CLS	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
	A l'échéance du Projet Régional de Santé et de l'actuel CLS, une réflexion sera engagée pour élaborer un nouveau contrat local de santé sur le territoire et de nouveaux objectifs seront définis. Après avoir effectué un bilan, l'objectif pour l'ASV consistera donc à décliner les orientations du Contrat Local de Santé dans les quartiers politique de la ville sur les années restantes du contrat de ville (2017, 2018, 2019 et 2020)	Ville	ARS CAPC						
	2020 : Effectuer un bilan de l'ASV et actualiser les diagnostics locaux en vue de rédiger un nouveau contrat et une nouvelle convention ASV	Ville	ARS CAPC						

Articuler les actions des partenaires éducatifs et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation								
Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Orientations majeures								
Réaffirmer une carte scolaire pertinente au regard du critère de mixité sociale	Ville	EN						
Prendre en compte les besoins des quartiers PdV dans le cadre d'un schéma directeur d'accueil de loisirs (cf prochain CEJ)	Ville	CAF		déf nouveau CEJ	mise en oeuvre			
Investissements								
Prioriser les écoles PdV dans le cadre de l'aménagement des cours d'école comme espace de citoyenneté et dans le cadre de l'équipement numérique	Ville	EN						
Améliorer le patrimoine scolaire et mobiliser les moyens notamment sur les quartiers PdV en état d'alerte	Ville							
Poursuivre l'installation ou faire évoluer les équipements publics pour tous, dans les quartiers, qui participent également à des enjeux de PdV plutôt que d'y démultiplier des antennes (notamment lac-Renardières: Saint Just, Plessard, et Ozon: parc Sudreau, bords de Vienne) et faciliter l'accès aux équipements publics par la mobilité	Ville CAPC							

Articuler les actions des partenaires éducatifs et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation								
Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actions								
Petite enfance								
Développer la scolarisation des enfants de moins de 3 ans	EN							
Consolider l'action passerelle (territoire d'intervention à préciser selon la nouvelle géographie prioritaire)	CCAS	CAF						
Promouvoir le développement des modes d'accueil collectif pour les 0-3 ans (places de crèches nouvellement créées ou rénovées en quartiers PdV)	CAF							
Actions d'animations								
Décliner de nouveaux critères d'attribution des subvention d'équipement et de fonctionnement pour la concentration des moyens vers les territoires sous-dotés ou les publics connaissant le plus de difficultés pour l'accès à la pratique sportive, et notamment pour les filles	CNDS	Ville						
Poursuivre et réorienter le dispositif visa vacances en faveur des enfants ne partant pas en vacances	ville	CAF						
Développer des chantiers loisirs (label ville vie vacances)	associations	Etat						
Soutenir les actions concourant à la mobilité sociale, géographique, européenne et internationale des jeunes (programme d'échanges notamment)		Etat CAPC						
Développer des parcours éducatifs artistiques et culturels dans les écoles des quartiers prioritaires	Ville	DRAC EN						
Soutenir les investissements et les équipements de quartiers, par des actions d'animation, ...	Ville CAPC	CR CRDD		selon investissements et aménagements réalisés				
Soutenir les actions de présence sociale et de médiation dans les quartiers (animation de rue)	associations	CAF ville						
Soutenir les initiatives portées par les jeunes		CAF DDCS CAPC						

Articuler les actions des partenaires éducatifs et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation								
Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Actions d'accompagnement à la scolarité								
Poursuivre l'accompagnement éducatif en REP et REP +	EN							
Favoriser la scolarisation des moins de 3 ans dans les écoles en REP et REP+	EN							
Mettre en œuvre un accompagnement continu pour tous les 6ème en REP + jusqu'à la fin de leur cours d'après-midi (constitution de petits groupes avec objectif pédagogique)	EN							
Soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité (CLAS) sur toutes les écoles en quartiers et éducation prioritaires et perfectionner les CLAS collège	Ville CAF	CAF Etat CdV Conseil Départemental EN						
Soutenir les actions d'accompagnement à la scolarité de manière individualisée (coup de pouce) dans le cadre du PRE	Ville	Etat PRE EN	Ozon Renardières Chateaufeuf			+Lac centre ville		
Soutenir les actions de lutte contre le décrochage scolaire (notamment après le collège) par l'orientation, l'accompagnement des parents, la valorisation de la formation et de l'apprentissage notamment	EN							
Soutenir les dispositifs d'accompagnement en faveur de la scolarisation des enfants du voyage	Ville CAPC	Etat Conseil Départemental CAF EN						
Développer l'accompagnement de la scolarité des enfants allophones et nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs	EN							
Conforter l'articulation entre le contrat de ville et la cordée de la réussite, dispositif de promotion de l'égalité des chances des jeunes à l'entrée en enseignement supérieur	IUT	EN						
Actions d'accompagnement des parents								
Soutenir les actions en faveur de la parentalité		Ville						
Soutenir les actions de promotion de la parentalité pour les tout-petits (ex: action "petits poucets" dans le cadre du PRE)	Ville CDE	Etat PRE EN	Ozon			élargissement aux autres quartiers?		

Articuler les actions des partenaires éducatifs et rééquilibrer les chances et les conditions de réussite des enfants et des jeunes par la différenciation								
Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Assurer un accompagnement individuel de familles identifiées dans le cadre de cellules pluri-disciplinaires par le référent du PRE	Ville CDE	Etat PRE EN	Ozon Renardières Chateauneuf			+ Lac centre ville		
Soutenir les actions de formation des adultes prenant pour supports la parentalité et la scolarisation des enfants	Ville	EN CAF						
Coordination								
Développer une coordination opérationnelle entre la ville et l'Éducation Nationale en intégrant le temps périscolaire	Ville EN							
Coordonner les réseaux d'éducation prioritaire	EN							
Coordonner le programme de réussite éducative sur les quartiers et écoles inscrites dans le dispositif depuis 2007: suivi, accompagnement des acteurs et actions	Ville CDE	Etat PRE EN						
Coordonner le dispositif de réussite éducative sur les quartiers et écoles nouvellement en éducation et-ou quartier prioritaire	Ville CDE	Etat PRE EN	Ingénierie			Suivi, accompagnement des acteurs et actions		
Coordonner annuellement les acteurs éducatifs pour l'articulation de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire	EN							
Organisation et moyens pédagogiques								
Mettre en œuvre le dispositif "plus de maîtres que de classes"	EN							
Modifier les indemnités des agents intervenant au sein des quartiers selon la nouvelle géographie prioritaire	Ville CAPC		déf des modalités	mise en oeuvre				
Attribuer aux enseignants en REP + des demi-journées supplémentaires annuelles, pour des temps de concertation et de formation	EN							

La déclinaison de l'articulation entre les actions de politique de la ville et de l'éducation prioritaire sont annexées p.102

Accompagner les orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance								
Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Orientations majeures								
Faire le bilan de la stratégie territoriale 2011-2014, actualiser le diagnostic local de sécurité puis rédiger une nouvelle stratégie territoriale 2015-2018	Ville	Etat						
Actions								
Préciser les actions d'animation de rue (prévention primaire) portées par les maisons de quartier et l'équipe de prévention, en articulation avec les autres présences sociales de quartier développées: quelles modalités d'intervention, quels publics cibles, quels territoires, quelles périodes d'intervention? Identifier les besoins des quartiers en "présence sociale" et les modalités d'intervention les plus appropriées	Ville	Etat						
Soutenir les actions d'animation de rue dans les quartiers PdV	Ville	FIPD						
Faire évoluer le cadre d'intervention des acteurs de la médiation sociale en articulation avec les autres interventions menées dans les quartiers	Ville	Bailleurs sociaux						
Déployer la police municipale dans les QPV en articulation avec les autres interventions d'animation, de prévention et de sécurité et en articulation avec les objectifs des piliers « développement économique » et « renouvellement urbain »	Ville	Police Nationale						
Redéployer partiellement les missions des adultes-relais sur la base des besoins identifiés dans le cadre de la stratégie territoriale	Etat							
Élaborer la convention avec l'équipe de prévention de l'ADSEA 2016-2018 (territoires d'intervention, fonctionnement, participation au suivi nominatif) en cohérence avec le PDPD et la stratégie territoriale	Ville ADSEA Conseil Départemental	CAF	préparation					
Expérimenter une mission de travail social en commissariat	PN	Ville FIPD Conseil Départemental				identification des pistes de consolidation		
Soutenir des actions expérimentales ou alternatives en matière de pré-insertion auprès des jeunes décrocheurs	Ville	FIPD EN Conseil Régional				pistes de consolidation pour		

Accompagner les orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance								
Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
		Conseil Départemental				certaines actions		
Clarifier les supports d'activité mis à disposition des actions d'insertion : éducatives, d'insertion, de réparation, ... , par l'identification des postes, un protocole d'accueil des jeunes, et l'accompagnement des tuteurs	Ville CAPC							
Développer les peines de substitution, les mesures de réparation et les travaux d'intérêt général	Ville CAPC Justice	bailleurs sociaux						
Développer des supports d'activité mis à disposition d'actions éducatives et d'insertion en direction des jeunes	Ville CAPC							
Soutenir les actions en faveur du devoir de mémoire (I et II Guerres Mondiales)		Etat (ministère défense)						
Soutenir les actions de lutte contre les violences intra familiales, d'accompagnement des victimes et des auteurs (notamment accès à la thérapie)		Ville Etat						
Soutenir les actions de lutte contre les violences faites aux femmes et aux jeunes filles, hors cadre intra familial: violences d'ordre physique, psychologique, ou économique		Ville Etat						
Soutenir les actions en faveur des enfants subissant moralement les violences intra familiales		Etat						
Modalités de travail								
Organiser et coordonner des instances ou groupes de travail comme outils de mise en œuvre de la stratégie territoriale, notamment des instances territoriales de concertation de tranquillité publique	Ville	Sous-Préfecture DDSP Conseil départemental Procureur bailleurs sociaux	identification	déclinaison				
Développer les marches exploratoires au sein des quartiers prioritaires	Ville	Etat DRDFE						
Valoriser l'expertise et les interventions citoyennes des habitants des quartiers prioritaires en prenant appui sur le travail de concertation menées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité	Ville	Etat						

Accompagner les orientations définies dans la nouvelle stratégie territoriale de prévention de la délinquance								
Objectifs opérationnels	Référents	Partenaires institutionnels	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Préfigurer un diagnostic de sécurité communautaire	Ville CAPC							
Suivre les coordinations organisées par chaque opérateur portant un dispositif de prévention en direction des jeunes (FIPD alloué ss condition du nbr de suivis individualisés par exemple)	Associations	Ville Etat						

2.4.4 Les indicateurs de suivi

– évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs déclinés exemple :

actions du CLS	déclinaisons Contrat de ville / ASV principalement sur la durée du CLS	Niveau d'atteinte des objectifs par quartier						
		atteint		partiellement atteint		non atteint	reporté	annulé
		Quartier 1	Quartier 2	Quartier 1	Quartier 2			
B. Vieillesse								
axe: l'accès à la prévention et aux soins								
B3 améliorer l'accès et l'accompagnement aux soins des personnes âgées plus globalement, anticiper les besoins d'accompagnement des personnes âgées pour améliorer leurs conditions de vie dans les quartiers	Réaliser une étude sur les quartiers PdV (Chateaufort et Renardières) et sur le quartier des Minimes, sur le vieillissement de la population de ces quartiers							
	Créer un groupe de travail pour la coordination d'actions en faveur de la population vieillissante à l'échelle de la ville . Une attention particulière pourra être apportée aux actions en faveur de la solidarité intergénérationnelle.							
	Soutenir des actions spécifiques d'accompagnement des personnes âgées dans les quartiers PdV (Chateaufort et Renardières) pour améliorer leurs conditions de vie et notamment: auprès des femmes							
	Accompagner des initiatives menées par les bailleurs sociaux dans les différents quartiers dans une logique de parcours résidentiels							
	Identifier les activités sportives du territoire, mobilisatrices du bien-être des personnes âgées résidant notamment en quartiers politique de la ville, puis soutenir les initiatives de développement							

Modalité : identification en comité technique CdV , annuelle

– recensement des données relatives aux indicateurs d'évaluation du pilier « cohésion sociale »

Axes	Indicateurs	Périodicité	Modalités
Santé	Suivi du nombre et de l'âge des médecins généralistes sur la commune comparativement à la densité nationale (France métropolitaine)	Annuel	ARS ville
	Suivi du nombre de départs et d'arrivées de médecins généralistes au cours de l'année sur la commune	Annuel	ARS
	Suivi du nombre d'ophtalmologistes, de gynécologues, d'orthophonistes, de pédiatres et de psychiatres (libéraux et hospitaliers) et de leur âge, à l'échelle communale	Annuel	ARS ville
	Suivi du nombre de nouveaux maîtres de stages et des départs et/ou arrêts de maîtres de stages dans les QPV pour les médecins généralistes et spécialistes (notamment psychiatre, dermatologues et pédiatres)	Annuel selon la disponibilité des données	ARS URPS
	Actualisation de la carte de la densité des médecins généralistes libéraux à Châtellerault	Tous les deux ans	ARS
	Suivi de l'évolution de la part des personnes âgées par IRIS et QPV	Ts les deux ans	Données INSEE ville
	Alcool : suivi des indicateurs des actions mises en place auprès des scolaires, et hors scolaires, par QPV (indicateurs-clé à construire avec l'association une fois les actions définies sur le territoire)	Annuel	ANPAA ARS
	Santé mentale : indicateurs à définir suite aux préconisations qui seront rendues dans le cadre de l'étude en cours	A définir	A définir
	Suivi du recours aux consultations de jeunes consommateurs (échelle territoriale à préciser)	Annuelle	CSAPA (CHL)
	Suivi du taux de vaccination ROR et BCG par QPV	Annuel	CPAM
	Suivi du nombre d'arrêtés d'insalubrité à l'échelle de la ville et des QPV	Annuel	Ville
	Suivi du nombre de bénéficiaires des bilans de santé à l'échelle communale et avec distinction de la catégorie des publics précaires (Score Epice)	Annuel	CPAM
Suivi du taux de recours aux dispositifs M'tes dents à l'échelle de la commune et des QPV, par âge et avec distinction des bénéficiaires de CMUC-ACS	Annuel	CPAM	

Éducation	Suivi de l'évolution du taux de scolarisation des enfants de – de 3 ans en rapport avec les naissances déclarées	annuel	Ville + EN
	Suivi du nombre d'enfants scolarisés en QPV et du nbr d'enfants habitant en QPV comparativement au nbr communal	Annualité scolaire	Ville - par école
	Suivi du nombre d'enfants et de jeunes bénéficiaires d'actions d'accompagnement à la scolarité et du nombre de besoins analysés	annuel	Ville + EN
	Suivi du taux de scolarisation des enfants du voyage (si possibilité de les catégoriser) : à préciser	annuel	Ville + EN
	Suivi spécifique des indicateurs du programme de réussite éducative	annuel	Caisse des écoles
	Suivi de l'articulation entre les dispositifs en faveur de l'éducation prioritaire et les dispositifs de PdV (cf annexe p 83)	Par année scolaire	Ville + EN
	Suivi du taux de maintien école-collège	Par année scolaire	EN
	Suivi des résultats DNB	Par année scolaire	EN
Prévention	Suivi des orientations en 2 GT	Par année scolaire	EN
	Suivi de la délinquance à travers les données de l'observatoire de la sécurité par quartier PdV (sous réserve)	annuel	Ville à partir de 2016
	Suivi du nombre de bénéficiaires des actions de pré-insertion par QPV	annuel	Associations
	Suivi du nombre de bénéficiaires, chantiers éducatifs, et du nombre d'heures et de chantiers, par QPV	annuel	Ville + autres partenaires
	Suivi des données de la criminalité par secteur police	annuel	Police Nationale

2.4.5. Les engagements financiers

Axes	Dispositifs	Engagements au service des QPV et-ou de leurs habitants	Financeurs potentiels
Santé	<i>Atelier santé ville</i>	100% de la coordination et des actions ASV au bénéfice des QPV et de leurs habitants	Ville Sous-Préfecture ARS
	<i>Soutien des acteurs associatifs : MILDECA</i>	Privilégier les conventions pluriannuels d'objectifs et prioriser les associations issues des quartiers	DDCS
	<i>Plateforme nutrition, maladies chroniques, obésité, activité physique</i>	Publics cibles : publics en situation de précarité (les jeunes en difficulté et sortis du système scolaire, les jeunes sous protection judiciaire, les jeunes et adultes en insertion sociale et/ou professionnelle, les familles mono parentales, les personnes en errance, les grands marginaux, les gens du voyage, les migrants, les personnes sous main de justice, les personnes ayant recours à l'aide alimentaire, les travailleurs pauvres.) + Les personnes relais, les acteurs de première ligne en contact avec les personnes en situation de précarité : professionnels des champs sanitaires, sociaux et de l'insertion, bénévoles. Parmi les territoire prioritaires en Vienne : CLS-ASV de Châtellerault A titre indicatif : Budget régional prévisionnel : 800 000€ pour trois ans couvrant la période 2014-2016.	ARS
	<i>Programme d'accès aux droits, à la prévention et aux soins en direction des publics précaires</i>	Publics cibles : publics en situation de précarité (les jeunes en difficulté et sortis du système scolaire, les jeunes sous protection judiciaire, les jeunes et adultes en insertion sociale et/ou professionnelle, les familles mono parentales, les personnes en errance, les grands marginaux, les gens du voyage, les migrants, les personnes sous main de justice, les personnes ayant recours à l'aide alimentaire, les travailleurs pauvres.) + Les personnes relais, les acteurs de première ligne en contact avec les personnes en situation de précarité : professionnels des champs sanitaires, sociaux et de l'insertion, bénévoles. Territoire : quartiers prioritaires de mises en œuvre des contrats de ville et les démarches ASV	ARS
	<i>Plateforme santé mentale – prévention du suicide et addictions</i>	A titre indicatif : Budget prévisionnel régional : 1 120 000€ pour trois ans couvrant la période 2014-2016	ARS
	<i>Plateforme prévention de la perte d'autonomie</i>	A titre indicatif : Budget prévisionnel régional : 520 000€ pour trois ans couvrant la période 2014-2016.	ARS
	<i>COM avec opérateurs régionaux en matière de prévention</i>	- AIDES : à titre indicatif, montant de l'engagement financier 2014 pour l'ensemble de ses actions régionales : 182 640€, - ANPAA : à titre indicatif : montant de l'engagement financier 2014 du COM de l'association ANPAA PCH pour l'ensemble de ses actions régionales : 190 000€.	ARS

Axes	Dispositifs	Engagements au service des QPV et-ou de leurs habitants	Financeurs potentiels
Santé	<i>Journée nationale de l'audition</i>	Interventions ponctuelles annuelles à destination des scolaires avec priorisation des établissements 2 nd degré en éducation prioritaire	CAPC
	<i>Prévention cyber harcèlement et réseaux sociaux</i>		
Éducation	<i>Les engagements de l'Éducation Nationale en faveur de l'éducation prioritaire sont présentés dans le tableau page suivante</i>		
	<i>Programme de réussite éducative</i>	100% de la coordination et des actions PRE au bénéfice des <i>QPV et de leurs habitants</i>	Ville Sous Préfecture
		Soutien à la coordination du dispositif et aux actions à hauteur annuelle minimale de 11 750€ de contribution valorisée + 20 000€ de contribution directe	Caisse des Écoles
		Soutien à la coordination du dispositif et aux actions. (A titre indicatif pour 2015 : 132 500€ , participation pouvant être abondée si abondement de la participation de la Caisse des Écoles)	Sous-Préfecture – CGET
		Déploiement de l'action passerelle a minima sur <i>Ozon – les Renardières</i>	CCAS
	<i>Classe transplantée</i>	Soutien aux actions : jusqu'à 70% du coût de l'action en <i>éducation prioritaire</i> (contre 50% maximum hors éducation prioritaire)	Caisse des Écoles
	<i>Financements de projets spécifiques</i>	Soutien exclusif aux actions en faveur de l' <i>éducation prioritaire et/ou de la PDV</i>	Caisse des Écoles
	<i>Aménagement des écoles</i>	Priorisation des écoles en <i>éducation prioritaire et/ou de la PDV</i>	Ville
	<i>Animation socioculturelle</i>	Soutien des acteurs de l'animation socioculturelle : 80% des crédits affectés a minima aux <i>QPV</i> . A titre indicatif en 2015, 735 469€ ont été attribués aux centres sociaux en QPV	Ville
		Soutien des Accueils de Loisirs Sans Hébergement associatifs à 75% a minima en <i>QPV</i> . A titre indicatif en 2013, 378 808€ (23% ville, 68% CAF) ont été attribués aux ASLH associatifs en QPV dans le cadre du CEJ	Ville + CAF
Aides aux vacances été		Conseil départemental	
<i>Équipements et développement de la pratique sportive</i>	Prioriser les projets éligibles au bénéfice des <i>QPV</i> et renforcer l'accessibilité aux activités sportives en s'appuyant sur un partenariat entre le mouvements sportif et les maisons de quartier	CNDS	

Axes	Dispositifs	Engagements au service des QPV et-ou de leurs habitants	Financeurs potentiels
Éducation	<i>Engagement des jeunes</i>	Cibler un minimum de 15% des crédits au profit des structures présentes dans les QPV ou des actions au bénéfice des QPV augmenter le nombre de jeunes des quartiers effectuant une mobilité internationale + appui dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des PEDT-PEL et contribution au développement de la qualité des actions, éducative, sportive, culturelle, et de loisirs, notamment en accompagnant l'animation de rue	DDCS
	<i>Service civique</i>	Progression de la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique : minimum 25% de jeunes issus des quartiers	DDCS Conseil Régional
	<i>Soutien des acteurs associatifs : FDVA, FONJEP</i>	Privilégier les conventions pluriannuels d'objectifs et prioriser les associations issues des quartiers	DDCS Conseil Régional
	<i>Soutien à la parentalité</i>	Contribuer à la priorisation des projets d'accompagnement des parents au bénéfice des quartiers dans le comité départemental de soutien à la parentalité	DDCS Conseil Régional
	<i>Projets de fonctionnement ou d'investissement</i>	10% supplémentaires alloués aux projets de fonctionnement ou d'investissement sur les territoires ciblés QPV (ex : temps libre des familles, investissement)	CAF
Prévention	<i>Stratégie territoriale de prévention de la délinquance</i>	Priorisation des QPV dans le développement des instances de coordination territoriale et le déploiement d'actions	ville
	<i>FIPD</i>	Soutien aux actions de prévention de la délinquance qui respectent les orientations déclinées dans l'appel à projet annuel avec une part majoritaire accordée annuellement aux QPV du département . (A titre indicatif en 2015 : 75%)	Préfecture Conseil départemental
Crédits spécifiques dédiés au développement d'actions de politique de la ville	<i>Contrat de ville</i>	Soutien aux actions proposées dans le cadre des appels à projets annuels à hauteur minimale de 80 000€ annuels couvrant également le pilier « cadre de vie renouvellement urbain » Soutien aux actions proposées dans le cadre des appels à projets annuels	Ville Sous-Préfecture – CGET
	<i>CRDD</i>	Contribution au contrat de ville au travers du CRDD avec la mise en œuvre d'actions ciblées dans les quartiers en faveur de l'accès à la culture notamment.	Conseil Régional

Identification de l'effort de l'EN dans le cadre du droit commun													
Châtelleraut		Matisse	Prévert maternelle	Lavoisier	Carême Hors PV	Prévert élémentaire	Litré Lakanal REP+	G. Sand	Souché	Lagrange	Herriot	J. Macé	Haigneré
Rentrée 2015		REP+						REP					Hors EP
actions EN													
éducation prioritaire	Projet de réseau							X					
	Accompagnement des équipes							X					
	Dispositif Parents							X					
	Coordination éducation prioritaire							X					
	Médoco social (infirmier - AS)				X								
Ecole maternelle													
éducation prioritaire	Accueil -3 ans			X						X			En fonction des capacités d'accueil
	Taux d'encadrement			X						X			Allocation progressive de moyens
	Régime indemnitaire			X						X			
	Décharge d'enseignement	18 ½ journées	18 ½ journées	18 ½ journées + décharges enseignants formateurs	18 ½ journées								
	Formation supplémentaire			X									
	Décharge de direction			X						X			
Ecole élémentaire													
éducation prioritaire	"Plus de maîtres que de classes"							X				X	Si besoin
	Taux d'encadrement							X				X	Allocation progressive de moyens
	Accompagnement éducatif							X				X	
	Régime indemnitaire							X				X	
	Décharge d'enseignement	18 ½ journées + décharges enseignants formateurs	18 ½ journées	18 ½ journées	18 ½ journées								
	Formation supplémentaire			X									
	"D'col" (soutien individuel CM2)							X				X	
	"Ouvrir l'école aux parents"							X				X	X
	Décharge de direction							X				X	X
	Classe UP 2A								X				
Ecole d'application			X										
Collège													
éducation prioritaire	Taux d'encadrement							X				X	
	Régime indemnitaire							X				X	
	Décharge d'enseignement							Pondération 1.1					
	Coordination pédagogique							X					
	Formation supplémentaire							X					
	Accompagnement continu des élèves							X				X	
	"D'col3" (soutien individuel 6ème)							X				X	
	Personnels vie scolaire (APS)							Si besoin				Si besoin	
	Classe-relais							X					
	Cordées de la réussite							X					
	"Ouvrir l'école aux parents"							X				X	
	Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux							X				X	
	Liaisons inter-degrés							X				X	
	Stages de remise à niveau							X				X	

3. Le cadre et le fonctionnement du contrat de ville

3.1 Un pilotage affirmé à l'échelle intercommunale

Depuis le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S), la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais est le pilote stratégique de la politique de la ville pour les quartiers prioritaires de Châtellerault.

Toutefois, la ville de Châtellerault, au titre de sa compétence territoriale sur les quartiers identifiés prioritaires en 2006, ainsi qu'au titre de sa maîtrise d'ouvrage du P.R.U. d'Ozon, a été reconnue comme conduisant également la maîtrise d'ouvrage du C.U.C.S.

Ainsi, opérationnellement, en continuité des dispositifs de politique de la ville qui se sont succédé depuis 30 ans, la ville est bien restée l'échelon local de référence pour la définition des orientations et pour l'accompagnement des actions à mener.

Avec la nouvelle loi de cohésion sociale de février 2014, l'État affirme plus particulièrement l'échelon intercommunal comme le pilote de la politique de la ville et y ajoute des mesures⁸ qui visent à garantir la réalisation de cet objectif :

« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'État et ses établissements publics, et d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. (...)

Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du contrat de ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la loi.

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du contrat de ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le contrat de ville. » (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 – article 6)

La communauté d'agglomération du pays châtelleraudais traduit opérationnellement cet axe fort de la nouvelle loi de cohésion sociale comme une opportunité pendant la durée de contractualisation, afin d'amener le débat plus spécifiquement sur les questions de cohésion sociale et de solidarité dans ses instances.

Si cet objectif est ambitieux au regard d'une existence récente de l'agglomération (création 2001), il a le mérite de l'inviter à définir son projet de territoire avec un volet social qui pourrait être décliné en axes opérationnels et qui viendrait justifier plus précisément le mécanisme de péréquation financière, instauré aujourd'hui au travers de la dotation de solidarité communautaire.

Il présente également le mérite de poser des questions en anticipation d'évolutions éventuelles prochaines, pour une possible nouvelle répartition des compétences décentralisées.

⁸ Établissement de rapports aux assemblées de la ville et de la CAPC et qui inclura le rapport de dotation de solidarité urbaine pour la ville, et l'instauration d'un mécanisme de péréquation financière (pacte financier et fiscal ou à défaut, obligation d'une dotation de solidarité communautaire)

3.2 Un pilotage C.A.P.C. / Sous Préfecture

Depuis près de 15 ans et depuis le premier contrat de ville, le pilotage des dispositifs de politique de la ville s'est opéré entre les deux représentants institutionnels que sont la ville et la Sous-Préfecture.

Ce lien étroit s'est concrétisé par des rencontres régulières organisées en amont des grandes échéances prévues, et afin de décider de la stratégie de politique de la ville à adopter au service du territoire.

Durant le contrat urbain de cohésion sociale, et suite à la révision générale des politiques publiques, une redistribution pour l'Etat d'une partie des champs de compétences a été opérée.

Opérationnellement pour Châtelleraut, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale apportait une « expertise technique » en matière de cohésion sociale tandis que la Sous-Préfecture restait le pilote du contrat local pour l'Etat.

Dans le cadre du nouveau contrat de ville, le rôle de la Préfecture et de la Sous-Préfecture est réaffirmé en matière de « politique de la ville ».

Le président de la CAPC et le Sous-Préfet de Châtelleraut sont les co-pilotes du contrat. Ils constitueront un comité de pilotage, instance décisionnaire et stratégique. Ce comité de pilotage réunira les représentant institutionnels des signataires au contrat ainsi que d'éventuels membres reconnus pour leur expertise au service de la cohésion sociale du territoire.

C'est ce co-pilotage qui a permis de s'accorder en 2013 sur la nécessité de défendre et concevoir pour le territoire une géographie prioritaire nouvelle en phase avec l'appréhension, elle aussi partagée, des îlots de Châtelleraut en difficulté, alors même que les orientations nationales actaient une diminution conséquente du nombre de quartiers en politique de la ville et en faveur de ceux les plus en difficulté.

C'est dans cette même ambition partagée de poursuivre la transformation des quartiers prioritaires, que le co-pilotage Etat-CAPC est défini pour 6 ans.

3.3 Un suivi stratégique par pilier du projet de cohésion sociale

En complément des temps de co-pilotage C.A.P.C.-Sous-Préfecture et des comités de pilotage, il est proposé qu'un suivi étroit des différents piliers du contrat de ville soit organisé :

Pilier du contrat de ville	Objet	Partenaires du suivi	périodicité	modalités
Développement économique, emploi	Inscrire le suivi des objectifs du contrat de ville dans le cadre d'une instance spécifique ex : S.P.E.P. « PdV »	Sous-Préfecture C.A.P.C. Pôle Emploi UT Directe Caisse des Dépôts et Consignations Mission Locale ...	Annuelle	A définir

Pilier du contrat de ville	Objet	Partenaires du suivi	périodicité	modalités
	La question particulière des jeunes et de l'emploi des jeunes	Sous-Préfecture C.A.P.C. Mission Locale...	Annuelle	A définir
Cadre de vie / Renouveau urbain	Développer une méthode sur tous les quartiers prioritaires empreinte de celle initiée et arbitrée dans le cadre de l'A.N.R.U.	D.D.T. C.A.P.C. Sous-Préfecture bailleurs sociaux Caisse des Dépôts et Consignations....	En articulation avec le COPIL de la rénovation urbaine d'Ozon puis à définir sur les autres quartiers prioritaires	
Cohésion sociale	Assurer une coordination entre la politique d'éducation prioritaire et la politique de la ville	I.A. IEN directeurs d'école et chefs d'établissement Sous-Préfecture C.A.P.C. Ville Conseil Général...	Annuelle	Comité de pilotage du réseau d'éducation prioritaire
	Maintenir l'articulation et la cohérence de l'A.S.V. et du C.L.S.	Sous-Préfecture C.A.P.C. Ville ARS DDCS Conseil régional Conseil départemental	Bi annuelle 2015	COPIL ASV et CLS fusionnés (depuis 2012)
	Articuler la stratégie territoriale de prévention de la délinquance et la politique de la ville	Sous-Préfecture C.A.P.C. Ville D.D.S.P. Police Nationale bailleurs sociaux...	- Bi-annuelle dans le cadre du CLSPD - un focus particulier sera réalisé en 2015 et 2018	Bilan de la stratégie territoriale et préparation de la prochaine stratégie et des orientations du contrat de ville en complément

D'autres partenaires pourront être associés à ces instances, en tant que de besoin, notamment les représentant des maisons de quartier.

Par ailleurs, la politique de la ville s'articule avec d'autres politiques publiques.

Les pilotes ainsi que les membres du comité de pilotage du contrat de ville, auront la mission, dans le cadre des instances de pilotage de ces différentes politiques publiques, lorsqu'ils y participent, de porter les objectifs stratégiques déclinés en faveur des quartiers prioritaires.

3.4 Les équipes projet au service de la politique de la ville

Chaque membre du comité de pilotage du contrat de ville s'engage à nommer un service et un ou plusieurs professionnels référents du contrat de ville.

La CAPC et la ville de Châtellerauld proposent une organisation mutualisée. Le service référent est le service Développement Social Solidaire.

L'équipe projet est constituée :

- x de la responsable du service Développement Social Solidaire,
- x du responsable du service Renouvellement urbain,
- x du coordinateur de la gestion urbaine et sociale de proximité,

à laquelle seront notamment associés, selon les thématiques, les services : économie, éducation, habitat, prévention, santé et sécurité publique, ainsi que la coordinatrice du contrat local de santé et de l'atelier santé ville, le coordinateur du programme de réussite éducative, la coordinatrice des politiques éducatives, ...

La déléguée de la Préfète à la politique de la ville sera systématiquement associée en tant membre de l'équipe projet du contrat de ville, ainsi qu'un représentant de la Sous-Préfecture de Châtellerauld.

Pour la Caisse d'Allocations Familiales, la conseillère technique en action sociale intervenant sur le territoire de la CAPC sera l'interlocutrice du contrat de ville.

Pour l'Éducation Nationale, l'interlocuteur de la politique de la ville et de son articulation particulière avec l'éducation prioritaire sera le DASEN et/ou un(e) chargé(e) de mission.

La déléguée régionale aux droits des femmes sera la référente politique de la ville qui aura pour responsabilité de coordonner la mise en œuvre d'une approche intégrée de l'objectif transversal d'égalité femmes-hommes.

Le service référent pour l'ARS Poitou-Charentes pour les contrats de ville de la Vienne, dont celui de la CAPC, est la Délégation Territoriale de la Vienne (le Délégué Territorial et la chargée de mission territoriale).

Pour la DDCS, la cheffe du pôle égalité des chances et accès aux droits, sera la référente du contrat de ville, appuyée de la responsable des politiques jeunesse.

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations, le référent du contrat de ville est le directeur régional et-ou ses collaborateurs (le directeur territorial investissements et le directeur territorial prêts).

3.5 Les porteurs de projets

Les actions menées au titre de la politique de la ville sont tout d'abord celles menées par les équipes et les services des partenaires signataires du contrat. Elles correspondent ainsi le plus souvent aux actions de service public (services de la ville et de la CAPC, équipes du conseil départemental, ...), qui seront en adéquation avec leur politique publique de référence et avec les orientations du contrat de ville.

Elles concernent également celles menées par tous les acteurs associatifs locaux qui souhaitent engager des actions dans le cadre des orientations du contrat.

Parmi ces acteurs, les maisons de quartier sont des partenaires importants. En développant leurs missions d'éducation populaire et d'animation globale au service d'un territoire, elles trouvent en partie leur légitimité d'intervention dans la politique de cohésion sociale, transversale aux autres politiques publiques et déclinée à une échelle territoriale infra-communale.

Au-delà, la ville de Châtellerauld a une richesse associative indéniable : elle pourra, avec la CAPC, compter parmi plus de 450 associations présentes sur le territoire, sur l'engagement de bénévoles et de professionnels intervenant dans les champs pluriels de la solidarité, de la culture, des sports, de l'insertion, ...

Des conventions pluriannuelles d'objectifs pour quelques actions ciblées pourront être engagées, comme le prévoit la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

3.6 La participation citoyenne

Si la participation citoyenne est un vœu annoncé dès la création de la politique de la ville dans les années 80, et réaffirmé comme facteur de réussite des actions menées dans les différents dispositifs successifs, force est de reconnaître que le bilan en est tout aussi systématiquement globalement négatif.

Si des initiatives ponctuelles sont systématiquement valorisées, la mobilisation des habitants pour la transformation de leur quartier n'est pas une généralité et ne peut être actée.

Il en est de même à Châtellerauld où des initiatives accompagnées par exemple par les maisons de quartier pour aider les habitants à se structurer en association (de quartier, de parents d'élèves, ..), et où le travail mené dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine d'Ozon par une équipe-projet au plus près des habitants, n'est pas suffisant pour pouvoir se satisfaire d'une participation citoyenne réellement réussie partout. L'évolution de l'abstention aux différentes élections et le vote contestataire dans les quartiers prioritaires à Châtellerauld suivent les mêmes tendances que celles observées au niveau national dans tous les quartiers dits « sensibles ».

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 entend dépasser le seul vœu qui serait énoncé une énième fois d'une mobilisation des habitants dans le cadre du nouveau contrat de ville.

Elle s'appuie sur un rapport de Marie-Hélène Bacqué et Mohamed Mehmache⁹ pour proposer une mise en œuvre opérationnelle de cette mobilisation : le développement de conseils citoyens dans chaque quartier retenu en politique de la ville.

Si cette proposition révèle des ambitions intéressantes au travers d'une représentation paritaire femmes / hommes, d'une volonté d'associer les habitants « que l'on ne voit jamais », de les associer aux instances stratégiques du contrat de ville, elle doit pouvoir s'adapter aux réalités de chaque territoire, c'est à dire :

- en s'appuyant sur les expériences locales menées, qu'elles soient municipales ou associatives,

⁹ Pour une réforme radicale de la politique de la ville, ça ne se fera pas sans nous. Juillet 2013

- et ce, sur chacun des quartiers, voire des îlots, retenus en politique de la ville, chacun ayant une histoire et une ancienneté de la politique de la ville et de la mobilisation des habitants, spécifiques.

La question de la participation citoyenne pour les quartiers prioritaires à Châtellerauld est prévue comme un axe de travail volontaire et ambitieux à poursuivre durant les 6 années du contrat, et en étant posée à trois niveaux :

- une question à débattre à l'échelle intercommunale,
- une question municipale,
- une question associative.

Si l'objectif est bien que le contrat de ville soit piloté **à l'échelle intercommunale**, la question de la participation citoyenne ne peut s'envisager actuellement qu'à un niveau communal, dans le rapport entre les administrés et leurs représentants locaux. L'échelon intercommunal, récent, tant dans sa construction que dans son mode d'élection au suffrage direct, n'est certainement pas encore le niveau le plus pertinent pour parier à une appropriation de la chose publique intercommunale par les citoyens.

Pour autant, la durée du contrat de ville devra permettre de débattre de la question au niveau intercommunal, et dont la méthodologie reste à construire.

La question de la participation citoyenne **pour la ville de Châtellerauld** apparaît bel et bien comme un enjeu important de la transformation de ses quartiers et les réflexions qu'elle a permises permettent de dessiner quelques principes fondateurs à l'action à poursuivre :

- Si l'enjeu de mobilisation est partagé par tous, la ville ne souhaite pas faire du contrat de ville, le projet politique des seuls habitants des quartiers prioritaires tandis que les autres projets publics seraient l'affaire des autres habitants. Elle ne souhaite pas non plus banaliser le rejet de la chose publique par les habitants des quartiers.
- La question de la mobilisation des habitants pose également celle de leur représentation, qu'elle soit faite par des instances publiques (conseil municipal par exemple) ou privées (conseil d'administration d'associations par exemple).
- La question se pose encore d'évaluer si la mobilisation des habitants se pose de la même manière sur les différents îlots en politique de la ville.
- S'il y a bien une attente d'une participation citoyenne, elle est à la fois exprimée par l'Etat, par la ville ainsi que par les associations de quartier.
- La participation citoyenne induit finalement une attente institutionnelle et associative à ce que les habitants participent à la transformation de leur quartier qui eux-mêmes, attendent de leurs représentants, qu'ils améliorent leurs conditions de vie individuelles et/ou la vie collective de la cité, à court et/ou à moyen terme. Cette participation réinterroge nécessairement le rapport entre les habitants et leurs représentants.

La méthodologie de travail est proposée de la manière suivante :

- le recensement des instances ou actions de mobilisation à l'échelle de la commune et par quartier ou îlot retenu en politique de la ville,
- la précision des attentes et la formulation de la problématique de chaque partenaire investi sur cette question de la participation citoyenne,
- la formalisation d'attentes et d'une problématique partagées,
- l'identification de leviers de résolution de cette problématique,
- la mise en œuvre d'actions de mobilisation et/ou l'amélioration d'actions existantes,
- l'évaluation et le réajustement des actions.

A cette fin, un groupe de travail piloté par la ville et se réunissant tous les trimestres est proposé et qui sera tenu de rendre compte de l'état d'avancement des actions aux membres du comité de pilotage.

Les actions développées, ajustées ou renforcées en faveur de la participation citoyenne, seront dans un premier temps municipales mais elles s'appuieront aussi sur les **associations de quartier** dont cet objectif est au cœur de leurs missions.

Il s'agira ainsi de soutenir les initiatives associatives locales qui répondent aux attentes énoncées.

A titre d'exemples, deux perspectives d'initiatives locales :

- l'îlot du lac est « nouveau » en politique de la ville. La mobilisation de ses habitants est à initier. La MJC-CVS Renardières réalise début 2015 une étude démographique auprès des habitants (adultes et jeunes) afin de mieux comprendre leur appréciation de leur cadre de vie, les conditions à leur participation, mais aussi leur engagement collectif sur des aspects qui concernent globalement le « mieux vivre ensemble » : relations de voisinage, relations intergénérationnelles, animations de quartier en liaison avec les institutions notamment.

Les objectifs sont de créer une dynamique sur le quartier par la conduite d'une enquête participative auprès des habitants, de vérifier la faisabilité de la constitution d'un groupe « d'habitants veille » sur le quartier, et enfin d'ouvrir le dialogue avec la collectivité sur les modalités de l'engagement des habitants sur leur territoire,

- la valorisation des quartiers retenus en politique de la ville par leurs habitants est un axe de travail proposé par l'association Minga à Châtellerault afin d'impliquer des habitants des quartiers dans la mise en valeur de leur patrimoine et de développer un réseau d'hospitalité urbaine. L'intervention de l'association réfère ici à la convention de Faro, relative à la valeur du patrimoine pour la société. Cette convention vise à repositionner l'expertise sur le patrimoine en prenant en compte le regard des populations d'un quartier. La valorisation patrimoniale devient alors un levier de mobilisation, de développement local et permet de lutter contre des stéréotypes. Il s'agit de développer une vision positive des quartiers et de considérer ce patrimoine comme une richesse et un levier de développement social, culturel et touristique. Cette initiative sera menée sur les quartiers des centres anciens en politique de la ville.

Si les instances et modalités de participation citoyenne sont naturellement prévues sur les deux quartiers retenus en politique de la ville, il est proposé de laisser la possibilité à ce que leur organisation soit définie progressivement sur la base des réalités de territoire de chacun de ces quartiers.

Opérationnellement, les deux quartiers retenus comprennent 5 îlots, qui, du point de vue des habitants, n'ont pas forcément la même identité, voire même n'ont pas pour certains une identité de quartier ou de territoire tout simplement. Ainsi, alors que Ozon par exemple, a une identité de quartier forte, le centre ville est un territoire nouveau en politique de la ville et donc l'identité est à construire. L'organisation d'instances et la mobilisation collective et individuelle de leurs habitants ne pourra certainement pas s'envisager de la même manière ni au même rythme.

Il est donc proposé d'organiser une participation citoyenne par quartier - voire par îlot – retenu en politique de la ville qui pourra différer d'un territoire à un autre. Pour autant, des éléments structurants et communs à toutes les instances de participation citoyenne seront définis, par exemple, leur composition faite à minima de deux collègues (le collègue des habitants et le collègue des acteurs de quartier).

Calendrier prévisionnel de construction de la démarche et de mise en œuvre des conseils citoyens :

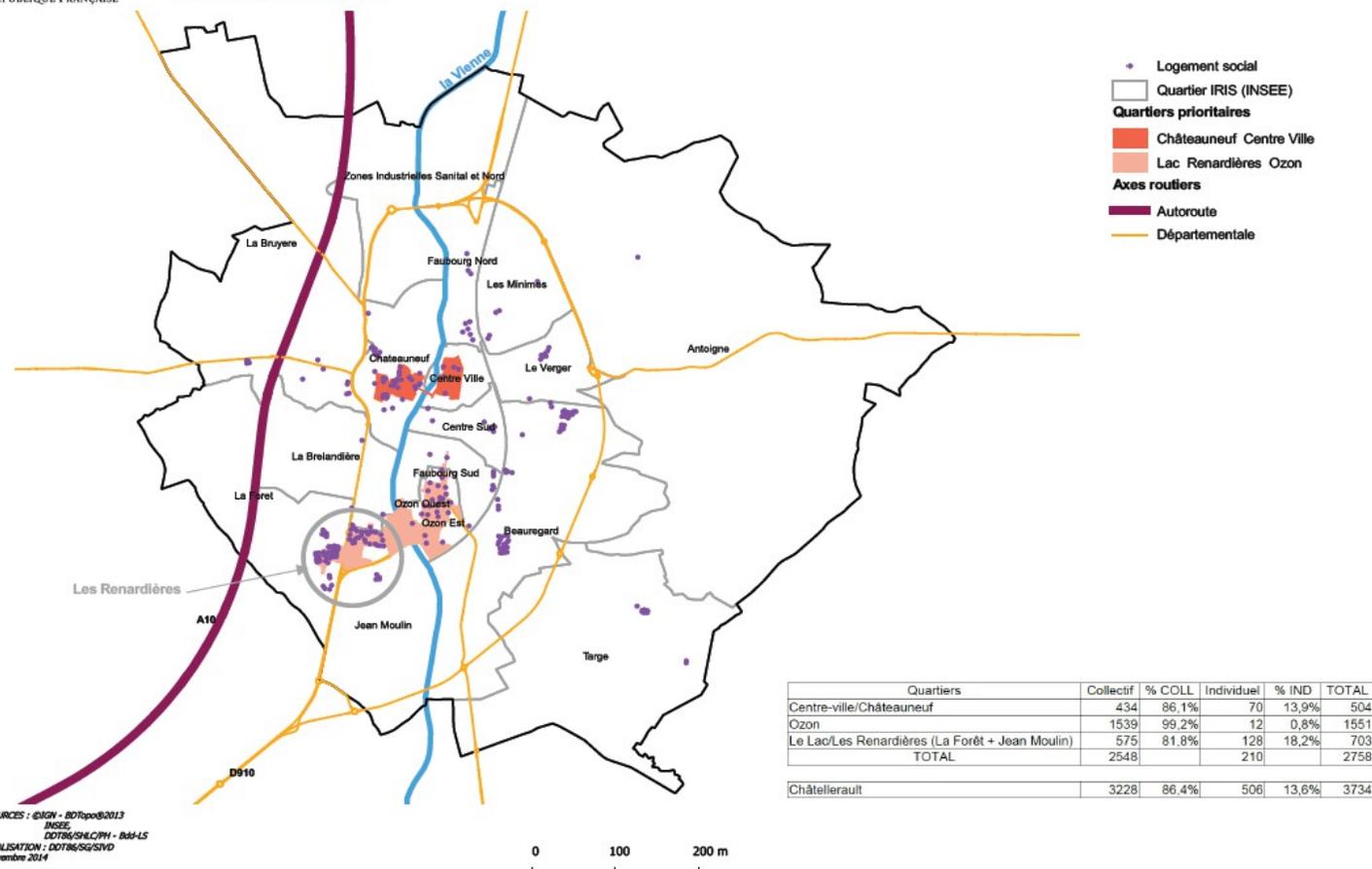
Territoires	modalités des concertations pour construction de la démarche	qui	dates 2015	institution(s) référente(s)	calendrier prévisionnel de mise en oeuvre du conseil citoyen
Ozon	cafés familles écoles	CSC Ozon, familles, ville	30/03/15	CSC Ozon	second semestre 2015 – défini à partir du groupe de concertation de la GUP
	concertation GUP îlot Péguy	CSC, habitants, Equipe Prévention, ville	12/02/15	ville	
	concertation GUP Bords de Vienne Sudreau	CSC, habitants, Equipe Prévention, ville	chaque trimestre a minima	ville	
	Concertation / étude foncière	CSC, habitants, Equipe Prévention, ville, cabinet CGIC	février et-ou mars	ville	
	concertation avec les commerçants	commerçants du quartier, CSC Ozon, ville	12/02/15	ville CAPC	
	groupe de veille jeunes majeurs	CSC Ozon, ADSEA, M86, HI, ville	avril	CSC Ozon	
	échanges avec les administrateurs du CSC Ozon	CSC, ville, CAPC	avril	CSC Ozon ville	
centre ville	1er groupe de travail. Objet: identification des orientations prioritaires pour le quartier et organisation des modalités de concertation avec les acteurs du quartier sur 2015	ville, CAPC, Etat, commerçants, FAE, responsables d'équipements culturels, scolaires, CSC Minimes, FNAIM, équipe de prévention, SEP, ...	16/03/15	ville CAPC	Courant 2016 en articulation avec la réflexion engagée sur la couverture socioculturelle de l'îlot, et nourri des échanges avec tous les acteurs
	2 nd groupe de travail		septembre		
	groupe de travail concernant la couverture socioculturelle	ville, CAF, Etat, CSC notamment	2015+2016	ville	
Chateaufort	Micro-quartier	MPT, habitants	mars	MPT	fin 2015 – défini à partir de la constitution d'un groupe d'habitants ambassadeurs de leur quartier
	questionnaires sur la participation des habitants	MPT, habitants	mars	MPT	
	groupe de travail sur la thématique emploi ?	MPT, atelier, AFPA, ...	avril?	ville, CAPC	
	groupe de travail avec les professionnels au service du quartier	MPT, ville, ENMD, musée CAPC	18 février-	ville	
Lac	étude sociologique	habitants, MJC, université Tours	Décembre 2014- juin 2015	MJC	fin 2015 – défini à partir réultats de l'étude auprès des habitants
	Concertation / GUP résidentialisation	ville, bailleurs sociaux	second semestre 2014	ville	
Renardières	concertation GUP : aménagement du quartier	ville, MJC, habitants	second semestre 2014	ville	
Renardières Lac	groupe de travail avec les acteurs au service du quartier	MJC, écoles, ville, MdS, Etat, collège J. Macé, équipe de prévention, unis cité, ludothèque, bibliothèque, Eneis Conseil...	10 février 9h30 MdS	ville	
	réunion de quartier	ville, Etat, habitants, Eneis Conseil	avril ou mai	ville	
	groupe territorial prévention	partenaires à définir	à définir	ville	
synthèse des 1ers temps de concertation	groupe de travail sur la participation citoyenne	Ville, Etat, CSC, MdS, unis-cité, ...	mai	ville	

ANNEXES

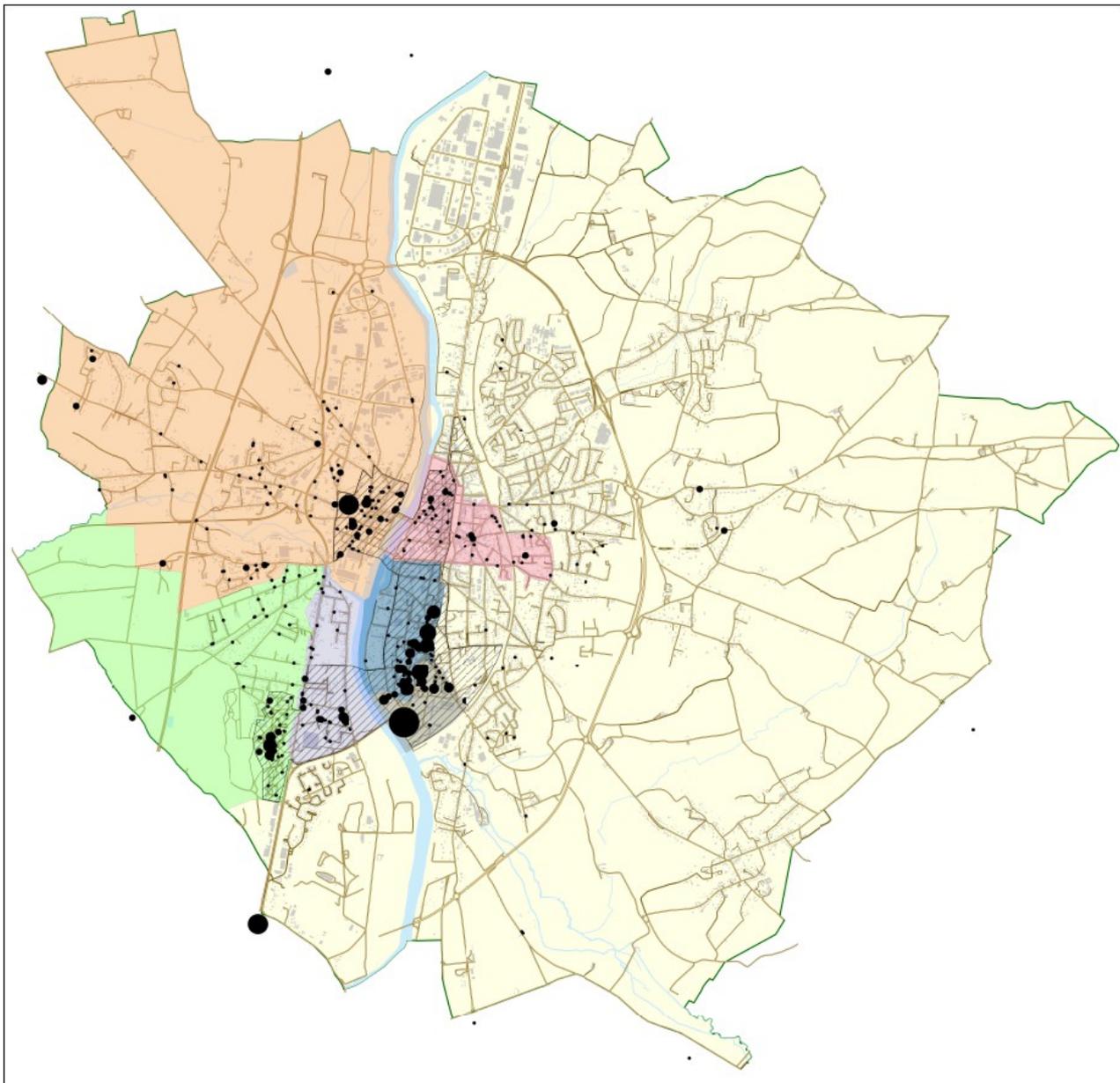


Localisation des logements sociaux sur Châtelleraut

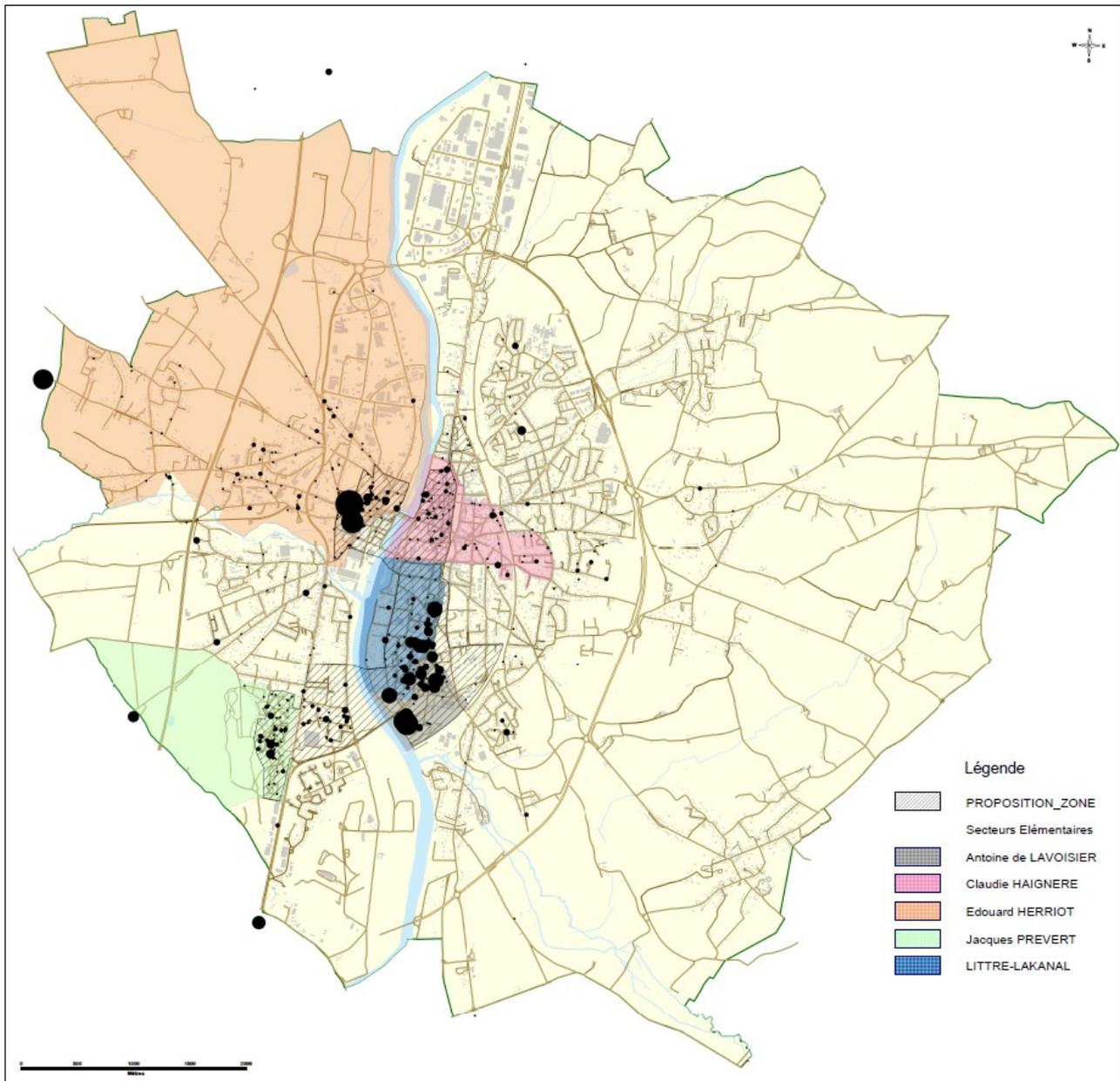
au 31 décembre 2013



Réforme Scolaire Répartition des élèves de Maternelle (Nombre par Adresse)



Réforme Scolaire Répartition des élèves d'Elémentaire (Nombre par Adresse)



Prévention – Sécurité

*Sources : diagnostic local de sécurité – préconisations et plan d'actions
Châtellerault*

ERM décembre 2010. ville de

6.1 Sectorisation de la délinquance

CENTRE VILLE :

- ✓ 30 % des faits de délinquance,
- ✓ concentration des commerces, et d'équipements publics qui peut générer des actes de délinquance : possibilité de fuite rapide
- ✓ dégradation de véhicules, vols à la roulotte et par effraction,
- ✓ regroupement de la délinquance autour du kiosque, concentration aux abords du collège.

LE LAC :

- ✓ montée du sentiment d'insécurité et des actes de délinquance (vols à la roulotte, dégradations des biens privés et véhicules),
- ✓ quartier excentré, non visible pour des interventions de police,
- ✓ agencement avec de multiples ruelles qui permet une difficulté de poursuite.

LES RENARDIERES :

- ✓ dégradation sur les équipements institutionnels (publics et associatifs),
- ✓ quartier enclavé entre différents quartiers (Lac, Ozon, Châteauneuf) et entre différentes zones urbanistiques (logements sociaux, zone pavillonnaire, ZAC),
- ✓ lieu de passage qui favorise les actes de délinquance commis en pleine journée.

CHATEAUNEUF :

- ✓ nombreux actes de délinquance,
- ✓ facilité d'accès au quartier à partir du centre-ville via deux ponts,
- ✓ important travail de prévention situationnelle square Alexis Danan.

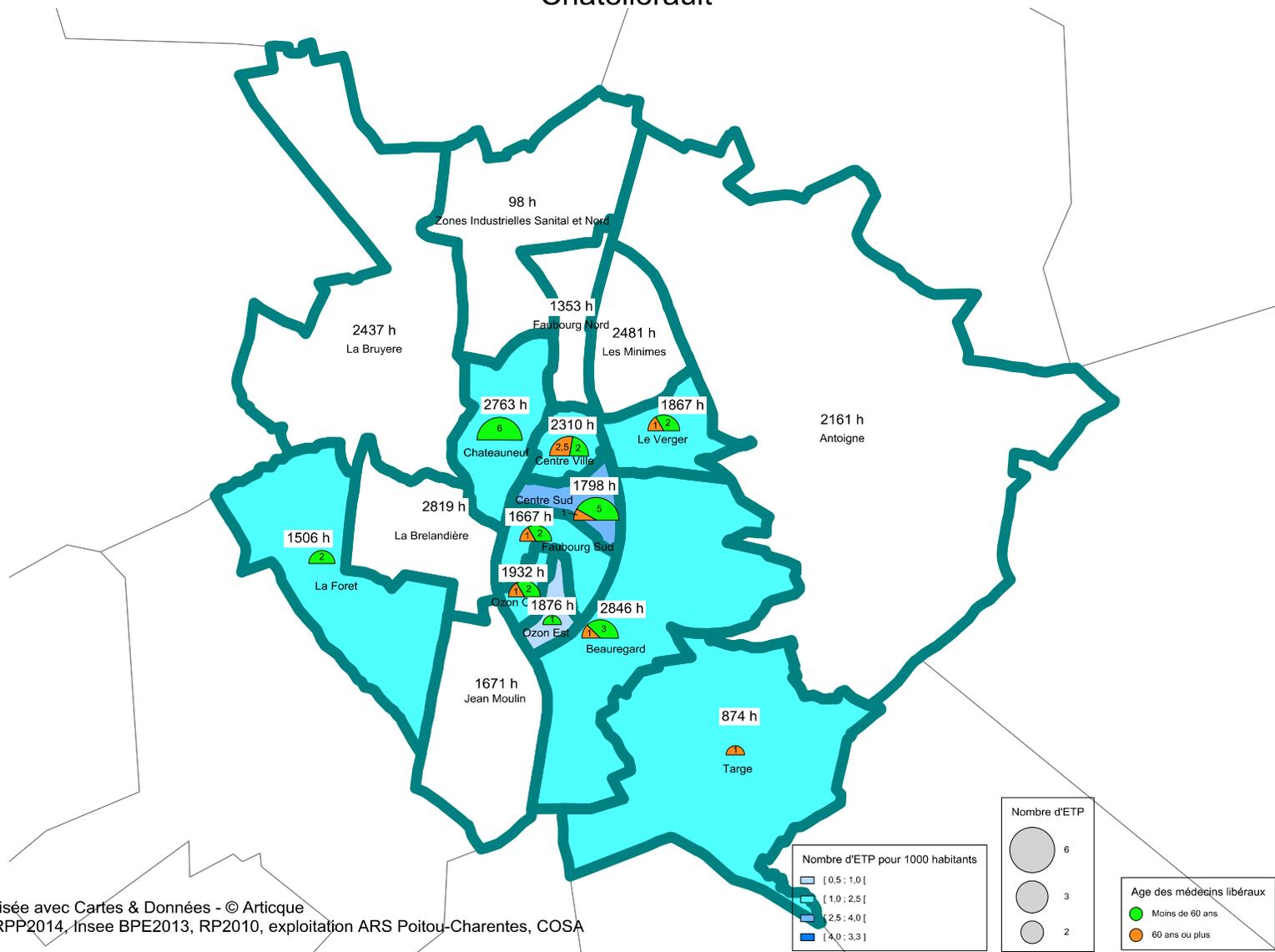
ZI NORD :

- ✓ présence de l'aire d'accueil des gens du voyage : dégradations récurrentes,
- ✓ zone commerciale : fort potentiel économique,
- ✓ vols par effraction.

OZON :

- ✓ concentration des mis en cause,
- ✓ lieu le plus anxiogène et criminogène de Châtellerault aux dires des partenaires,
- ✓ vols liés à l'automobile et aux deux roues, par effraction, destructions et dégradations de biens,
- ✓ délinquance qui bouge en centre-ville par le boulevard Pierre ABELIN,
- ✓ quartier où la police nationale a le plus de mal à réinvestir l'espace collectif.

Densité des médecins généralistes libéraux Châtelleraut



Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique
 Source : RPP2014, Insee BPE2013, RP2010, exploitation ARS Poitou-Charentes, COSA

Articulation dispositifs EN et politique de la ville: Projets 2015-2016

Châtelleraut		Matisse	Prévert maternelle	Lavoisier	Carême Hors PV	Prévert élémentaire	Litré Lakanal REP+	G. Sand	Souché	Lagrange	Herriot	J. Macé	Haignéré
Rentrée 2015		REP+							REP				Hors EP
actions EN													
éducation prioritaire	Coordination éducation prioritaire	X											
	Médico social	X											
Ecole maternelle													
éducation prioritaire	Accueil -3 ans	X		X	X			X	X				
	Taux d'encadrement	X		X	X			X	X				
	Régime indemnitaire	X	Absent en 2014	X	X		Absent en 2014	X	Absent en 2014	X	Absent en 2014	X	
	Décharge d'enseignement	Absent en 2014	18 ½ journées	Absent en 2014	18 ½ journées	18 ½ journées + décharges enseignants formateurs	Absent en 2014	18 ½ journées					
	Formation supplémentaire	X		Absent en 2014	X	X		Absent en 2014	X				
	Décharge de direction	X		X	X			X	X	X	X		
CDV	Action CDV raconte moi l'histoire d'Ozon	Absent en 2014	X				Absent en 2014	X					
PRE	Accompagnement individualisé (N. Gasnier) PRE	X					X						
	Action Passerelle	X		Absent en 2014	à envisager selon capacité du CCAS et capacité de coordination de l'équipe de l'école		X	Absent en 2014	?		X		
	Action petit poucet (5enfants)	X		Absent en 2014	?		X	Absent en 2014	?	Absent en 2014	?		
	Coordination PRE	X		Absent en 2014	X		X		X	X			
	Encadrement midi renforcé	X		Absent en 2014	?		X		X	X			
	TNI	X		X	X			X	X	X			
Associations	Accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité			X					X	X			
	Café familles	X				X			X				
	Concertation / situations individuelles								X				

Châtelleraut		Matisse	Prévert maternelle	Lavoisier	Carême Hors PV	Prévert élémentaire	Litré Lakanal REP+	G. Sand	Souché	Lagrange	Herriot	J. Macé	Haignéré
Rentrée 2015		REP+							REP				Hors EP
actions EN													
éducation prioritaire	Coordination éducation prioritaire	X											
	Médico social	X											
Ecole élémentaire													
éducation prioritaire	"Plus de maîtres que de classes"	X	Absent en 2014	?	Absent en 2014	?	X		X	X			
	Taux d'encadrement	X	Absent en 2014	X	Absent en 2014	X	X		X	X			
	Assistant pédagogique	X	?	?	?	?	X	?	?	?			
	Régime indemnitaire	X	Absent en 2014	X	Absent en 2014	X	X		X	X			
	Décharge d'enseignement	décharges enseignants formateurs		18 ½ journées		18 ½ journées	Absent en 2014	18 ½ journées					
	Formation supplémentaire	X		X		X	X		X	X			
	"D'col" (soutien individuel CM2)	X	Absent en 2014	X	Absent en 2014	X	X		X	X			
	Décharge de direction	X	X	X	X	X	X		X	X			
	Classe UP 2A	X							X	X			
	"Ouvrir l'école aux parents"	X							X	X			
Ecole d'application	X							X	X				
CDV	Accompagnement éducatif (aide aux devoirs, ouverture culturelle)	cycle 3 (dispositif 2nd degré transposé au 1er degré) – 10-15 enfnts	X	Absent en 2014	à dvper : type coup de pouce (CP) avec coordination PRE, ou cycle 3?	Absent en 2014	à dvper : type coup de pouce (CP) avec coordinatio n PRE, ou cycle 3?	cycle 3 (dispositif 2nd degré transposé au 1er degré) – 10-15 enfnts	AE réalisé sous forme de 1 Coup de pouce CP et 1 coup de pouce CE1, avec coordination PRE	X			
	Accompagnement éducatif (sport)	Natation					Natation						
	Action CDV prix littéraire	X					X		X	X			
	Action CDV culture accessible, culture partagée	X					X		X	X			
	Action CDV parents enfants lecture	X					X		X	X			
	Action CDV raconte moi l'histoire d'Ozon	Absent en 2014	X				Absent en 2014	X		X			
	PRE	PRE	2		à dvper : type coup de pouce (CP) avec coordination PRE, ou cycle 3?	Absent en 2014	à dvper : type coup de pouce (CP) avec coordinatio n PRE, ou cycle 3?	2		1			
Coup de pouce CE1 (PRE)		2	Absent en 2014		Absent en 2014		2		1				
Accompagnement individualisé (N. Gasnier) PRE		X					X		X	X			
Coordination PRE		X			Absent en 2014	?	X		X	X		Absent en 2014	
Encadrement midi renforcé		X			Absent en 2014	?	X		X	X			
TNI	X	X				X		X	X				
Associations	CLAS	4	1		Absent en 2014	2	4		1	4+CLAS Famille		1	
	Accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité				X				X	X			
	Café familles	X			X		X		X	X			
	Concertation / situations individuelles								X	X			

Châtellerault		Matisse	Prévert maternelle	Lavoisier	Carême Hors PV	Prévert élémentaire	Litré Lakanal REP+	G. Sand	Souché	Lagrange	Herriot	J. Macé	Haignéré
Rentrée 2015		REP+						REP				Hors EP	
actions EN													
éducation prioritaire	Coordination éducation prioritaire							X					
	Médico social	X											
Collège													
éducation prioritaire	Taux d'encadrement							X					
	Régime indemnitaire							X					
	Décharge d'enseignement							Pondération 1.1					
	Coordination pédagogique							X					
	Formation supplémentaire							X					
	Accueil 6ème 16h30							17h00					
	"D'col" (soutien individuel 6ème)							X					
	Personnels vie scolaire (AE)							X					
		Classe-relais							X				
Cordées de la réussite								X					
Ecole ouverte								X					
Aide/remédiation aux devoirs – tous niveaux								X					
Stage de remise à niveau(RAN)								X					
Liaisons inter-degrés								X					
CDV		Action CDV prix littéraire							X				
	Action CDV culture accessible, culture partagée							X					
	Action CDV parents enfants lecture							X					
	Action CDV raconte moi l'histoire d'Ozon							X					
Associations	CLAS							2					
	Accompagnement des familles et des enfants du voyage dans leur scolarité												
	Café familles							X					